

PATRIMOINE MONDIAL

SYNERGIES POUR PROTÉGER LES SITES

Programme
L'homme et la biosphère

Aires protégées

Zones humides
d'importance internationale

Géoparcs mondiaux



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

ISSN 1020-4520



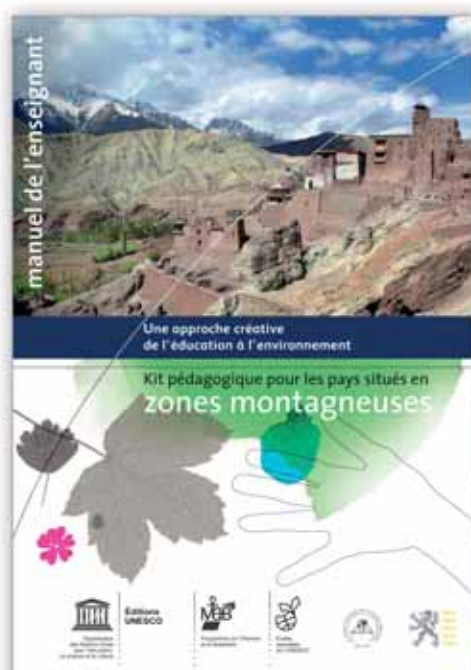
3 059630 102704



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing
Fax: +33 1 45 68 57 37 • E-mail: publishing.promotion@unesco.org



Kit pédagogique pour les pays situés en zones montagneuses

Une approche créative de l'éducation à l'environnement

Édité par Hélène Gille et Thomas Schaaf



Collection
L'homme et la biosphère
2010, 2 éléments :
Manuel de l'enseignant,
174 pages, 21 x 29.7 cm
Le cahier de la classe,
32 pages, 21 x 29.7 cm
ISBN 978-92-3-204159-3
22,00 €
Éditions UNESCO

■ **Ce kit d'éducation à l'environnement s'adresse en priorité aux enseignants et aux élèves du cycle du secondaire**

(élargi à la fin du primaire) vivant dans des régions situées en zones montagneuses, marquées par des conditions climatiques et environnementales rigoureuses, souvent contrastées, et soumises à des problèmes d'érosion active.

■ **Ce kit propose une approche créative de l'éducation à l'environnement** permettant d'éveiller

la curiosité des élèves, de solliciter leur sensibilité artistique et d'agir comme un levier vers une meilleure transmission de l'information scientifique et des connaissances sur l'environnement.

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07
Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)



Couverture : Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab), Liban

Lors du Sommet de la Terre de 1992 tenu à Rio de Janeiro, les dirigeants mondiaux convinrent que la conservation de la diversité biologique constituait l'une des pierres angulaires du développement durable. Reconnaisant que notre planète traversait une période sans précédent en termes d'extinction des espèces et de destruction des écosystèmes, ils décidèrent qu'il était urgent d'enrayer la perte de la biodiversité à travers le monde afin de laisser une planète saine et viable aux générations de demain. Dans cette optique, le sommet de Rio adopta une nouvelle convention : la Convention sur la diversité biologique CDB. Cet accord, auquel la grande majorité des États a adhéré, établit des engagements précis pour le maintien des fondamentaux écologiques du monde alors que le développement économique s'accélérait.

La Convention sur la diversité biologique complète les instruments internationaux mis en place par la communauté internationale avant et après la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, organisée à Stockholm en 1972. La Convention du patrimoine mondial était l'un des tout premiers instruments de ce type. Depuis son adoption cette année-là par la Conférence générale de l'UNESCO, elle joue un rôle clé dans la conservation des sites mondiaux les plus importants pour la protection de la diversité biologique et des écosystèmes. Aujourd'hui, ces sites couvrent plus de 10 % de la superficie totale du réseau mondial des aires protégées.

Mais la bataille pour la conservation de la diversité biologique mondiale est loin d'être gagnée. Lors de la Conférence des parties de la CDB tenue en 2010, les États parties ont adopté un nouveau Plan stratégique pour la biodiversité couvrant les dix prochaines années. Celui-ci énonçait 20 objectifs concrets et ambitieux : les objectifs d'Aichi. Ce nouveau plan constitue un cadre global pour la diversité biologique, non seulement pour toutes les conventions relatives à la biodiversité, comme notamment la Convention du patrimoine mondial, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Ce numéro explore les diverses manières dont la Convention du patrimoine mondial participe à la concrétisation de ces objectifs, en œuvrant en synergie avec les autres instruments consacrés à la protection des sites. Il se penche également sur les recoupements entre paysages culturels et zones protégées à travers des sites tels que Þingvellir (Islande) ; sur les géoparc mondiaux et leur affiliation avec des sites inscrits au patrimoine mondial, comme le Site fossilifère de Messel (Allemagne), sur des sites bénéficiant à la fois du label de Réserve de biosphère et de bien du patrimoine mondial et sur les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) constituant également des sites du patrimoine mondial, comme les Grottes de Škocjan en Slovénie et de Socotra au Yémen. Ces articles illustrent la manière dont ces différents instruments contribuent de façon synergique et complémentaire à atteindre un développement durable.

Kishore Rao

Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Magazine trimestriel publié en français, anglais et espagnol conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, France, et par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.

Directeur éditorial

Kishore Rao

Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Éditeur

Publishing for Development

Chef de rédaction

Vesna Vujicic-Lugassy

Rédacteurs

Helen Aprile, Gina Doubleday, Michael Gibson

Coordinateur de production

Richard Forster

Éditeur de production

Caroline Fort

Correction de copie

Caroline Lawrence (anglais), Brigitte Strauss (français), Luisa Futoransky (espagnol)

Conseil éditorial

ICCROM: Joseph King, ICOMOS: Regina Durighello, IUCN: Tim Badman, UNESCO World Heritage Centre: Nada Al Hassan, Giovanni Boccardi, Guy Debonnet, Feng Jing, Karalyn Monteil, César Moreno-Triana, Mechthild Rössler, Petya Totcharova, UNESCO Publishing: Ian Denison

Assistante de rédaction

Barbara Blanchard

Publicité

Fernando Ortiz, Peter Warren

Couverture

Photo : Jean-Jacques Gelbart
Design : Recto Verso

Rédaction

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy, 75007 Paris
Tél. (33.1) 45 68 16 60 – Fax. (33.1) 45 68 55 70
E-mail : g.doubleday@unesco.org
INTERNET : <http://whc.unesco.org>

Publicité, production

Publishing for Development
5 St. John's Lane - Londres EC1V 4PY - RU
Tél : +44 2032 866610 - Fax : +44 2075 262173
E-mail : info@pfdmedia.com

Abonnements

Jean De Lannoy, DL Services sprl
Avenue du Roi 202 - B 1190 Bruxelles - Belgique
Tél : +32 2 538 43 08 - Fax : +32 2 538 0841
E-mail : subscriptions@dl-servi.com

Sommaire

Dossier Patrimoine mondial et les autres 4 conventions



Dossier

4

De l'échelle mondiale à l'échelle locale

Comment les sites du patrimoine mondial peuvent-ils concrétiser les objectifs de conservation internationaux sur le terrain 4

La Convention du patrimoine mondial constitue un mécanisme d'une remarquable utilité dès lors qu'il s'agit de prendre des mesures concrètes en vue de préserver les sites menacés, mais aussi les écosystèmes et les espèces menacées d'extinction.

Paysages culturels et aires protégées

Favoriser des liens et susciter des synergies 16

Des recherches récentes révèlent les chevauchements et les synergies entre les paysages culturels du patrimoine mondial et le système de classement mondial de l'UICN pour la reconnaissance des zones protégées.

Réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial conjoints 24

Les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial offrent deux approches différentes face aux défis constants qu'est l'extraction des ressources.

Géoparc mondiaux et patrimoine géologique mondial Une étude de cas d'Allemagne 34

Les géoparc mondiaux et la Convention du patrimoine mondial ont développé un réseau de coopération qui intègre les partenaires locaux, régionaux et internationaux.

Les conventions de Ramsar et du patrimoine mondial et les grottes de Škocjan 42

La Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar ont travaillé ensemble afin d'aider le parc des Grottes de Škocjan en Slovénie à améliorer la reconnaissance de la région et son importance au niveau local, national et international.



18



27



34



46

Les idées et opinions exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Focus 50

Satoyama : l'harmonie entre les êtres humains et la nature 50

Satoyama se réfère à une mosaïque de différents types d'utilisation des terres de longue date façonnée par les interactions entre les communautés et leur environnement.



50

Forum 55

Entretien 56

Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

Organisations consultatives 58

Sites du patrimoine mondial : symboles d'inspiration.

Conventions 60

L'UNESCO célèbre le dixième anniversaire de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; Préparation de candidatures pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : les pays de la Caraïbe renforcent leurs capacités ; Présentation à New York de la liste rouge des antiquités syriennes en péril.

Nouvelles 63

Préservation 64-67

Partenaires de suivi ; Communautés locales de Nouvelle-Calédonie ; Attaque contre les rangers de Pang Sida ; Le Karst dinarique : le processus en amont en pratique ; Modernités dans le monde arabe ; Célébration des villes et du développement ; Bermudes : taxes sur l'essence en faveur du patrimoine.



59



63

Sites en péril 68-69

Sauvegarde du patrimoine culturel malien ; La protection des Everglades ; Mise en place d'un Observatoire international du patrimoine culturel syrien.



68

Promotion 70-74

« Camps d'action pour la jeunesse » du patrimoine mondial et Club des jeunes gardiens ; Le patrimoine pour les enfants version tablette ; Bref aperçu de l'état de conservation ; Walter Santagata (1945-2013) ; Le produit des enchères de Jaeger-LeCoultre soutient les Îles atlantiques brésiliennes ; 1 000 nouvelles espèces ; Carte du patrimoine mondial 2013-2014 ; Téléchargez la nouvelle application *Patrimoine Mondial* ; Application « Atlas » répertoriant les sites du patrimoine mondial ; Le cas du patrimoine mondial disparu, 10^e épisode.



72

Édition et multimédia 76

Calendrier 77

Bulletin d'abonnement 79

Prochain numéro 81



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention du patrimoine mondial



De l'échelle mondiale à l'échelle locale

Comment les sites du patrimoine mondial peuvent-ils concrétiser les objectifs de conservation internationaux sur le terrain

Sonia Peña Moreno

Principale responsable du Service politique – diversité biologique

Unité des politiques mondiales

UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)

Un fou de Grant (*Sula granti*) et un lézard de Malpelo (*Anolis agassizi*) au Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo (Colombie).

© Diego Grajales



La conservation de la nature et le rôle qu'elle joue dans le développement durable représentent deux des plus grands enjeux que notre planète se doit de relever désormais. La myriade d'accords internationaux déjà en place nous fournit de précieux outils dont nous devons nous emparer pour combattre la perte de la diversité biologique et assurer la préservation de notre avenir. Malheureusement, nous nous engageons là dans un chemin ardu, semé de jargon et d'acronymes obscurs, jalonné de rencontres internationales, de réseaux et de structures : « CDB, GEO-4, SPANB, AME ». Tous ces éléments qui font partie du cadre international destiné à garantir l'avenir de la diversité biologique à l'échelle mondiale demeurent en effet inaccessibles à la plupart des gens. Or, ce sont précisément ces outils-là qui nous permettent d'appliquer les principes du patrimoine mondial et mener des actions sur le terrain.

L'un des points forts de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO se manifeste dans la façon qu'elle a de s'appuyer sur les relations locales et personnelles qui se tissent autour des sites d'exception pour mener des actions nationales et locales visant à renforcer l'une des conventions mondiales. Permettez-moi, à titre indicatif, de vous exposer brièvement la nature de mon expérience personnelle et la manière dont mon pays illustre certains des défis que se doit de relever la conservation de la nature à l'échelle mondiale. Je viens de Colombie. Je suis née à Carthagène, à proximité de la mer des Caraïbes, sur la côte nord du pays. En 1984, la ville fortifiée de Carthagène et sa forteresse furent toutes deux inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette nouvelle fut accueillie avec fierté par tous les Colombiens qui s'enorgueillissent également du fait que la Colombie fasse partie des 17 pays « mégadivers » (aux côtés notamment du Brésil, du Mexique, de Madagascar, de l'Indonésie, des Philippines

et de l'Australie). Notre pays abrite en effet près de 14 % de la diversité biologique de la planète au sein de la forêt amazonienne, des Andes et de l'écosystème subhumide de Choco. La Colombie est par ailleurs le seul pays du continent sud-américain possédant un littoral sur l'océan Pacifique et sur les Caraïbes. Nous sommes aussi la deuxième nation au monde du point de vue de la variété de nos espèces d'oiseaux et de fleurs, de la diversité de notre population et même du nombre de nos remarquables musiciens, écrivains, artistes et chanteurs.



Le condor de Californie a été réintroduit aux États-Unis d'Amérique.

© USFWS Pacific Southwest Region

La destruction des forêts

Malheureusement, un pourcentage considérable des écosystèmes de la Colombie a été détruit pour faire place au développement agricole, principalement dans les régions des Andes et des Caraïbes. À ce jour, près de 95 % des forêts sèches du pays, dont près de 70 % de forêts typiquement andines, ont disparu. Parmi les menaces pesant sur la conservation de la diversité biologique citons la migration des populations du fait de conflits armés internes, l'agriculture, la dégradation de l'habitat, la présence croissante d'espèces envahissantes et la pollution.

Cette situation est certes alarmante mais elle est loin d'être unique car la diversité biologique du monde entier se trouve désormais confrontée à une crise sans

précédent. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que la perte de diversité biologique a franchi les « limites planétaires de sécurité ». Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme répétant que la disparition de la diversité biologique et des précieux services écosystémiques qu'elle fournit va se poursuivre, et que cela entraînera des conséquences majeures pour tous les systèmes qui assurent le soutien de la vie sur notre planète. Récemment, l'Évaluation des écosystèmes du millénaire, le quatrième rapport sur l'avenir de l'environnement

mondial (GEO-4), la troisième édition des Perspectives mondiales de biodiversité (GBO-3) et bon nombre d'autres évaluations environnementales qui font autorité parviennent aux mêmes conclusions. L'état de la diversité biologique à tous les niveaux (écosystèmes, espèces et diversité génétique) ne cesse de se détériorer. Le GBO-3 fait d'ailleurs remarquer que les principaux facteurs de cette situation sont le changement climatique, la dégradation de l'habitat, la perte d'habitats, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation, une utilisation non durable des ressources et la pollution. Or cette vision catastrophique ne sera guère utile à ceux qui veulent remédier à la situation. L'état actuel de

la diversité biologique aurait en fait besoin de réponses stratégiques concertées, de mesures politiques et d'actions concrètes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Mais, bien sûr, tout cela est plus facile à dire qu'à faire...

Fort heureusement, il se trouve aussi des preuves convaincantes de l'efficacité des mesures de conservation en place et du pouvoir de la volonté collective pour obtenir un changement positif. Prenez, par exemple, les cas de trois espèces ayant disparu à l'état sauvage mais qui ont pu être réintroduites par la suite dans leur milieu naturel : le condor de Californie et le putois d'Amérique aux États-Unis et le cheval de Prjevalski en Mongolie. Et si une étude publiée en 2010 confirmait bien les précédents rapports de la disparition



Le Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo (Colombie) fournit un habitat essentiel pour les espèces marines menacées à l'échelle internationale.

© Diego Grajales



Le Parc national de Chitwan (Népal) abrite environ 400 rhinocéros à une corne, une caractéristique de l'Asie du Sud.

© Steve Hicks

progressive de la diversité biologique, elle constate également que 64 espèces de mammifères, d'oiseaux et d'amphibiens ont vu leur situation s'améliorer grâce à des initiatives de conservation. Cette étude est aussi la première à nous offrir une preuve manifeste de l'impact positif des efforts de conservation entrepris à l'échelle mondiale. Les résultats dont elle fait état démontrent en effet que l'état de la diversité biologique aurait empiré d'environ 20 % si l'on n'avait pas mis en place des mesures de conservation appropriées.

Depuis 1972, des questions nombreuses et diverses liées à l'environnement et au développement durable ont été soulevées à l'échelle mondiale. Nous nous sommes peu à peu distancés des traités sectoriels touchant aux espèces en voie de disparition au bénéfice d'un certain nombre d'accords-cadres. En effet, les accords multilatéraux environnementaux (AME) et les accords institutionnels juridiquement contraignants entre plusieurs États s'imposent désormais en tant qu'instruments susceptibles de faire progresser l'agenda environnemental et permettant de demeurer en phase avec les progrès scientifiques. De ce fait, les accords internationaux ont fait office de fondations et ils nous permettent désormais de favoriser et de mettre en place des cadres destinés à mettre en œuvre des initiatives internationales d'ordre pratique qui touchent à la conservation de l'environnement.

La prolifération des traités de cette espèce démontre que les gouvernements reconnaissent désormais que de nombreuses questions environnementales s'étendent bien au-delà des frontières nationales et qu'elles nécessitent une coopération internationale, et témoigne de la prise de conscience collective que notre environnement mondial exige une protection commune. Dans cette optique, il est donc quelque peu paradoxal que, malgré la prolifération des instruments internationaux et des arrangements institutionnels visant à protéger l'environnement, les perspectives soient loin d'être optimistes pour notre planète malade. Concrètement, qu'ont fait

ces quelque 300 AME pour inverser les tendances négatives et enrayer le déclin environnemental ?

Les conventions pour la conservation

Examinons deux de ces accords de plus près. Alors même que les taux de perte de la diversité biologique devenaient alarmants à tous les niveaux et que leurs effets sur le bien-être humain, toujours mieux documentés, s'avéraient catastrophiques, la Convention sur la diversité biologique



Les chevaux de Prjevalski paissent dans le parc national Hustai en Mongolie.

© IUCN Photo Library / Marie Fischborn

(CDB) vit le jour grâce à l'engagement de la communauté internationale en faveur de la conservation de la diversité biologique, et ce grâce à l'utilisation durable de ses éléments et au partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation. Adoptée lors du Sommet de la terre de Rio en 1992, elle est entrée en vigueur en 1993, avec l'assentiment de 193 parties. La Convention sur la diversité biologique est un accord quasi universel et compréhensif qui reconnaît, pour la première fois, que la conservation de la diversité biologique constitue « une préoccupation commune de l'humanité » et qu'elle fait partie intégrante du développement. En bref, la CDB est un accord mondial historique qui adopte une

approche holistique de conservation et vise à promouvoir le développement durable et le maintien de la vie sur notre planète.

La Convention de 1972 pour la protection du monde culturel et du patrimoine naturel vit le jour suite à la fusion de deux idées distinctes, dont l'une visait à la préservation des sites culturels, l'autre à la conservation de la nature et de tous ses trésors. Comme l'a déclaré M. Kishore Rao, Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Convention du patrimoine mondial s'est imposée, au cours de ses quarante années d'existence, comme l'instrument international le plus efficace pour identifier des sites naturels exceptionnels dans toutes les parties du monde – sites se caractérisant par leur diversité biologique exceptionnelle, leurs écosystèmes, leur géologie ou leurs superbes phénomènes naturels. La Convention du patrimoine mondial a offert une reconnaissance internationale à plus de 10 % de la superficie totale des aires protégées du monde. Et même si des lacunes demeurent, la Liste du patrimoine mondial nous permet de protéger un échantillon extrêmement précieux de notre patrimoine naturel.

Comment un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO se distingue-t-il d'un autre site patrimonial reconnu à l'échelle nationale ? La réponse est simple : par sa « valeur universelle exceptionnelle » (VUE). Le paragraphe 49 des

Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial énonce en effet que « la valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle à ce point exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble du genre humain. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance aux yeux de la communauté internationale dans son ensemble ». Autrement dit, il s'agit de sites si extraordinaires que la communauté internationale, par l'entremise de la Convention du patrimoine mondial, s'est

expressément engagée à les protéger et à les entretenir.

Il semblerait donc que l'application des principes de la « valeur universelle exceptionnelle » dans l'identification des sites naturels qui revêtent une importance capitale pour l'humanité signifie au final que la préservation de la nature soit l'un des « soucis communs de l'humanité », et donc qu'elle relève de sa responsabilité commune. Ces deux Conventions, celle sur la diversité biologique et celle sur le patrimoine mondial, offrent ainsi à la communauté internationale un vaste cadre qui lui permet de mener des actions spécifiques visant à protéger et à préserver les ressources naturelles de notre planète au bénéfice des générations actuelles et futures.

D'autres accords internationaux contribuent également à la protection de la diversité biologique. En Amérique du Sud, le concours de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) et de la Convention de Vicuña a permis d'assurer le retour de la vigogne. Au cours des dernières années, et en réponse aux conclusions et aux recommandations des évaluations mondiales mentionnées plus haut, les parties de différents accords multilatéraux environnementaux, dont notamment la CDB, la Convention du patrimoine mondial, la CITES, la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), la Convention relative aux zones humides (Ramsar) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) ont appelé à plusieurs reprises à la mise en œuvre de meilleures synergies entre les AME afin de lutter contre la perte de la diversité biologique. Il est en effet devenu évident qu'aucun cadre politique à lui seul ne saurait changer ou renverser la tendance. En conséquence, un certain nombre d'organes directeurs ont pris des décisions visant à encourager les mesures politiques de « synergie ». Dans l'ensemble, ces décisions ont réitéré l'importance d'une collaboration et d'une coopération stratégique entre divers AME (en proposant notamment des réunions et des programmes communs lors des

conférences des parties concernées), elles ont également reconnu la pertinence d'un tel renforcement des synergies et souligné le rôle joué par des activités de collaboration spécifiques aux niveaux mondial, régional et national.

Il importe également d'évoquer ici les mécanismes et arrangements institutionnels ayant contribué à faire avancer ce « programme de synergies ». Parmi ceux-ci, on citera tout particulièrement le Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG), le Groupe



© Claudia Marcela Ayala

des présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions liées à la diversité biologique (CSAB), le Groupe de gestion des problèmes sur la diversité biologique du groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies (IMG-EMG) qui réunissent des représentants de toutes les agences des Nations Unies ainsi que certains observateurs – dont notamment l'UICN, parmi tant d'autres.

Plan stratégique pour la diversité 2011-2020

En octobre 2010, les parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Il s'agit là d'un vaste plan conçu pour encourager l'action de tous les pays et de tous les intervenants dans le cadre de la perte de la diversité biologique. Ce plan stratégique comprend une Vision 2050, une Mission à l'horizon 2020, cinq Objectifs stratégiques et vingt Objectifs

Aichi de la diversité biologique. Il offre un cadre général permettant la promotion d'une application cohérente et efficace des trois objectifs de la CDB. À grande échelle, il fournit un cadre politique ambitieux, non seulement à la CDB et aux conventions relatives à la diversité biologique, mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale et du système des Nations Unies.

Par l'entremise de la décision X/2, les parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique et se sont également mises d'accord pour traduire ce plan en stratégies nationales et en plans d'action (SPANB) pour la diversité biologique en tenant compte des tendances de la diversité biologique et des particularités de leurs pays respectifs. Cette décision a par ailleurs demandé à d'autres conventions et accords relatifs à la diversité biologique d'examiner le Plan stratégique et de prendre des mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre cohérente et synergique aussi bien de ce plan que des objectifs d'Aichi à tous les niveaux, et notamment par le biais d'une collaboration dans la mise à jour et la mise en œuvre des Plans d'action nationaux sur la biodiversité (NBSAP). Ces derniers offrent en effet une feuille de route qui permet d'éta-

blir la manière dont un pays a l'intention de répondre aux objectifs de la CDB en tenant compte de ses spécificités nationales. Par leur nature, les NBSAP représentent aussi des instruments appropriés pour parvenir à une mise en œuvre coordonnée et cohérente des conventions relatives à la diversité biologique dans la mesure où la vaste portée de la CDB incorpore effectivement les objectifs et les dispositions d'autres conventions et favorise, par l'intermédiaire des NBSAP, l'harmonie en matière de planification nationale.

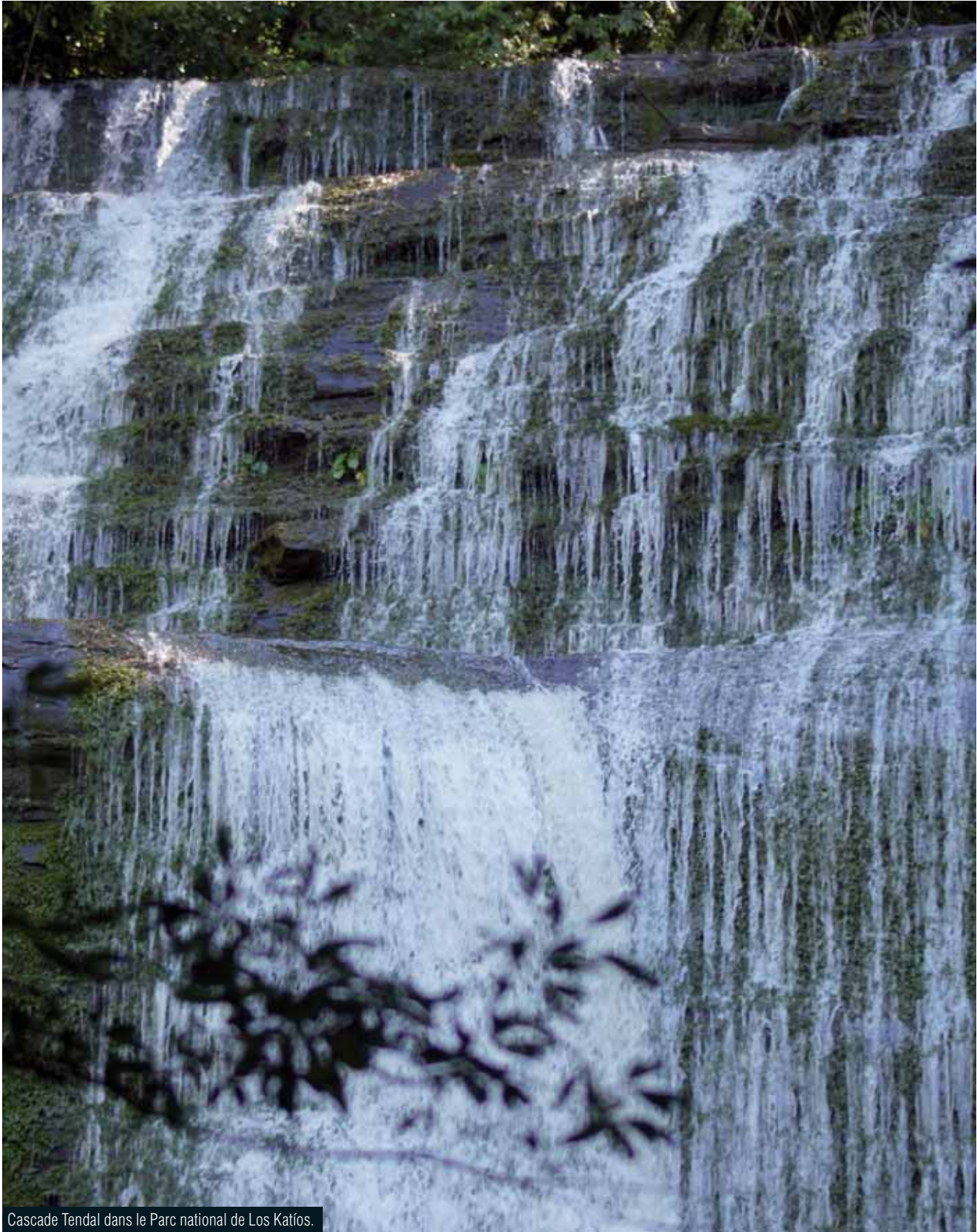
Lors de sa dernière session tenue en juin 2013 au Cambodge, le Comité du patrimoine mondial dans sa décision 37 COM5A, a demandé « au Centre du patrimoine mondial de continuer à coopérer avec le Groupe de liaison de la diversité biologique (BLG) pour créer davantage de synergies entre les conventions, mais aussi entre les activités communes entreprises avec les secrétariats

Les deux conventions offrent à la communauté internationale un vaste cadre qui lui permet de mener des actions spécifiques protégeant et préservant les ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.



Une mère et son fils de l'ethnie Embera Katío dans le Parc national de Los Katíos (Colombie).

© Archivo Parques Nacionales / Melissa Valenzuela



Cascade Tendal dans le Parc national de Los Katíos.

© Claudia Ayala

de la CITES, de la Convention de Ramsar, du Conseil de l'Europe et des États parties pour veiller à ce que leurs plans d'action et leur stratégie en matière de diversité biologique nationale reconnaissent pleinement l'importance du rôle que jouent les sites naturels du patrimoine mondial dès lors qu'il s'agit d'atteindre les objectifs de la diversité biologique d'Aichi ». La CMS et la CITES ont déjà élaboré des lignes directrices pour favoriser l'intégration de questions pertinentes, de mesures politiques et d'actions concrètes à partir de leurs processus respectifs aux NBSAP. Par le biais du BLG, six conventions relatives à la diversité biologique œuvrent pour le renforcement des synergies et pour une mise en œuvre nationale visant à atteindre les objectifs d'Aichi. Elles harmonisent par ailleurs les processus de rapports périodiques, participent à des ateliers de formation, partagent leurs expériences et données scientifiques, échangent leurs connaissances, etc.

Si cette diplomatie synergique est bien sûr saluée et encouragée, jusqu'où peut-elle aller pour répondre au besoin réel et urgent d'une action transformatrice sur le terrain ?

La diversité biologique en Colombie

Revenons à la Colombie. Et revenons, plus précisément, à deux sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le premier, le Parc national de Los Katíos, s'étend sur plus de 72 000 ha dans le nord-ouest de la Colombie. L'on y trouve des collines de basse altitude, des forêts et des plaines humides. Le parc renferme une diversité biologique exceptionnelle, ainsi que de nombreuses espèces animales menacées et un grand nombre d'espèces végétales endémiques. En 1994, le site fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Il fut ensuite placé, en 2009, sur la Liste en péril sur la recommandation de l'UICN et conformément à la demande de la Colombie, en raison essentiellement du problème que présentait l'exploitation forestière illégale.

Le second site, le Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo, fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2006.

Situé à environ 500 km au large de la côte colombienne, ce bien comprend l'île de Malpelo (350 ha) et son environnement marin (857 150 ha). Cet immense parc marin constitue, avec les îles Galápagos, la plus grande zone de pêche interdite du Pacifique tropical oriental. Il représente une zone clé pour la conservation de la diversité biologique marine du Pacifique et offre un



Un fou à pieds rouges (*Sula sula*) au Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo (Colombie).

© Diego Grajales

habitat vital aux espèces marines menacées à l'échelle internationale. Il constitue également un « réservoir » important pour les requins car il s'agit, en effet, de l'un des rares endroits au monde où la présence d'un requin rare en eaux profondes a été confirmée. Les eaux profondes de Malpelo, largement reconnues comme l'un des principaux sites de plongée du monde, en raison de la présence de parois escarpées et de nombreuses grottes d'une beauté naturelle exceptionnelle, offrent un habitat à d'importantes populations de grands prédateurs et d'espèces pélagiques dans un environnement serein et respectueux de leurs formes de comportements naturels.

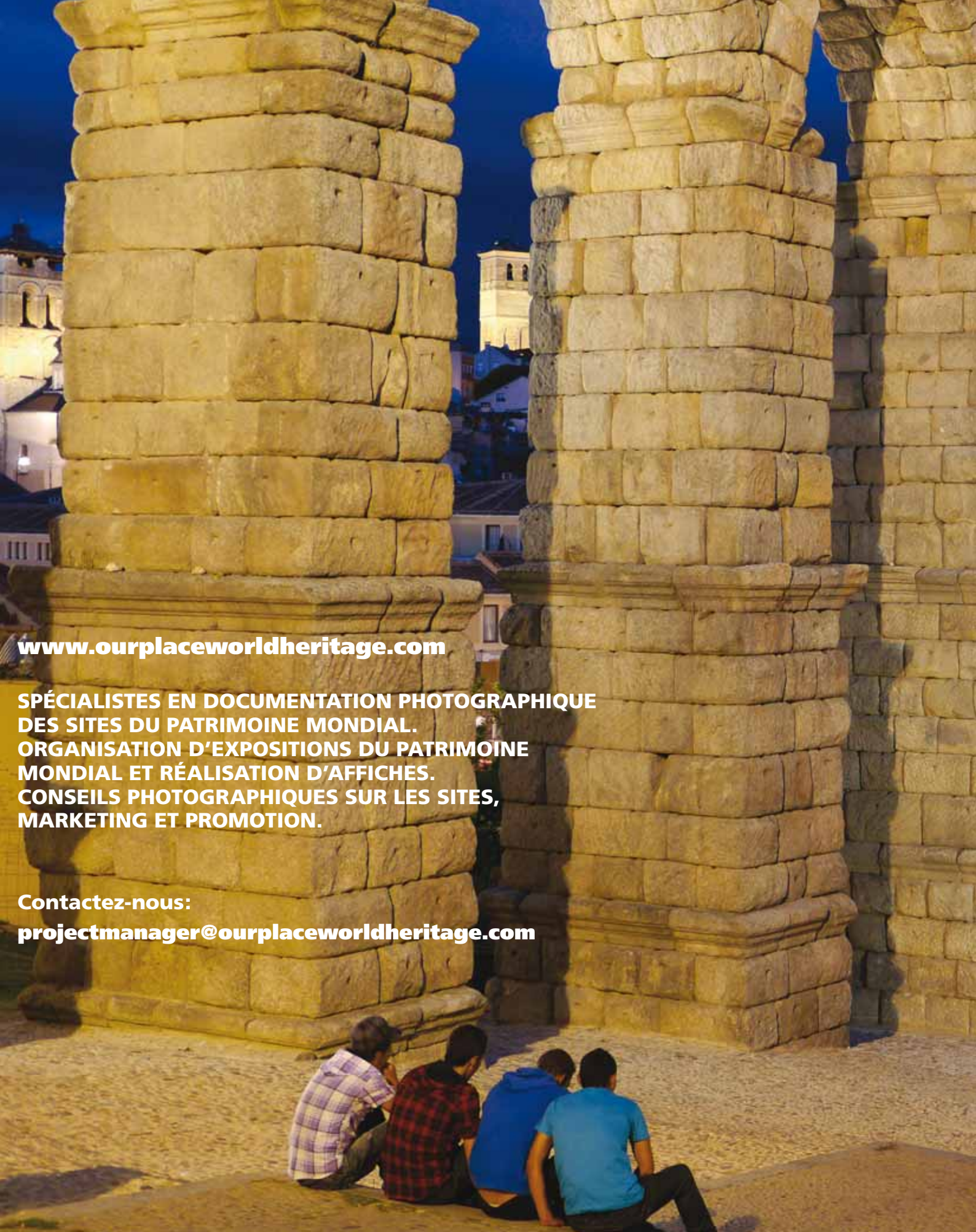
En reconnaissant la valeur universelle exceptionnelle d'un site, les parties à la Convention du patrimoine mondial s'engagent donc à sa préservation et s'efforcent de trouver des solutions pour assurer sa protection. Lorsqu'un site est placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la communauté internationale tout entière est appelée à l'action en vue de remédier à la

situation. Les réussites et les cas de retour à la normale ne sont pas rares. Prenons l'exemple du Parc national de Chitwan au Népal qui abrite environ 400 rhinocéros à une corne, une espèce d'Asie du Sud. Au début des années quatre-vingt-dix, le Comité du patrimoine mondial remit en question les conclusions auxquelles tendait l'évaluation de l'impact environnemental d'une éventuelle déviation

de la rivière Rapti. La Banque asiatique de développement et le Gouvernement du Népal examinèrent cette évaluation et constatèrent que le projet menaçait effectivement les habitats riverains critiques à la survie du rhinocéros à l'intérieur du parc royal Chitwan. Le projet fut donc abandonné et ce site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO fut préservé pour les générations futures.

L'inclusion louable et consciencieuse des sites de Katíos et de Malpelo en Colombie dans une révision du Plan d'action national sur la biodiversité (NBSAP) et dans une politique pour les aires protégées sur le plan national serait assurément un pas dans la bonne direction et permettrait de créer de nouvelles synergies entre la CDB et

la Convention du patrimoine mondial. Dans l'idéal, cela provoquerait une action nationale et attirerait l'attention internationale sur la question de l'amélioration de la gestion de ces sites. Dans cette optique, ces sites du patrimoine mondial pourraient devenir des fleurons en matière de bonnes pratiques et offrir des exemples de réussite qui stimuleraient la mise en œuvre du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi au niveau national. Voilà qui confirme que la Convention du patrimoine mondial constitue un mécanisme d'une remarquable utilité dès lors qu'il s'agit de prendre des mesures concrètes en vue de préserver les sites menacés, mais aussi les écosystèmes et les espèces menacées d'extinction. Il constitue également un puissant outil de sensibilisation et d'action au moyen de campagnes ciblées. L'atteinte des objectifs de conservation dépend de la reconnaissance des valeurs exceptionnelles de ces sites, et ce même dans la perspective de la survie de l'humanité. Chaque site joue un rôle capital dans la préservation de notre patrimoine commun, au présent et dans l'avenir. ☉



www.ourplaceworldheritage.com

**SPÉCIALISTES EN DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE
DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL.
ORGANISATION D'EXPOSITIONS DU PATRIMOINE
MONDIAL ET RÉALISATION D'AFFICHES.
CONSEILS PHOTOGRAPHIQUES SUR LES SITES,
MARKETING ET PROMOTION.**

**Contactez-nous:
projectmanager@ourplaceworldheritage.com**



Ourplace

PHOTOGRAPHIES ET EXPOSITIONS DU PATRIMOINE MONDIAL



Vieille ville de Ségovie et son aqueduc, Espagne

Paysages culturels et aires protégées

Favoriser des liens et susciter des synergies

Gunnar Finke

Conseiller en biodiversité à l'Agence de coopération internationale allemande (GIZ)
Membre de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (WCPA)

Cet article résume les conclusions d'une récente étude publiée par l'UICN dans la publication suivante :

Finke, G. (2013). Interfaces des paysages : paysages culturels du patrimoine mondial et aires protégées de l'UICN. Une étude sur les relations existant entre les paysages culturels du patrimoine mondial et les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN. UICN. Gland, Suisse.

Situé dans un cadre naturel puissant, le paysage culturel relique de Þingvellir (Islande) est au cœur de l'Althing, le site historique de l'assemblée générale de l'Islande, au centre du parc national.

© Karawho



Les paysages culturels sont considérés comme un « patrimoine culturel » dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Mais ils possèdent également un point commun important avec la conservation de la nature : la couverture mondiale des aires protégées. Une récente étude révèle non seulement ce chevauchement, mais aussi les synergies qui existent entre les paysages culturels du patrimoine mondial et le système de classement mondial de l'UICN pour la reconnaissance des aires protégées. Elle signale également les implications qui pourraient en découler.

Les paysages culturels se situent à la croisée de la culture et de la nature. Ils comprennent diverses expressions matérielles et immatérielles des échanges entre l'être humain et son environnement naturel. En 1992, le Comité du patrimoine mondial devint le premier instrument juridique international à assurer la protection d'exemples remarquables d'« œuvres conjuguées de l'homme et de la nature ». Les paysages culturels peuvent être proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial par les États parties en trois catégories principales, dont la deuxième comporte deux divisions :

- (i) Le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme
- (ii) Le paysage essentiellement évolutif
 - Le paysage relique (ou fossile)
 - Le paysage vivant
- (iii) Le paysage culturel associatif.

Les paysages culturels inscrits au patrimoine mondial culturel peuvent également comporter d'importantes valeurs naturelles et refléter en outre les relations culturelles et spirituelles qui relient les populations à la nature et à la dimension immatérielle et socioculturelle inhérente à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Ces échanges culture-nature sont également reflétés dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* qui constatent que « les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation viable des terres qui tiennent compte des caractéristiques et des limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis ainsi qu'une relation



La pêche a permis la vie humaine au Delta du Saloum (Sénégal), un exemple exceptionnel d'habitat traditionnel dans un environnement de biodiversité côtier.

© Ghjiseppu

spirituelle spécifique que les populations établissent avec la nature. La protection des paysages culturels peut contribuer aux techniques modernes d'utilisation viable et de développement des terres tout en conservant ou en améliorant les valeurs naturelles du paysage. L'existence permanente de formes traditionnelles d'utilisation des terres, favoriser la diversité biologique dans de nombreuses régions du monde. La protection des paysages culturels traditionnels est par conséquent utile pour le maintien de la diversité biologique ».

Tel est le fondement de l'intérêt direct que montre l'UICN pour les paysages culturels du patrimoine mondial, et ce en collaboration avec l'ICOMOS qui joue un rôle prééminent dans l'évaluation des dossiers de proposition d'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial en qualité de bien culturel. L'UICN a également identifié un certain nombre de qualités relevant du patrimoine naturel que les paysages culturels sont susceptibles de présenter, et les a inscrites dans ses *Orientations pour*

les examinateurs des paysages culturels – l'évaluation des caractéristiques naturelles des paysages culturels (2006), parmi lesquelles figurent :

- (i) La conservation de la diversité biologique dans la nature à l'état sauvage (notamment les systèmes naturels et semi-naturels, les espèces sauvages de faune et de flore)
- (ii) La conservation de la diversité biologique dans les systèmes agricoles
- (iii) L'utilisation durable des terres
- (iv) Le rehaussement de la beauté des paysages
- (v) Les collections *ex situ*
- (vi) Les remarquables exemples de l'interrelation de l'être humain et de la nature
- (vii) Les découvertes d'importance historique.

Les conseils en matière de patrimoine mondial demeurent certes une part importante des activités de l'UICN, mais cette institution intervient également dans de nombreux autres domaines, dans le cadre



de son programme global de conservation de la nature. Dans le cadre plus large de son programme, l'UICN établit les normes à appliquer aux aires protégées, et ce en conformité avec le cadre des catégories de gestion des aires protégées établies par l'UICN (voir les *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion des aires protégées*, N. Dudley, éd., UICN, 2008). Ce système définit notamment le concept d'« aire protégée » en ces termes :

« Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »

Le système de catégories de gestion des aires protégées établi par l'UICN est un cadre standard international destiné à assurer une application nationale ou infranationale. Les valeurs que les aires protégées relevant des catégories de l'UICN se doivent de préserver peuvent être d'une

importance locale, régionale, nationale ou internationale. Comme on le constatera en lisant la définition ci-dessus, les catégories d'aires protégées de l'UICN touchent directement aux valeurs culturelles, ainsi qu'à la conservation de la nature et aux services que les écosystèmes fournissent aux populations. Le cadre de l'UICN classe les aires protégées en six catégories, la première se subdivisant en deux parties, et dont chacune est définie en fonction de ses objectifs de gestion :

- Ia Réserve naturelle intégrale
- Ib Zone de nature sauvage
- II Parc national
- III Monument naturel
- IV Aire de gestion des habitats / espèces
- V Paysage terrestre / marin protégé
- VI Zone de gestion de ressources protégées.

L'UICN reconnaît par ailleurs que les aires protégées peuvent être classées selon l'un des quatre types de gouvernance : gouvernance par le gouvernement ; gouvernance partagée ; gouvernance

privée ; et gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales. En conséquence de quoi, n'importe quelle catégorie de gestion peut se rencontrer dans le cadre de n'importe lequel des quatre types de gouvernance, ou *vice versa*.

Terrain d'entente conceptuel

Parmi les différentes catégories d'aires protégées, il existe des types de zones protégées qui visent spécifiquement à protéger les paysages influencés par la présence humaine. C'est notamment le cas de la catégorie V (paysage terrestre / marin protégé) qui correspond à des sites où l'interaction de l'être humain et de la nature a produit des valeurs naturelles importantes d'un point de vue écologique, biologique, culturel et scénique. Outre ce lien évident entre les paysages culturels classés au patrimoine mondial et les aires protégées relevant de la catégorie V, il est clair que tous les types de paysage culturel présentent des liens d'ordre conceptuel, variables sans doute mais néanmoins



Le site Ouadi Qadisha ou Vallée sainte et forêt des cèdres de Dieu (Horsh Arz el-Rab) (Liban) forme un paysage sacré puissant avec des liens nature-culture uniques.

© Panoramas

importants avec l'ensemble des catégories d'aires protégées de l'UICN. L'importance de ces similitudes conceptuelles dépend toutefois des qualités du patrimoine naturel et du degré de « naturalité » (c'est-à-dire du degré selon lequel l'environnement naturel a été altéré par les activités humaines) présent dans l'un ou l'autre. C'est donc sur cette base que peuvent être identifiés les liens conceptuels énumérés ci-dessous et qui s'observent entre les paysages culturels du patrimoine mondial et les catégories des aires protégées de l'UICN :

- Les paysages conçus et intentionnellement créés présentent un très faible chevauchement conceptuel avec les catégories d'aires protégées, même si l'on constate parfois certaines relations théoriques très limitées avec certaines aires protégées relevant des catégories IV ou V.

Les paysages conçus et intentionnellement créés peuvent uniquement se produire comme des caractéristiques délimitées d'un point de vue spatial au sein d'aires protégées plus vastes (relevant notamment de la catégorie V). Or, dans certaines circonstances particulières, le cadre environnemental naturel original désormais modifié en un paysage organisé peut éventuellement renfermer des zones présentant une grande valeur en matière de conservation de la nature. Lors de la modification envi-

ronnementale de ce type de site en paysage organisé, ces zones ont éventuellement pu être intégrées en tant qu'élément plus naturel dans un jardin, un parc ou d'autres complexes de paysage organisé.

- Les paysages reliques (ou fossiles) à évolution organique présentent un degré de similitude conceptuelle avec les aires protégées relevant des catégories II à VI.

Les paysages évolutifs reliques (ou fossiles) à évolution organique sont un produit du passé. À ce titre, ils peuvent constituer une partie ou même le fondement d'un maillage étroit des relations être humain-nature inhérentes aux paysages porteuses de valeurs essentielles de conservation de la nature. Ces paysages peuvent être désormais des aires protégées reflétant une ancienne intervention ou gestion humaine.

- Les paysages vivants à l'évolution organique présentent des similitudes conceptuelles avec les aires protégées relevant des catégories IV à VI, et plus particulièrement avec celles de la catégorie V, ainsi que quelques rapports fort restreints avec des aires protégées spécifiques de la catégorie III.

- Les aires protégées relevant des catégories IV, VI, et notamment de la catégorie V, constituent des zones, partiellement ou intégralement, marquées par un processus évolutif toujours en cours

– processus qui (même s'il présente un caractère et une intensité variables) a donné à ces zones certaines caractéristiques uniques d'une relation mutuellement évolutive et d'interactions être humain / environnement naturel qui peuvent être fort similaires à l'interaction être humain-nature que l'on trouve dans les paysages vivants à l'évolution organique.

Les aires protégées relevant de la catégorie III sont généralement petites, centrées sur des caractéristiques spécifiques, et leur caractère n'a pour l'essentiel pas été modifié par l'être humain. Or, elles peuvent aussi comporter des caractéristiques naturelles culturellement influencées, des sites culturels-naturels ou encore des sites culturels avec une écologie associée. En tant que telles, elles peuvent constituer des entités petites, simples ou contiguës formant collectivement une partie ou un élément unique d'un paysage vivant à l'évolution organique.

- Les paysages associatifs présentent un chevauchement conceptuel avec tous les types de catégories d'aires protégées.

Toutes les aires classées conformément au système des aires protégées de l'UICN peuvent éventuellement présenter des traits de valeurs naturelles requérant des mesures de conservation *in situ* qui peuvent également présenter une grande valeur associative.



Mapungubwe, un paysage culturel relique (Afrique du Sud) avec des valeurs de conservation de la nature élevées, démontre à la fois la montée et la chute du premier royaume autochtone en Afrique australe.

© Our Place – The World Heritage Collection

Liens spatiaux

L'on constate une forte correspondance spatiale entre les paysages culturels du patrimoine mondial et les aires protégées : 52 (soit 60 %) des 86 paysages culturels classés (mai 2013) coïncident partiellement ou intégralement avec des aires protégées.

Parmi ces 60 % de paysages culturels du patrimoine mondial qui coïncident géographiquement avec des aires protégées, environ la moitié (soit 54 %) recourent des paysages protégés terrestres / marins relevant de la catégorie V (voir schéma 1). 42 % des 52 paysages culturels qui recourent des aires protégées géographiquement coïn-

cident avec des aires de la catégorie II, et 33 % coïncident avec des aires protégées de la catégorie IV. Très peu de paysages culturels classés au patrimoine mondial coïncident avec des aires protégées relevant de la catégorie Ia (6 % seulement), ni avec des aires protégées relevant de la catégorie III (10 %) ou avec des aires protégées relevant de la catégorie VI (6 %). Aucun paysage culturel ne coïncide avec des zones sauvages, vastes et non modifiées, relevant de la catégorie Ib, tandis que 13 % coïncident avec des zones protégées non classées par l'UICN.

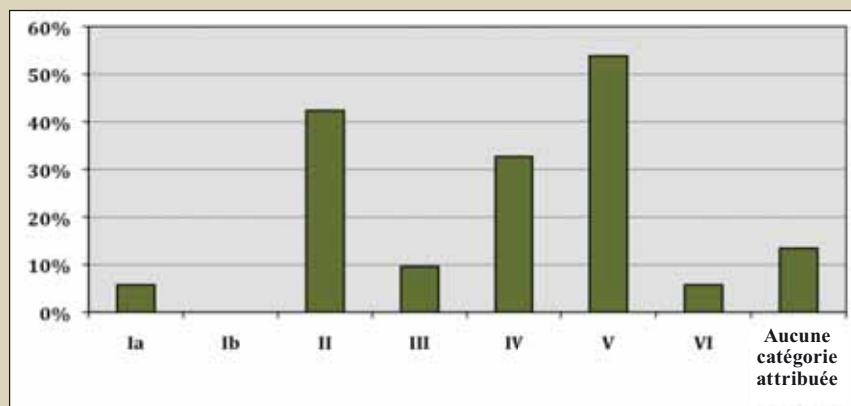
Un examen du degré de chevauchement des différentes catégories de paysages

culturels classés au patrimoine mondial avec les zones protégées de l'UICN (voir schéma 2) révèle que la coïncidence la plus forte concerne l'évolution organique constante des paysages culturels : la moitié (soit 50 %) des 52 paysages culturels du patrimoine mondial qui coïncident géographiquement avec des aires protégées sont également reconnus comme des paysages culturels vivants à l'évolution organique. 29 % des paysages culturels du patrimoine mondial qui coïncident avec des aires protégées sont des paysages reliques, 14 % des paysages associatifs, et 7 % des paysages culturels conçus.

Liens « sur le terrain »

Compte tenu de l'importance des liens conceptuels et spatiaux ainsi observés, il n'est guère surprenant de constater que ceux des paysages culturels du patrimoine mondial qui coïncident partiellement ou intégralement avec des aires protégées sont également susceptibles de présenter de solides liens en termes de gestion et de gouvernance. Cela est notamment le cas de Þingvellir (Islande), un paysage culturel classé au patrimoine mondial qui chevauche entièrement une aire protégée relevant de la catégorie II. Les employés de la zone protégée assurent également la gestion du site du patrimoine mondial et apportent leur contribution aux rapports périodiques du paysage culturel du patrimoine mondial. La plus grande partie du budget de gestion du site du paysage culturel provient de l'agence responsable de l'aire protégée. C'est de ce point de vue que l'on constate une relation étroite entre les objectifs du plan de gestion de l'aire protégée et les buts de gestion du paysage culturel du patrimoine mondial. Le statut de patrimoine mondial est parfaitement compatible avec celui des sites protégés conformément aux normes de l'UICN et en tire même des avantages. La gouvernance du patrimoine mondial s'effectue dans le cadre du régime prévu pour l'aire protégée correspondante établie en vertu de la loi nationale pour la conservation de la nature. Les pouvoirs et les responsabilités concernant le paysage culturel du patrimoine mondial, et notamment l'autorité et la responsabilité de la gestion du site, relèvent de l'agence gouvernementale responsable de l'aire protégée. Les mêmes parties prenantes participent aux mêmes processus participatifs dans le cadre de la gestion du

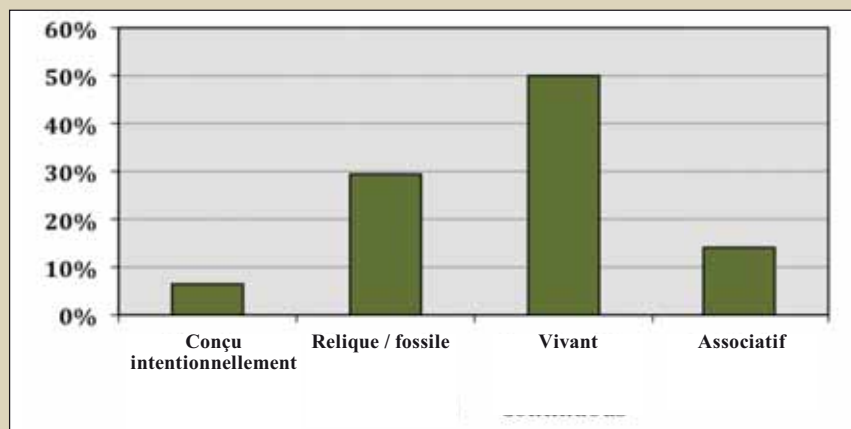
Schéma 1



1 : Fréquence de chevauchement des catégories d'aires protégées de l'UICN avec les paysages culturels du patrimoine mondial.

(La somme de ces chiffres ne correspond pas à 100 % car un site inscrit au patrimoine mondial en tant que paysage culturel peut se composer de plus d'une aire protégée correspondant à plusieurs catégories différentes.)

Schéma 2



2 : Fréquence de chevauchement des catégories des paysages culturels du patrimoine mondial avec les catégories d'aires protégées de l'UICN.



Le site mixte du Lagon sud des îles Chelbacheb (Les Palaos) témoigne qu'une communauté d'une petite île du Pacifique habitait autrefois cet environnement marin unique.

© Steve L. Martin

site du patrimoine mondial et de celle de l'aire protégée qui y coïncide.

Synergies conséquentes

Les paysages culturels du patrimoine mondial et les aires protégées jouent un rôle essentiel dans la conservation et l'utilisation durable du patrimoine culturel et naturel de notre planète. Entre ces deux systèmes de désignation de la conservation, il existe :

- Des correspondances conceptuelles importantes
- Des chevauchements spatiaux manifestes, puisque deux tiers environ de tous les paysages culturels du patrimoine mondial coïncident avec les zones protégées relevant d'une ou de plusieurs catégories de gestion de l'UICN, et
- Des relations substantielles en termes de gestion et de gouvernance.

Dans cette perspective, la complémentarité entre les sites naturels et les paysages culturels du patrimoine mondial paraît évidente en considération des objectifs communs touchant à la préservation du patrimoine de valeur universelle exceptionnelle de la planète. Bien que tous ne puissent pas être officiellement classés en tant que tels, les paysages culturels du patrimoine mondial ressemblent à de nombreux égards aux aires protégées à titre de sites particuliers bénéficiant de mesures de protection

spéciales visant à préserver des zones qui constituent des exemples types d'œuvre conjointe de l'être humain et de la nature.

De nombreux paysages culturels inscrits au patrimoine mondial possèdent d'importantes valeurs naturelles. Les valeurs des services de la diversité biologique et des écosystèmes de certains paysages culturels peuvent par ailleurs être équivalentes ou supérieures à celles des sites inscrits au patrimoine mondial naturel en vertu du critère (viii) en tant qu'exemples des phases importantes de l'histoire de la Terre. Cela étant, et au regard du mandat et des priorités de l'UICN concernant les aires protégées, les biens naturels et mixtes du patrimoine mondial ne constituent manifestement pas en soi une priorité suffisante. Il est donc parfaitement justifié que l'UICN élargisse la priorité qu'elle accorde au patrimoine mondial naturel afin de soutenir et de prodiguer des conseils en matière de conservation, de gestion efficace et de gouvernance équitable des paysages culturels du patrimoine mondial.

Les autorités nationales devraient tenter de relier ces deux instruments de conservation (c'est-à-dire les paysages culturels du patrimoine mondial et les aires protégées) pour en faire des outils complémentaires au service de la conservation de la diversité culturelle et biologique. L'intégration des paysages culturels du patrimoine mondial (déjà inscrits ou

faisant partie des listes indicatives) aux systèmes nationaux ou infranationaux de zones protégées et *vice versa* pourrait offrir un cadre idéal permettant d'assurer des résultats positifs en matière de conservation (amélioration). Au niveau du site, les gestionnaires des paysages culturels du patrimoine mondial et des aires protégées qui coïncident géographiquement se doivent d'identifier plus clairement les synergies qui existent entre ces deux systèmes de protection et d'exploiter le potentiel que chacun peut apporter à l'autre. Il existe par ailleurs un champ d'action considérable dans lequel déployer l'efficacité de la gestion et les outils d'évaluation de la qualité de la gouvernance des aires protégées aux paysages culturels du patrimoine mondial.

Les synergies importantes qui apparaissent entre les paysages culturels du patrimoine mondial et les aires protégées favorisent les possibilités de promotion et d'application d'approches holistiques pour la conservation et l'utilisation durable du patrimoine culturel et naturel combiné de la planète. Ces synergies pourraient également soutenir les efforts entrepris en faveur de la reconnaissance et de la conservation des échanges nature-culture dans les régions du monde où ces aspects sont liés de manière unique et qui sont actuellement sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial, notamment dans la région Pacifique. ☞

Réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial conjoints

Boshra B. Salem, Présidente du Conseil international de coordination du MAB
Samir I. Ghabbour, Président du Conseil national d'Égypte du MAB

Sian Ka'an (Mexique) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 et comme réserve de biosphère en 1986.

© Our Place – The World Heritage Collection



Outre la collaboration avec ses États membres dans le cadre du développement et de la promotion de l'éducation, de la science et de la culture, l'UNESCO vise essentiellement à favoriser une compréhension mutuelle entre les nations et les peuples. Dans cette optique, deux activités furent établies en vue de créer deux types de zone protégée, la première dans le cadre du Programme L'homme et la biosphère (ou Programme MAB) de l'UNESCO, mis en place en 1971 pour établir des « réserves de biosphère » reliées au sein d'un réseau mondial. Quant à la seconde, instituée dans le cadre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial de 1972, elle établit une liste de sites culturels et naturels. Chaque année, l'UNESCO publie une version actualisée des listes des sites de réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial.

Certains sites reflètent des techniques d'utilisation des terres spécifiques destinées à favoriser et maintenir la diversité biologique. D'autres qui, dans l'esprit des communautés, sont associés à de puissantes croyances, à des valeurs artistiques et à des pratiques traditionnelles, incarnent la relation exceptionnelle qu'entretiennent les populations avec la

nature ou avec le domaine spirituel. Le classement des sites du patrimoine mondial et du Réseau mondial des réserves de biosphère vise à révéler et à maintenir la grande diversité des interactions entre les êtres humains et leur environnement, mais aussi à protéger les cultures traditionnelles vivantes et à préserver les traces de celles qui ont disparu. Certaines réserves de biosphère constituent également des biens classés au patrimoine mondial. Mais quelle différence existe-t-il réellement entre ces deux désignations ?

Les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial offrent deux approches différentes face aux défis constants qu'est l'extraction des ressources. Ces approches convergentes nous aident à mieux comprendre à quel point notre propre survie en tant qu'êtres humains au sein de nos cultures existantes est liée à celle des milieux naturels dont nous sommes dépendants. Aujourd'hui surtout, compte tenu de la croissance de la population mondiale, et des pressions sur les ressources naturelles et sur l'utilisation des terres qui en résultent, il est devenu indispensable de relever un certain nombre de questions, de défis et d'options de gestion que représentent les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère. On ne saurait trouver des

solutions efficaces à ces défis mondiaux sans précédent que par une action collective. Les activités les plus diverses se pratiquent au sein des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial, dont notamment l'exploitation minière, le tourisme, la conservation, l'extraction pétrolière et gazière, ainsi que des investissements considérables en matière de réhabilitation des sols.

Une réponse à la critique

Le concept de « réserve de biosphère » cherchait à tenir compte de certaines critiques visant le système traditionnel des réserves naturelles, qui ne voulait (et qui ne veut toujours) faire autre chose qu'assurer la protection des animaux sauvages et des plantes, sans trop s'intéresser à la population locale. En Afrique notamment, à l'époque coloniale, cette approche s'est traduite par quelques tragédies déplorables. La restriction de la fonction des aires protégées à la conservation de la faune et de la flore a parfois mené à l'expulsion des populations locales, comme ce fut notamment le cas au Kenya et en Afrique du Sud. Les réserves de biosphère sont des zones d'écosystèmes terrestres et côtiers, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme MAB.

Au cours des années soixante, la fin de l'époque coloniale en Afrique, certains États africains nouvellement indépendants envisagèrent d'abolir ces réserves afin de restituer leurs terres aux populations locales et ce en vue de leur permettre d'y poursuivre leurs propres activités traditionnelles ou encore pour mettre en œuvre des programmes de développement moderne. Cette suggestion inquiéta les scientifiques qui craignaient notamment la disparition potentielle des aires protégées et de leurs biotes. Ils alertèrent donc l'UNESCO, ce qui aboutit bientôt à la notion d'« utilisation polyvalente » et à l'application de plusieurs niveaux de protection, selon le principe des trois « anneaux » : une zone centrale, exclusivement réservée à la conservation et à la recherche scientifique située au cœur de la zone protégée, une zone tampon au sein de laquelle la population locale peut se livrer à ses activités traditionnelles et une zone de transition où certains projets de développement (dont la construction d'hôtels) pourraient être poursuivis, selon les conditions établies par la gestion des aires protégées.

La Réserve naturelle intégrale du mont Nimba

La Réserve naturelle intégrale du mont Nimba est un site transfrontalier du patrimoine mondial qui chevauche la frontière qui sépare la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le site est dominé par une chaîne montagneuse qui culmine, à 1 752 m, avec le mont Nimba. Ses pentes, recouvertes aux niveaux inférieurs d'une forêt dense et de pâturages montagneux, abritent une flore et une faune d'une grande richesse. La partie guinéenne du site du patrimoine mondial correspond à l'une des trois zones principales de la réserve de biosphère du mont Nimba. La zone tampon pourrait offrir une protection supplémentaire au bien et permettre aux communautés locales diverses possibilités de développement durable. Reste qu'il faudra faire des efforts supplémentaires pour y parvenir.



Le Parc national du W du Niger

Le Gouvernement du Bénin considère actuellement la proposition d'inscription du parc national de la Pendjari en tant qu'extension transfrontalière du Parc national du W du Niger. Ce parc est l'aire la mieux préservée d'un écosystème transfrontalier situé dans une zone de transition entre la savane et les forêts et il fait partie des écosystèmes caractéristiques de la région biogéographique ouest-africaine qui se compose de forêts et de savanes. La réserve de biosphère transfrontalière W (Bénin, Burkina Faso et Niger) comprend toutes les aires protégées les plus importantes de cette région. Le parc national de la Pendjari est entouré de zones de chasse qui font partie de la zone tampon de la réserve de biosphère. Ces zones de chasse sont cogérées par les communautés locales qui favorisent leur conservation et bénéficient des revenus que génèrent les expéditions de chasse, ce qui assure une protection supplémentaire au parc.



© Mathieu Dessus

L'Archipel de Socotra

L'Archipel de Socotra (Yémen) revêt une importance mondiale en matière de conservation de la diversité biologique en raison de la richesse et de la singularité exceptionnelles de sa faune et de sa flore. En effet, 37 % des espèces végétales de Socotra, 90 % de ses espèces reptiliennes et 95 % de ses espèces d'escargots terrestres n'existent nulle part ailleurs. La vie marine de Socotra est également très variée avec 253 espèces de coraux bâtisseurs de récifs, 730 espèces de poissons côtiers et 300 espèces de crabes, langoustes et crevettes. La protection de la diversité biologique constitue un objectif que poursuivent conjointement les responsables du site du patrimoine mondial et ceux de la réserve de biosphère. Dans la mesure où la gestion prévisionnelle doit répondre plus efficacement aux menaces actuelles, notamment celles qui résultent de la construction de routes, du surpâturage et de la surexploitation des ressources naturelles terrestres et marines, il se présente d'excellentes perspectives de liaisons productives entre autorités du patrimoine mondial et autorités de la réserve de biosphère en vue de mettre au point un mode de gestion plus global qui permettra de tenir compte des exigences du développement durable et de la conservation de la diversité biologique.



© Hope Hill

Les pays en développement se montrèrent immédiatement réceptifs à cette idée, et le Kenya, qui avait envisagé l'abolition de ses aires protégées, trouva le concept utile.

Les réserves de biosphère s'efforcent de concilier l'être humain et la nature. Ces zones visent à promouvoir des modèles de développement durable fondés sur des principes scientifiques et des formes de développement économique qui respectent l'environnement et les valeurs culturelles des populations locales. Elles adoptent souvent des systèmes de gouvernance très innovants et participatifs. Désormais, les réserves de biosphère sont de plus en plus largement reconnues et utilisées comme des sites voués à l'étude du développement durable et au suivi et à l'atténuation des changements climatiques.

Le réseau mondial compte actuellement 621 réserves de biosphère dans 117 pays.

Ces exemples spécifiques de sites de développement durable sont établis par les pays concernés et reconnus dans le cadre du Programme MAB. Le Secrétariat du MAB coordonne le Réseau mondial des réserves de biosphère.

Comment tout a commencé

Le concept fondateur de la Convention du patrimoine mondial fut la conséquence de cette expérience spectaculaire et sans précédent menée en Égypte dans les années soixante sous la direction de l'UNESCO et qui fut assurément le plus grand projet de coopération internationale jamais entrepris. Suite à l'appel international du président Nasser d'Égypte en faveur de la sauvegarde des monuments de Nubie en leur qualité de patrimoine du peuple égyptien mais aussi de l'humanité tout entière, l'UNESCO

créa la Convention du patrimoine mondial en 1972. Cette Convention visait à codifier les projets de coopération internationale afin d'être en mesure de protéger les sites qui, selon ses statuts, présentaient une valeur universelle exceptionnelle, et méritaient donc le déploiement d'efforts de coopération internationale dans le cadre de leur protection.

La Convention du patrimoine mondial se distingue de manière générale par le fait que son concept est plus rigide que celui de réserve de biosphère. La Convention est gérée par le Comité du patrimoine mondial, qui se réunit une fois par an en vue d'examiner l'état de conservation des sites et des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur celle du patrimoine mondial en péril, et pour ajouter de nouveaux sites sur l'une ou l'autre de ces listes. Ce Comité

Les Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs

L'UNESCO incorpora la réserve de biosphère de Nanda Devi (RBND) dans le Réseau mondial des réserves de biosphère en 2004 et les Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs (Inde), qui forment la zone principale de la RBND, furent inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en tant que sites naturels en 1988 et en 2005, respectivement. La RBND constitue une combinaison unique d'écosystèmes montagneux. Elle comprend des écosystèmes agricoles traditionnels, des forêts mixtes tempérées et subalpines, des alpages et des glaciers. La Vallée des fleurs est l'une des vallées alpines les plus pittoresques de l'Himalaya occidental. Son exquise diversité florale fait l'admiration de célèbres alpinistes et botanistes depuis plus d'un siècle. Et 47 villages de communautés autochtones vivent dans le



© Prashant Ram

périmètre de la zone tampon de la réserve. Cette aire est surtout peuplée d'Indo-mongoloïdes (tribus de Bhotiya) et de groupes indo-aryens. Deux hauts lieux de pèlerinage (le temple hindou de Badrinath et le temple sikh d'Hemkund Saheb) constituent les principales zones d'occupation tandis que des groupes considérables se déplacent régulièrement dans la réserve, surtout pendant la saison estivale. Les parcs nationaux et les réserves forestières situés dans la zone tampon de la réserve de biosphère de Nanda Devi sont bien protégés et bien gérés, les premiers dans le cadre de la gestion des ressources fauniques et les seconds dans celui des plans de travail, mais le tourisme et la gestion des pèlerinages, des activités de développement – dont notamment les projets d'énergie hydraulique et les infrastructures situés à l'intérieur de la zone tampon de la réserve de biosphère de Nanda Devi –, constituent des défis potentiels ou réels dont il convient de tenir compte.

est également en mesure de retirer un site de la Liste du patrimoine mondial s'il estime que celui-ci a perdu sa valeur universelle exceptionnelle.

Les principales priorités de la Convention du patrimoine mondial sont la conservation et la gestion des sites naturels et culturels exceptionnels, mais aussi la sensibilisation de l'opinion publique à la nécessité de préserver ce patrimoine. En 2013, la Liste du patrimoine mondial comptait 981 sites naturels et culturels présentant, de l'avis du Comité du patrimoine mondial, une valeur universelle exceptionnelle. Ce chiffre comprend 759 biens culturels, 193 biens naturels et 29 biens mixtes. Il existe actuellement 621 réserves de biosphère et seulement 193 sites naturels inscrits au patrimoine mondial, ainsi que 29 sites mixtes, soit un total de 222 sites. Autrement dit, le nombre de réserves de biosphère dépasse d'environ un tiers celui des sites

du patrimoine mondial qui visent à assurer la protection de ce type de patrimoine. Cette différence résulte assurément de la grande rigueur des exigences qu'impose la Convention du patrimoine mondial.

On notera également que plus de 80 sites sont des réserves de biosphère désignés par l'UNESCO en même temps que des sites classés au patrimoine mondial (voir pages 32-33).

Adversaires ou alliés ?

De nombreux débats ont été organisés en vue de déterminer si les réserves de biosphère et les sites naturels du patrimoine mondial étaient compatibles ou s'ils constituaient des entités rivales soutenant des idées incompatibles. En effet, les réserves de biosphère n'imposent aucune restriction sur les activités humaines, même lorsque celles-ci causent des dégâts environnementaux. Les dispositions de la

Convention de 1972, en revanche, sont plus restrictives et interdisent toute activité susceptible de nuire à la valeur universelle exceptionnelle d'un site. La Convention, de ce fait, n'autorisera sans doute pas l'édification sur un site inscrit de nouvelles structures susceptibles de nuire à l'intégrité visuelle du site (comme ce fut le cas à Vienne et à Dresde). Il n'empêche que les deux se sont avérés complémentaires sur de nombreux points. Un site inscrit au patrimoine mondial peut toujours constituer la zone centrale d'une réserve de biosphère consacrée à la protection à long terme. La présence d'un site du patrimoine mondial naturel dans la zone centrale d'une réserve de biosphère favorise la préservation de sa valeur universelle exceptionnelle dès lors qu'elle est fondée sur la diversité biologique. Au niveau de la politique de gestion, l'un et l'autre se doivent de soutenir les efforts nationaux visant à la conservation.

Le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra

Le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (PFTS) en Indonésie fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2004. Ce site comprend les trois principaux parcs nationaux de Sumatra : Gunung Leuser (PNGL) qui est également une réserve de biosphère, Kerinci Seblat (PNKS) et Bukit Barisan Selatan (PNBBS). En 2011, le Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, suite essentiellement à des problèmes d'empiètement agricole et à des projets de développement routier au sein du site, qui ne cessent à ce jour de constituer un danger considérable et de représenter une menace potentielle et réelle aux valeurs universelles exceptionnelles du site. Grâce à de bonnes pratiques de gestion et à son expérience dans la réserve de biosphère du PN de Gunung Leuser, l'UNESCO participe à l'élaboration d'un plan d'action d'urgence pour la gestion intégrée et coordonnée du patrimoine des forêts tropicales de Sumatra. Son expérience en matière de réserve de biosphère lui permet d'adopter une approche intersectorielle avec la participation active de toutes les parties prenantes afin de définir et de mettre en œuvre les mesures correctives demandées par le Comité du patrimoine mondial.



© Ben Bland

La Convention du patrimoine mondial est un instrument juridique qui impose des contraintes. En s'engageant à protéger et à soutenir l'ensemble du patrimoine naturel et culturel de la planète, les États parties à la Convention manifestent une résolution commune de préserver notre héritage pour les générations futures. De même, le fait que le MAB soit un simple programme au lieu d'être une Convention contraignante paraîtra un avantage plutôt qu'un inconvénient, dans la mesure où ce programme a été mis en place et qu'il est soutenu par des personnes parfaitement convaincues des mérites de son concept. Un tel programme, mis en place indépendamment de toute contrainte qui serait imposée par un engagement international, demeure librement et volontairement mis en œuvre. Dès lors, ce concept sera amené à

justifier sa validité en temps voulu, et à faire la démonstration des avantages qu'il apporte aux communautés environnantes.

Les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère ont des objectifs communs, notamment dans les domaines de l'écotourisme et de la promotion de l'idée du développement durable au sein des populations. C'est ainsi que le projet de la Route de la Volga (2004-2007) fut conçu pour créer des liens entre jeunes gens engagés en faveur de la préservation du patrimoine mondial et de sa promotion dans une perspective de développement durable sur des sites de diversité biologique dans les pays qui longent la Volga et sur les rivages des mers Baltique, Noire et Caspienne. Ce projet résulte des recommandations finales du Forum des jeunes sur le patrimoine mondial

tenu à Veliki Novgorod (Fédération de Russie) en 2002. Le projet fut conçu en tant que contribution concrète à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et visait à explorer et à développer l'utilisation efficace de ces deux programmes de l'UNESCO destinés à améliorer la qualité de l'éducation.

Quelques suggestions

En théorie, la gestion des aires protégées requiert la mise en place de stratégies, de plans de gestion et de programmes de recherche scientifique et développement local, aussi bien pour les sites du patrimoine mondial que pour les réserves de biosphère. Ces plans sont obligatoires dans les deux cas et doivent impérativement être élaborés avant la désignation d'un bien et non pas après.

Sian Ka'an

La réserve de biosphère de Sian Ka'an (Mexique) est également un site du patrimoine mondial. Or le Mexique accorde aux réserves de biosphère un statut juridique qui leur assure un personnel et un budget de gestion. Dans ces conditions, la réserve de biosphère de Sian Ka'an se présente comme une unité fonctionnelle de gestion des terres chargée d'assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du site et de favoriser aux communautés qui vivent dans le périmètre du site et dans ses environs des moyens de subsistance durables. Au cours des dix dernières années, le programme de l'UNESCO-PNUE-RARE a mis en place un projet reliant la conservation de la diversité biologique et le développement d'un tourisme durable, et ce en vue de répondre au nombre croissant de touristes présents sur le site. Des processus associant la conservation, l'éducation, la planification, le développement commercial et les techniques de marketing, ont également été mis en route en vue d'utiliser le tourisme et d'assurer la protection d'habitats importants. Ce projet a offert aux communautés locales des avantages économiques résultant directement du développement du tourisme.



© Seyemon

Le Parc national des Sundarbans

Le Parc national des Sundarbans (Inde) fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1987 et il intégra le Réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO en 2001 en tant que « Réserve de biosphère de Sundarban ». Sundarban, en conjonction avec les Sundarbans (Bangladesh) également un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, constitue la plus importante zone de mangrove continue au monde. Sundarban représente 63 % de la superficie totale des mangroves indiennes et la pêche indienne orientale en dépend entièrement. Le site abrite le seul territoire des tigres de mangrove de la planète ainsi que la plus grande diversité de mangrove du monde avec 81 espèces de palétuviers. La réserve protège également la ville de Kolkata (anciennement « Calcutta ») et ses banlieues de la force destructrice des tempêtes qui viennent chaque année de la mer. Elle rend également d'importants services écosystémiques, en faisant office de système d'épuration naturel aux eaux usées de ville qui génèrent 800 millions de litres d'effluents par jour.



© Big Eyed Sol

Il n'est pas toujours facile de formuler un plan de gestion qui soit à la fois intégré, unifié et cohérent, et qui puisse être mis en œuvre dans des sites comprenant aussi bien des réserves de biosphère que des biens du patrimoine mondial, et ce en mettant en application les mêmes méthodes. Il est donc indispensable de concevoir en premier lieu une philosophie générale de conservation et de gestion pour chaque type de site, puis d'intégrer cette philosophie dans un plan unique afin de permettre l'inclusion des deux règlements destinés à refléter leurs méthodes respectives. Ces deux règlements doivent, par ailleurs, être guidés par la philosophie générale de ces deux types. Sur la base de ces tentatives, et compte tenu de l'intérêt croissant que suscitent ces deux types de sites, un plan de gestion intégrée devrait être mis en place pour s'assurer que les critères de ces deux types puissent être mis en œuvre. Un tel plan de gestion devra :

- identifier et souligner les valeurs communes du site ;
- contrôler les activités internes et externes pratiquées sur le site, et notamment l'écotourisme, et engager une action coordonnée contre toutes activités illégales comme la pêche ou l'exploitation forestière ;
- mettre en valeur la recherche et l'éducation et faire en sorte que le site puisse fonctionner en tant que site expérimental ;

- respecter les engagements internationaux en protégeant le site et en soumettant des rapports périodiques dans les délais requis ;

- apporter un soutien continu aux décideurs et appliquer les plans nationaux ;
- soutenir la coordination et les activités de coopération ;
- assurer un financement durable permettant le suivi et l'évaluation des progrès réalisés ;

- assurer une transparence totale dès lors qu'il s'agit de proposer des projets qui concernent des sites sacrés, ou des sites auxquels les populations locales sont particulièrement attachées, et consulter la population pour obtenir son accord.

Les recommandations pourraient comprendre les points suivants :

- Favoriser la coopération des comités nationaux du MAB avec les points focaux du patrimoine mondial.
- Réfléchir aux différentes manières dont le MAB pourrait devenir un instrument juridique international au même titre que la Convention du patrimoine mondial.
- Évaluer la proposition selon laquelle les zones protégées possédant à la fois la désignation de bien du patrimoine mondial et de réserve de biosphère devraient, dans l'idéal, posséder un gestionnaire formé dans


ces deux systèmes, et un plan de gestion intégré tenant compte de ces deux systèmes.

- Organiser des cours de formation pour les gestionnaires afin d'harmoniser leurs décisions.

- Unifier le traitement des limites topographiques des sites et, de préférence, appliquer le zonage des réserves de biosphère, notamment dans les zones tampons des sites du patrimoine mondial, dans la mesure où le zonage des réserves de biosphère s'avère plus polyvalent et donc plus réactif aux besoins des populations locales.

- Favoriser une politique d'économie verte et un label de commerce vert unifié pour les produits [bio] que fournit la population locale.

- Les gestionnaires de tous les types de zone protégée devraient en outre éviter tout conflit avec les autorités gouvernementales. Autrement dit, il est de leur devoir d'offrir une image positive à la fois au grand public et au gouvernement.

- L'UNESCO devrait encourager l'élaboration de programmes éducatifs plus poussés, notamment au moyen de programmes d'études du patrimoine mondial et d'autres formations, dont la maîtrise professionnelle en gestion du patrimoine mondial africain que dispense l'Université du Caire par téléenseignement (formation de deux ans). 

Dossier Réserves de biosphère

Pays	Réserve de biosphère	Site du patrimoine mondial
Afrique du Sud	Cape Winelands (2007) Vhembe (2009)	Aires protégées de la Région florale du Cap (2004) Paysage culturel de Mapungubwe (2003)
Algérie	Tassili n'Ajjer (1986)	Tassili n'Ajjer (1982)
Allemagne	Flusslandschaft Elbe (1979, extension 1997)	Le royaume des jardins de Dessau-Wörlitz (2000)
Australie	Uluru (Ayer's Rock Mount Olga) (1977) Macquarie Island (1977) Great Sandy (2009)	Parc national d'Uluru-Kata Tjuta (1987 & 1994) Île Macquarie (1997) Île Fraser (1992)
Autriche	Neusiedler See (1977)	Paysage culturel de Fertö / Neusiedlersee (2001) (avec la Hongrie)
Bélarus	Belovezhskaya Pushcha (1993)	Forêt Belovezhskaya Pushcha / Białowieża (1979) (avec la Pologne)
Bénin/Burkina Faso/ Niger	'W' Region (établie en 1996 au Niger ; extension au Bénin et au Burkina Faso en 2002)	Parc national du W du Niger (1996) (Niger seulement)
Brésil	Mata Atlântica (inclus Sao Paulo City Green Belt) (1993 ; extension 2002) Cerrado (1993 ; extension 2000 et 2001) Pantanal (2000) Caatinga (2001) Amazonie centrale (2001)	Côte de la découverte – Réserves de la forêt atlantique (1999) Forêt atlantique – Réserves du sud-est (1999) Aires protégées du Cerrado : Parcs nationaux Chapada dos Veadeiros et Emas (2001) Aire de conservation du Pantanal (2000) Parc national de Serra da Capivara (1991) Complexe de conservation de l'Amazonie centrale (2003)
Bulgarie	Doukpi-Djindjiritsza (1977) Srébarna (1977)	Parc national de Pirin (1983) Réserve naturelle de Srébarna (1983)
Cambodge	Tonle Sap (1997)	Angkor (1992)
Cameroun	Dja (1981)	Réserve de faune du Dja (1987)
Canada	Waterton (1979)	Parc international de la paix Waterton-Glacier (1995) (avec les États-Unis)
Chine	Wuyishan (1987) Maolan (1996) Vallée de Jiuzhaigou (1997) Huanglong (2000)	Mont Wuyi (1999) Karst de Chine du Sud (2007) Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou (1992) Région d'intérêt panoramique et historique de Huanglong (1992)
Costa Rica	La Amistad (1982)	Réserves de la cordillère de Talamanca-La Amistad / Parc national La Amistad (1983 & 1990) (avec le Panama)
Côte d'Ivoire	Taï (1977) Comoé (1983)	Parc national de Taï (1982) Parc national de la Comoé (1983)
Cuba	Cuchillas del Toa (1987)	Parc national Alejandro de Humboldt (2001)
Equateur	Archipiélago de Colon (Galápagos) (1984) Macizo de Cajas (2013)	Îles Galápagos (1978) Centre historique de Santa Ana de los Ríos de Cuenca (1999)
Espagne	Doñana (1980) Ordesa-Viñamala (1977) Terras do Miño (2002)	Parc national de Doñana (1994) Pyrénées - Mont Perdu (1997) (avec la France) Remparts romains de Lugo (2000)
États-Unis d'Amérique	Glacier (1976) Yellowstone (1976) Everglades & Dry Tortugas (1976) Olympic (1976) Hawaiian Islands (1980) California Coast Ranges (1983) Glacier-Bay Admiralty Island (1986) Southern Appalachian (1989) Mammoth Cave Area (1990. Extension 1996)	Parc international de la paix Waterton-Glacier (1995) (avec le Canada) Parc national de Yellowstone (1978) Parc national des Everglades (1979) Parc national Olympique (1981) Parc national des volcans d'Hawaï (1987) Parcs d'État et national Redwood (1980) Kluane / Wrangell-St. Elias / Glacier Bay / Tatshenshini-Alsek (1979, 1992 & 1994) (with Canada) Parc national des Great Smoky Mountains (1983) Parc national de Mammoth Cave (1981)
Fédération de Russie	Kavkazskiy (1978) Sikhote Alin (1978) Kronotskiy (1984) Pechoro-Ilychskiy (1984) Baïkalskiy (1986) Barguzinskiy (1986) Ubsunorskaya Kotlovina (1997) Katunsky (2000) Altaïsky (2009)	Caucase de l'Ouest (1999) Sikhote-Aline central (2001) Volcans du Kamchatka (1996) Forêts vierges de Komi (1995) Lac Baïkal (1996) Lac Baïkal (1996) Bassin d'Ubs Nuur (2003) (avec la Mongolie) Montagnes dorées de l'Altai (1998) Montagnes dorées de l'Altai (1998)
Guatemala	Maya (1990)	Parc national de Tikal (1979)
Guinée	Mont Nimba (1980)	Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (1981) (avec la Côte d'Ivoire)

Honduras	Rio Platano (1979)	Réserve de la biosphère Río Plátano (1982)
Hongrie	Hortobágy (1979)	Parc national de Hortobágy - <i>la Puszta</i> (1991)
	Lac Fertő (1979)	Paysage culturel de Fertő / Neusiedlersee (2001) (avec l'Autriche)
	Aggtelek (1979)	Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie (1995) (avec la Slovaquie)
Inde	Sundarban (2001)	Les Sundarbans (1997, Bangladesh) et Parc national des Sundarbans (1987, Inde)
	Nanda Devi (2004)	Parcs nationaux de Nanda Devi et de la Vallée des fleurs (1988, 2005)
Indonésie	Gunung Leuser (1981)	Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra (2004)
Israël	Ramot Menashe (2011)	Tels bibliques – Megiddo, Hazor, Beer-Sheba (2005)
Italie	Somma-Vesuvio et Miglio d'Oro (1997)	Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata (1997)
	Cilento et Vallo di Diano (1997)	Parc national du Cilento et du Vallo Diano, avec les sites archéologiques de Paestum et Velia et la Chartreuse de Padula (1998)
Japon	Île de Yakushima (1980)	Yakushima (1993)
Kenya	Mount Kenya (1978)	Parc national/Forêt naturelle du mont Kenya (1997)
Maroc	Oasis du Sud marocain (2000)	Ksar d'Aït-Ben-Haddou (1987)
Mexique	Sian Ka'an (1986)	Sian Ka'an (1987)
	Alto Golfo de California (1993, extension 1996)	Îles et aires protégées du Golfe de Californie (2005)
		Réserve de biosphère El Pinacate et le Grand désert d'Altar (2013)
	El Vizcaino (1993)	Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino (1993)
	Sierra Gorda (2001)	Peintures rupestres de la Sierra de San Francisco (1993)
	Mariposa Monarca (2006)	Missions franciscaines de la Sierra Gorda de Querétaro (2003)
		Réserve de biosphère du papillon monarque (2008)
Mongolie	Uvs Nuur Basin (Mongolia, 1997)	Bassin d'Uvs Nuur (2003) (avec la Russie)
Monténégro	Tara River Basin (1976)	Parc national de Durmitor (1980)
Niger	Air et Ténéré (1997)	Réserves naturelles de l'Air et du Ténéré (1991)
	'W' Region (établie en 1996 au Niger ; extension au Bénin et au Burkina Faso en 2002)	Parc national du W du Niger
Panama	Darien (1983)	Parc national du Darien (1981)
	La Amistad (2000)	Réserves de la cordillère de Talamanca-La Amistad / Parc national La Amistad (1983) (avec le Costa Rica)
Pérou	Huascarán (1977)	Parc national de Huascarán (1985)
	Manu (1977)	Parc national de Manú (1987)
Philippines	Palawan (1990)	Parc naturel du récif de Tubbataha (1993)
		Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa (1999)
Pologne	Bialowieza (1976)	Forêts Belovezhskaya Pushcha / Białowieża (1979) (1979 et 1992) (avec le Bélarus)
Pologne / Slovaquie / Ukraine	East Carpathians (1998)	Forêts primaires de hêtres des Carpates et forêts anciennes de hêtres d'Allemagne (2007, étendu en 2011) (Allemagne, Slovaquie et Ukraine)
Portugal	Santana Madeira (2011)	Forêt Laurifère de Madère
République de Corée	Île de Jeju (2002)	Île volcanique et tunnels de lave de Jeju (2007)
	Forêt de Gwangneung (2010)	Tombes royales de la dynastie Joseon (2009)
	Gochang (2013)	Sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa (2000)
République tchèque	Lower Morava (2003)	Paysage culturel de Lednice-Valtice (1996)
Roumanie / Ukraine	Delta du Danube (1979 et extension en 1992 de la partie roumaine; addition de la partie ukrainienne (Dunainsky) en 1998)	Delta du Danube (1991) (Roumanie seulement)
Saint-Kitts-et-Nevis	St. Mary's (2012)	Parc national de la forteresse de Brimstone Hill
Sénégal	Niokolo-Koba (1981)	Parc national du Niokolo-Koba (1981)
Serbie	Golija-Studenica (2001)	Monastère de Studenica (1988)
Slovaquie	Slovenský Kras (1977)	Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie (1995) (avec la Hongrie)
Slovénie	The Karst (2004)	Grottes de Škocjan (1986)
Sri Lanka	Sinharaja (1978)	Réserve forestière de Sinharaja (1988)
Tanzanie, République-Unie de	Serengeti-Ngorongoro (1981)	Zone de conservation de Ngorongoro(1979)
		Parc national de Serengeti (1981)
Tunisie	Ichkeul (1977)	Parc national de l'Ichkeul (1980)
Viet Nam	Cu Lao Cham – Hoi An (2009)	Vieille ville de Hoi An (1999)
Yémen	Archipel de Socotra (2003)	Archipel de Socotra (2013)
Zimbabwe	Middle Zambezi (2010)	Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore (1984)

Géoparcs mondiaux et patrimoine géologique mondial

Une étude de cas d'Allemagne

Patrick J. McKeever
pj.mckeever@unesco.org
Division de l'écologie et des sciences de la Terre, UNESCO

Marie-Luise Frey
Frey@welterbe-grube-messel.de
Welterbe Grube Messel gGmbH, www.grube-messel.de

Jutta Weber
j.weber@geo-naturpark.de
Géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald, www.geo-naturpark.de

La "mer de rochers" est l'un des lieux les plus populaires du géoparc Bergstrasse-Odenwald.

© Odenwald Tourismus GmbH/J. Kessel



Seggione Sicchie

Seggione Sicchie
Parco Nazionale
Sicchie



Fossile d'un crâne de crocodile.

© Welterbe Grube Messel gGmbH

La Convention du patrimoine mondial, adoptée en 1972 par l'UNESCO, offre aux sites présentant une valeur universelle exceptionnelle physique ou culturelle dépassant les frontières nationales la possibilité de bénéficier d'une reconnaissance sur la Liste du patrimoine mondial. Pour cela, un site doit non seulement remplir certaines conditions d'intégrité et d'authenticité, mais il doit aussi satisfaire à l'un des dix critères permettant d'établir sa valeur. Six de ces critères correspondent aux sites présentant une valeur culturelle, quatre autres s'appliquent aux sites présentant une valeur naturelle. Le critère (viii) se réfère spécifiquement aux sites dont la valeur universelle exceptionnelle revêt une importance géologique ou géomorphologique. Ce critère confirme que les sites inscrits sous ce critère se doivent d'être « des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques dotés d'une grande

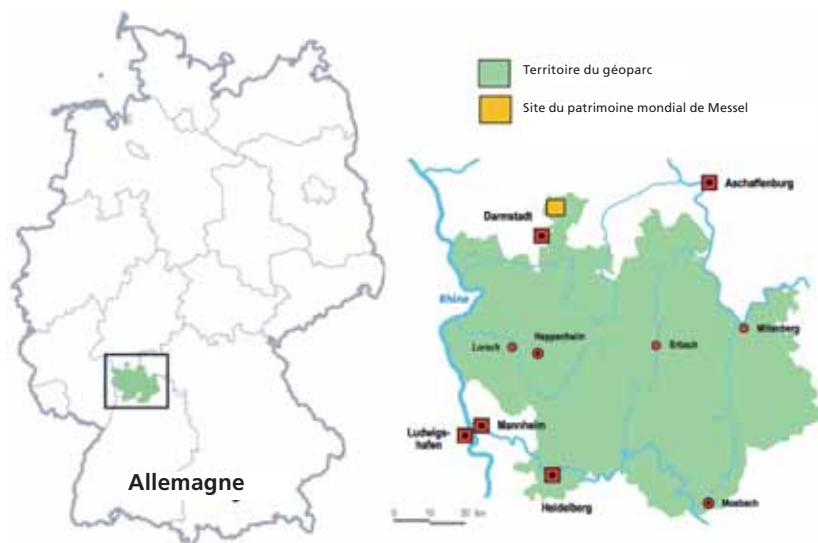
signification ». Au mois d'octobre 2013, si 86 sites de la Liste du patrimoine mondial sont partiellement inscrits au titre du critère (viii), seuls 17 sites sur un total de 981 sont uniquement inscrits pour leur valeur géologique ou géomorphologique au titre du critère (viii). Jusqu'à récemment, il n'existait aucun mécanisme alternatif à la Convention du patrimoine mondial pour reconnaître les sites ou les domaines présentant une importance géologique ou géomorphologique internationale. En revanche, ce n'était pas le cas des sites présentant une valeur biologique qui, pour leur part, pouvaient également bénéficier d'une reconnaissance internationale en vertu du programme sur L'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar relative aux zones humides. Un rapport de 2005 du Programme des zones protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a constaté que la Liste du patrimoine mondial, en raison de son caractère nécessairement sélectif, ne pouvait sans doute pas reconnaître l'ensemble des sites géologiques à l'échelle mondiale. Ce rapport expliquait que la récente initiative des géoparcs mondiaux

« offrait désormais un important programme complémentaire à la Liste du patrimoine mondial [et que] cette alternative devrait être reconnue et promue ».

Mais en quoi consistent exactement ces géoparcs mondiaux et comment complètent-ils la Liste du patrimoine mondial ?

Valeur scientifique

Les géoparcs mondiaux sont des sites affiliés à l'UNESCO qui comprennent un patrimoine géologique et géomorphologique revêtant une importance internationale lorsque leur patrimoine est conservé et promu dans le but d'assurer le bien-être social des communautés locales ainsi qu'un avantage économique durable. Le patrimoine géologique/géomorphologique d'importance internationale ne repose pas sur la démonstration d'une valeur universelle exceptionnelle telle que définie par la Convention du patrimoine mondial. Il fait plutôt référence à la valeur scientifique d'un « site indépendamment sélectionné » par des pairs internationaux dans le cadre de l'Union internationale des sciences géologiques. La démarche des géoparcs mondiaux repose sur une



Emplacement du géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald et du site fossilifère de Messel inscrit au patrimoine mondial.

© Global Geopark Bergstrasse-Odenwald

Le site fossilifère de Messel s'étend à 30 km au sud de Francfort-sur-le-Main et se situe au sein du géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald.

approche participative de type « aval/ amont » qui se réfère également aux communautés locales. En effet, sans ce type de participation active, une zone ne saurait ni bénéficier ni conserver son label de « géoparc mondial ». Les géoparc mondiaux célèbrent et exploitent également les liens qui existent entre le patrimoine géologique/ géomorphologique d'une région et tous les autres aspects de son patrimoine culturel, naturel et immatériel. Non seulement la participation des communautés et les aspects liés à l'impact économique des géoparc mondiaux les distinguent des sites classés au patrimoine mondial, mais ces facteurs signifient également qu'en règle générale les géoparc mondiaux couvrent des espaces beaucoup plus vastes que les sites du patrimoine mondial. Les géoparc mondiaux sont également reliés par un réseau : le Réseau mondial des géoparc (GGN). Celui-ci offre un mécanisme permettant aux géoparc mondiaux de travailler de concert, de partager leurs expériences, de développer des partenariats et de s'entraider. Le caractère obligatoire de leur affiliation, qui est sujette à révision tous les quatre ans, joue un rôle clé.

En octobre 2013, on comptait 100 géoparc mondiaux dont certains englobaient des sites du patrimoine mondial naturels et culturels. Or, seul un très petit nombre de ces sites comprend également un site géologique/géomorphologique du patrimoine mondial inscrit en vertu du critère (viii). On peut néanmoins raisonnablement mettre en doute l'utilité d'une telle désignation double dans le cas de certains sites et se demander comment ces deux labels peuvent œuvrer de concert au sein d'une même région d'une manière favorisant les synergies et évitant la duplication des efforts. La meilleure façon d'illustrer ce point serait peut-être d'examiner une étude de cas, en l'occurrence un site allemand.

Site fossilifère de Messel

Le site fossilifère de Messel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO se situe à 30 km au sud de Francfort-sur-le-Main (Allemagne). D'un point de vue géographique, il se situe au sein du géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald. Ce lieu fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1995. Sa valeur universelle exceptionnelle est définie par des fossiles admirablement

préservés découverts dans le schiste qui était précédemment exploité dans le cadre de l'extraction de schiste bitumineux. La qualité des fossiles (y compris, par exemple, les structures de la plume, le contenu de la peau et de l'estomac) est telle qu'elle nous offre un aperçu inédit de l'évolution de la vie, du climat et de l'environnement au cours de l'ère éocène des temps géologiques il y a quelque 47,8 millions d'années. Le public découvre désormais l'unicité du site de Messel grâce au nouveau centre d'accueil, ouvert en 2010 aux abords de l'ancienne carrière et consacré au thème : « Une célébration des époques et des mondes de Messel ». Ce centre possède sept salles d'exposition thématique, une boutique de souvenirs et un café. Il n'est pas considéré comme un musée, mais plutôt comme un lieu de découverte pour les visiteurs et un lieu permettant à tous les citoyens de découvrir la mémoire singulière de la planète Terre conservée sur le site.

Le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald

Le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald se situe à environ 50 km au sud de Francfort-sur-le-Main. Il occupe une superficie de 3 500 km² entre les fleuves Rhin, Main et Neckar. Il fut reconnu en 2002 en tant que « géoparc européen ». En 2004, il devint un membre fondateur du Réseau mondial des géoparc. La région illustre une histoire de plus de 500 millions d'années, et possède un paysage naturel aux multiples facettes et un patrimoine culturel qui date de plusieurs milliers d'années. Le périmètre du géoparc mondial englobe trois sites du patrimoine mondial : le Site fossilifère de Messel (inscrit au titre du critère géologique viii), l'Abbaye et Altenmünster de Lorsch (inscrite au titre des critères culturels iii et iv) et le site en série transnational, des Frontières de l'Empire romain (« Le limes romain » inscrit au titre des critères ii, iii et iv). Non seulement le géoparc mondial offre aux habitants et aux visiteurs un large éventail d'activités, mais il assure la promotion des sites du patrimoine mondial en tant que sites individuels au sein du parc. Une équipe de gardes ayant suivi une formation professionnelle propose des visites guidées du paysage ainsi que des programmes environnementaux. Par ailleurs, les portails situés à l'entrée du géoparc mondial, les centres d'information

et les centres d'éducation environnementale offrent aux visiteurs des conseils utiles pour découvrir la région. Plus d'une trentaine de sentiers du géoparc mondial permettent de découvrir des paysages différents. Enfin, le géoparc mondial coopère avec de nombreux partenaires afin d'établir une identité régionale qui comprendrait des acteurs des secteurs du tourisme, de l'agriculture et de la gastronomie.

Les géoparcs et le patrimoine mondial unissent leurs efforts

De 1992 à 2003, le site fossilifère de Messel était géré par l'État fédéral allemand de Hesse, en privilégiant plus particulièrement la recherche et la conservation. En 2003, le Ministère des sciences et des arts fonda la Welterbe Grube Messel gGmbH, une société à but non lucratif visant à promouvoir le site fossilifère de Messel auprès du grand public. Cette initiative donna lieu à une collaboration étroite avec le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald et le développement de visites guidées dans le cadre du tourisme. Le centre d'accueil a adopté le concept holistique des géoparcs visant à relier les éléments géologiques, naturels et culturels du patrimoine. Dans ce contexte, les deux partenaires concernés ont développé une panoplie de projets et de compétences mutuellement avantageux, leur permettant d'éviter la duplication de leurs efforts dans les domaines suivants :

- Formation de gardes du géoparc
- Offre de nouveaux emplois pour les géoscientifiques
- Développement de relations publiques géoscientifiques et d'outils de géo-éducation
- Utilisation de panneaux d'informations et de sentiers expliquant le patrimoine géologique de la région aux visiteurs et aux touristes
- Échanges et collaboration avec d'autres partenaires du Réseau mondial des géoparcs nationaux et avec d'autres sites classés au patrimoine mondial
- Développement conjoint de produits géotouristiques et de supports pour le public
- Conception et mise en œuvre d'un centre pour visiteurs sur le site fossilifère de Messel avec l'aide de l'État, et de partenaires scientifiques et régionaux



Touristes au centre des visiteurs du site fossilifère de Messel découvrant l'histoire volcanique de la région.

© Jutta Weber

- Utilisation du site de Messel comme d'un portail d'entrée pour le géoparc mondial au sens large.

Chaque année, le géoparc mondial participe à la « Semaine des géoparcs européens ». Cette initiative constitue une très vaste plateforme qui permet de sensibiliser le public au patrimoine géologique, naturel et culturel de la région et de promouvoir les autres géoparcs mondiaux d'Europe. Le site fossilifère de Messel organise l'événement principal de la Semaine des géoparcs européens et ce depuis plusieurs années, et il offre des visites guidées ainsi que des programmes d'activités à la journée. Chaque année, le géoparc propose par ailleurs un programme complet, dont notamment de nombreuses activités organisées avec des partenaires locaux. Il fait également participer ses partenaires dans diverses activités promotionnelles (brochures et supports marketing). Le site fossilifère de Messel est l'un de ces partenaires.

Les portails d'entrée du géoparc mondial, ainsi que ses différents centres d'information et de géo-éducation, offrent un large éventail d'activités et de manifestations et une gamme complète de plaquettes, plans et publications couvrant toute la région du géoparc mondial. Depuis 2007, le site fossilifère de Messel constitue l'entrée nord du géoparc mondial. Son centre propose des informations relatives au territoire mais

aussi au réseau mondial et européen des géoparcs. Dans ce contexte, chacun des deux partenaires concernés cite l'autre dans ses magazines annuels et ses publications. Dans le cadre de la Journée des géotopes, un événement national consacré à la promotion des sites d'importance géologique, le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald célèbre chaque année un site géologique spécifique du géoparc mondial. Celui-ci est ensuite promu en tant que « Géotope de l'année ». La cérémonie officielle réunit des ministres, des scientifiques, des universitaires, des politiciens, des partenaires ainsi que des parties prenantes locales. Il s'agit d'une rencontre très médiatisée. En 2010, le site fossilifère de Messel s'est vu décerner le prix de Géotope de l'année et fut promu en conséquence par le géoparc.

Les gardes du géoparc proposent par ailleurs des programmes d'éducation environnementale à des groupes cibles de tout âge. Dans le cadre de leur coopération, le géoparc mondial et le site fossilifère de Messel ont mis sur pied des géo-ateliers avec les gardes du géoparc, autour des principaux thèmes géoscientifiques du site de Messel : « forêt tropicale », « fossiles », « volcans » et « sous la surface ». Selon les participants, ces ateliers allient information, éducation et divertissement. Le site fossilifère de Messel a également développé une collaboration promotionnelle avec l'Organisme du tourisme



Une plateforme accueille les visiteurs sur le site du patrimoine mondial de Messel.

© Welterbe Grube Messel gGmbH

régional Odenwald-Tourismus, afin de faire du site du patrimoine mondial un lieu phare pour le tourisme régional. Cette collaboration, qui bénéficie du soutien financier du Gouvernement fédéral allemand et du Land de Hesse, favorise également la sensibilisation du public au géoparc mondial, à ses infrastructures et ses installations et services.

Coopération avec le Réseau mondial des géoparcs

La coopération entre les géoparcs mondiaux est une tâche permanente. Dans le cas de Bergstrasse-Odenwald et du site fossilifère de Messel, elle se traduit par des projets réalisés avec les géoparcs mondiaux de Hong Kong (Chine : formation interculturelle des gardes), de l'île de Lesbos (Grèce : échange de gardes dans le cadre d'un stage annuel international intensif sur les géoparcs), de Lushan (Chine : échanges scientifiques) ainsi que par des présentations communes lors des salons des géoparcs

mondiaux (Langkawi, Malaisie) ou de salons dédiés au commerce et à la promotion du tourisme mondial comme le Salon international du tourisme de Berlin.

Comment se distinguent-ils ?

Le site fossilifère de Messel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald qui l'entoure partagent la même approche promotionnelle axée sur la conservation et une communication qui s'adresse au grand public qui s'intéresse à notre patrimoine géologique, naturel et culturel. En termes de territoire et de sensibilisation, le site fossilifère de Messel constitue un site unique offrant une valeur universelle exceptionnelle, selon les critères de l'UNESCO. À l'instar de tous les autres sites inscrits au patrimoine mondial, la protection, la conservation et la sauvegarde de son patrimoine géologique pour les générations futures, ainsi que la sensibilisation du public, sont au cœur de ses

priorités. Le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald offre, quant à lui, une plateforme de promotion régionale dotée d'un large éventail de partenaires locaux et régionaux. Dans ce contexte, la communication, la coopération et les activités géo-éducatives sont des axes de priorité fondamentaux, comme dans n'importe quel autre géoparc mondial. Ces axes constituent également la base de la coopération avec le site fossilifère de Messel et les avantages qui en résultent sont évidents : depuis 2003, le nombre de visiteurs, régionaux et internationaux n'a cessé d'augmenter, une tendance qui profite aussi bien au site du patrimoine mondial qu'au géoparc mondial et, par extension, aux communautés locales de toute la région.

Des situations « gagnant-gagnant »

Cette collaboration de partenaires se traduit constamment par des situations « gagnant-gagnant » autour de thèmes et d'objectifs communs. L'union de leurs efforts permet en effet à ces partenaires de façonner et de promouvoir une identité régionale, d'atteindre un public plus large, de se soutenir mutuellement par des manifestations, des publications et des produits, mais aussi en mettant au point des activités communes et en coopérant en ce qui concerne les médias et les relations publiques. Au cours des dix dernières années, le géoparc mondial de Bergstrasse-Odenwald et le site fossilifère de Messel inscrit au patrimoine mondial ont mis sur pied un réseau de coopération qui intègre des partenaires régionaux et internationaux. Leurs visiteurs bénéficient ainsi d'une grande variété de produits du patrimoine, du tourisme et d'autres activités sur les deux sites. La collaboration entre Bergstrasse-Odenwald et le site fossilifère de Messel nous offre par ailleurs un exemple de bonne pratique que l'on retrouve également dans l'ensemble des géoparcs mondiaux, des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère du monde entier. Ce type de collaboration constitue en outre une approche globale permettant de répondre aux besoins des générations futures. Elle peut aussi servir de moteur au développement durable et productif d'une région et favoriser la bonne entente entre les pays, les institutions et les citoyens, ce qui est assurément fondamental pour l'avenir de la planète. 🌱

La liste suivante répertorie les géoparcs mondiaux qui englobent, partiellement ou intégralement, un site du patrimoine mondial inscrit en vertu du critère (viii) :

Pays	Site du patrimoine mondial	Géoparc mondial
Allemagne	Site fossilifère de Messel	Bergstrasse-Odenwald
Chine	Relief Danxia de Chine	Danxiashan
	Karst de Chine du Sud	Forêt de pierre de Shilin
	Parc national de Lushan	Géoparc mondial Mont Lushan
Italie	Les Dolomites	Adamello Brenta
République de Corée	Île volcanique et tunnels de lave de Jeju	Île de Jeju



Paysage de schiste du Site fossilifère de Messel.

© Welterbe Grube Messel gGmbH



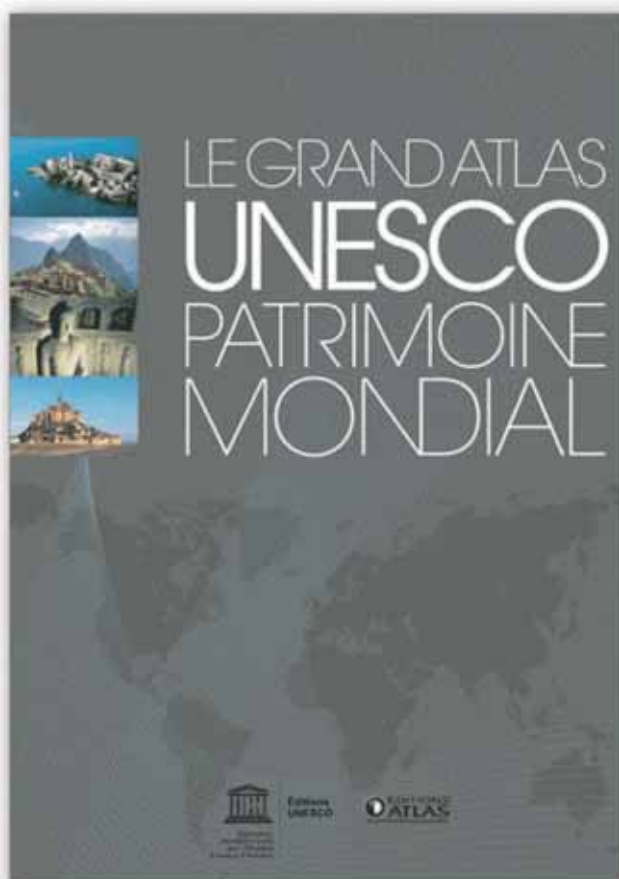
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing

Fax: +33 1 45 68 57 37 • E-mail: publishing.promotion@unesco.org

Le Grand Atlas UNESCO du patrimoine mondial



■ Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir.

■ À l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, l'UNESCO, DeAgostini et les Éditions Atlas publient cet atlas de référence, avec des cartes et photos en couleurs, qui recense l'ensemble des sites du patrimoine mondial protégés dans le monde entier.

45,00 €

278 pages

28,5 x 37,5 cm (relié)

2012, 978-2-7234-9207-2

Diffusion **La Documentation Française**

29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07

Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)

Les conventions de Ramsar et du patrimoine mondial et les grottes de Škocjan

Dr Christopher Briggs
Secrétaire général
Convention Ramsar sur les zones humides

Les Grottes de Škocjan (Slovénie) sont site du patrimoine mondial depuis 1986, site Ramsar depuis 1999, réserve de biosphère depuis 2004.

© Paul Asman and Jill Lenoble





Plusieurs missions conjointes d'experts Ramsar et du patrimoine mondial ont été menées au fil des ans, à la Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie), par exemple.

© Esther Westerveld

La Convention de Ramsar relative aux zones humides signée en 1971 fut le premier accord multilatéral mondial (« AME ») touchant à l'environnement. Son principe central « d'utilisation rationnelle » ou d'utilisation durable des ressources naturelles est devenu la clé de voûte des mouvements modernes pour le développement environnemental durable.

Au moment d'entamer mon mandat de cinquième Secrétaire général de la Convention, je suis frappé par la diversité des manières dont les parties contractantes de Ramsar ont su ouvrir la voie et mettre en place de nouveaux arrangements institutionnels et conceptuels qui ont mené à divers autres accords multilatéraux sur l'environnement qui se sont révélés productifs. L'une des initiatives les plus intéressantes fut la mise en place de divers arrangements synergiques et collaboratifs avec d'autres AME, et leurs secrétariats, mais aussi entre Ramsar et les principales organisations non gouvernementales (ONG) intervenant dans des domaines similaires.

Les Secrétaires généraux de la Convention de Ramsar et de la Convention sur la diversité

biologique signèrent le premier protocole de coopération entre deux AME mondiales en janvier 1996. Peu après, un premier Plan de travail conjoint obtint l'accord des deux conventions. Aujourd'hui, nous collaborons toujours dans le cadre d'un cinquième plan. Au fil des ans, les secrétariats ont édifié un vaste registre de partenariats sur de nombreux fronts, et diverses relations novatrices ont vu le jour dans le secteur de l'environnement et des institutions pour le développement. Ramsar, elle-même, a conclu de très nombreux accords avec bien d'autres AME et ONG possédant des missions et des compétences complémentaires.

Depuis 1999, à l'occasion de chaque Conférence triennale des parties (CDP), les parties de Ramsar confirment les avantages que présentent ces synergies. Il est toutefois intéressant de noter qu'au fil des ans ces parties n'ont cessé d'exprimer de l'inquiétude en voyant que les synergies institutionnelles qui existent en effet entre les secrétariats et les organes consultatifs scientifiques subsidiaires s'avèrent difficiles à concrétiser dans le travail effectué sur le terrain au nom des AME dans les régions, les pays et sur les sites mêmes.

Ramsar et patrimoine mondial

Le protocole d'entente signé par le Secrétariat de Ramsar et le Centre du patrimoine mondial au début du mois de mai 1999 nous offre un autre exemple de coopération. Ce protocole matérialise un lien fort naturel, compte tenu du fait que la Convention du patrimoine mondial, qui est pratiquement aussi ancienne que la Convention relative aux zones humides, est l'un des très rares accords environnementaux multilatéraux qui, comme Ramsar et le Programme L'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, s'est dotée d'une liste de sites considérés comme des zones protégées. Ce premier accord, qui est d'ailleurs toujours en vigueur, fut créé afin d'encourager les candidatures de sites de zones humides selon les termes des deux conventions, de partager les données les concernant, de coordonner le traitement des sites répertoriés dans les deux conventions et, dans certains cas, de collaborer dans le cadre de missions consultatives au sein de ces sites pour permettre à ces derniers de résoudre certains problèmes de gestion.

Il existe actuellement 60 zones humides (ou sites Ramsar) d'importance



Le Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal) a été inscrit en tant que site Ramsar en 1977 et en tant que site du patrimoine mondial en 1981.

© Jbdodane

internationale qui font partie de 47 sites classés au patrimoine mondial. Au fil des ans, ces deux conventions ont dépêché des missions conjointes d'experts de Ramsar et du patrimoine mondial sur un certain nombre de sites mixtes dont Ichkeul en Tunisie, Djoudj et Diawling mais aussi au Sénégal, en Mauritanie et sur le lac Srébarna en Bulgarie, afin de procéder à des examens et émettre des recommandations. Toutes se sont révélées très fécondes et elles ont permis d'identifier non seulement des solutions, mais aussi d'obtenir les ressources financières indispensables à la mise en œuvre de ces recommandations.

La création récente et rapide du Réseau culturel Ramsar (RCR) est peut-être à ce jour l'initiative la plus prometteuse parmi celles qui bénéficient de cette étroite relation. Se met actuellement au point un vaste programme d'activités impliquant le renforcement de la coopération avec le patrimoine mondial et avec d'autres parties de l'UNESCO. Le développement de ce programme se focalisera autant que possible sur le site, au moyen d'études de cas, par exemple, et de l'échange d'enseignements et de connaissances avec les gestionnaires

de site. Lors d'une réunion de planification tenue dans les locaux de l'UNESCO à Paris en mai 2013, il fut convenu que les activités menées dans le cadre du programme de travail du Réseau culturel Ramsar pour la période 2013-2016 devaient toutes être très pragmatiques et axées sur les résultats, avec une approche de type « aval/amont » et une bonne participation des communautés locales.

Le groupe de pilotage du Réseau culturel Ramsar compte actuellement cinq membres. Il est codirigé par Dave Pritchard et Thymio Papayannis et comprend un représentant du Centre du patrimoine mondial et un représentant du Secrétariat Ramsar. À l'occasion de plusieurs réunions importantes tenues au cours des dix-huit derniers mois, Ramsar et le patrimoine mondial ont tous deux réalisé des présentations conjointes qui soulignent l'importance culturelle que présentent les zones humides. Selon Dave Pritchard, un certain nombre de caractéristiques présentées par les sites naturels et culturels du patrimoine mondial offrent d'intéressantes possibilités en termes de développement ultérieur dont, notamment, l'utilisation traditionnelle des produits des zones humides, l'évolution

et le fonctionnement des rizières en terrasse, les systèmes d'irrigation *qanat* et *fouggara*, les systèmes d'acheminement de l'eau traditionnels, les réseaux des voies navigables à l'intérieur des terres, les salines (lacs salés), les villes créées dans les deltas et à proximité des rivières artérielles.

Même dans le cadre de ces projets de collaboration au plus haut niveau, il existe des avantages évidents qui peuvent parvenir jusqu'au niveau du site, par exemple les enseignements tirés, les études de cas, les lignes directrices et les supports de sensibilisation. Toute la question est de savoir dans quelle mesure ces synergies peuvent être déployées et partagées avec les gestionnaires de site. Nous souhaiterions tout particulièrement connaître la nature des avantages que les sites peuvent retirer d'une inscription au titre de l'une ou l'autre de ces deux conventions ainsi que les synergies susceptibles de résulter d'une inscription au titre des deux conventions à la fois.

Des experts indépendants qui ont eu l'occasion d'interroger les gestionnaires de sites Ramsar aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en Afrique, sont convenus des avantages qui résultent, selon ces

gestionnaires, de l'acquisition du statut de Ramsar « d'importance internationale ». En règle générale, l'avantage le plus important selon les gestionnaires demeure le prestige que confère ce label. Ils ont en effet confirmé que la reconnaissance de Ramsar favorisait le maintien de l'état de conservation des zones humides, grâce, essentiellement, à la sensibilisation du public, mais aussi à une meilleure participation des intervenants locaux, à un soutien accru pour la protection du site, à de meilleures chances de financement des mesures de conservation, à de meilleures opportunités en matière de recherche et, surtout, de tourisme et d'écotourisme. Nous examinerons ici ce concept dans la perspective d'un cas précis en Slovénie.

Škocjanske jame

Le site slovène de Škocjanske jame, ou « Grottes de Škocjan », est classé sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1986, en tant que bien naturel, mais aussi, depuis 1999, sur la liste de Ramsar. Depuis 2004, il est également une réserve de biosphère MAB. Ce site renferme l'un des plus grands systèmes de grottes souterraines connus au monde, dans le cadre d'un système plus vaste qui s'étend, à travers le plateau karstique, depuis la *ponor* du fleuve Reka jusqu'au golfe de Trieste, en Italie. Les grottes et le paysage qui les entoure nous

offrent de remarquables exemples de beauté naturelle. Ils forment désormais la zone protégée du parc régional des grottes de Škocjan, qui couvre plus de 400 ha.

Les caractéristiques naturelles du parc sont exceptionnelles. C'est ainsi que le fleuve Reka déborde subitement après de fortes précipitations et qu'il peut monter à plus de 100 m à l'intérieur du système de grottes, avec tous les risques et impacts qui en résultent. Le site offre un habitat naturel à plusieurs espèces endémiques (et notamment des espèces de crustacés et de coléoptères cavernicoles) ainsi qu'à des espèces animales menacées (dont le *Miniopterus schreibersi*, l'une des espèces de chauves-souris les plus rares). Le site fut la toute première zone humide souterraine à bénéficier du statut Ramsar. Par ailleurs, des fouilles archéologiques ont montré que le site avait été occupé pendant plus de 10 000 ans, avec des peuplements continus depuis le milieu de l'âge de pierre jusqu'à l'âge du fer.

Le Dr Gordana Beltram est la directrice du parc régional. Elle est aussi le point focal national de la Slovénie pour la Convention de Ramsar et la Présidente du Comité permanent de Ramsar pour la période triennale 2003-2005. Appuyée par sa collègue Rosana Cerkvenik, Mme Gordana Beltram a indiqué que les avantages conférés par le statut de patrimoine mondial étaient très

similaires à ceux identifiés par les enquêtes réalisées auprès des gestionnaires de sites Ramsar. Le tourisme est clairement l'activité économique la plus importante de la région et le parc Škocjanske jame joue un rôle clé dans l'économie locale. Dans le cadre d'une coopération avec les intervenants locaux et l'association touristique locale, la région a fait l'objet d'une importante campagne médiatique et le parc de Škocjan œuvre désormais en étroite collaboration avec d'autres aires de Slovénie protégées aux niveaux national et international, et notamment avec d'autres sites classés au patrimoine mondial et des sites Ramsar, en vue d'assurer la conservation de la nature et du patrimoine culturel et de promouvoir le développement durable. Chaque année, le site accueille près de 100 000 visiteurs. Les trois quarts d'entre eux sont des touristes internationaux, un chiffre en constante augmentation.

Le Dr Beltram estime que la reconnaissance des grottes sur le plan international du fait de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial et la liste Ramsar contribue fortement à l'intérêt que leur porte le public et accentue leur importance aux yeux des touristes lorsqu'ils visitent la région. Ces labels permettent également au public de comprendre l'importance que revêt le patrimoine mondial ainsi que la valeur que présentent les zones humides à l'échelle



Vue sur le toit effondré d'une des grottes de Škocjan (Slovénie), Mala Dolina.

© Paul Asman and Jill Lenoble

internationale. Le parc bénéficie désormais d'une meilleure exposition en Slovénie et à l'étranger. De nouvelles possibilités ont été identifiées pour élargir et enrichir les activités liées au tourisme durable et créer des emplois dans la région, réalisant ainsi les objectifs du parc en termes de développement économique, social et culturel au bénéfice des communautés locales. Concrètement, cela implique notamment une collaboration avec les associations touristiques locales pour améliorer les produits touristiques et la promotion de l'agriculture traditionnelle et des productions alimentaires écologiques destinées à être vendues aux touristes.

Les recettes résultant de la vente des billets d'admission au site et par la vente de souvenirs représentent près des deux tiers du budget annuel du parc. Depuis sa création, le parc a également contribué à l'amélioration des infrastructures de trois villages situés dans la zone protégée. Cette contribution financière, de plus en plus importante, sert à l'amélioration des installations touristiques et des services du site. Une partie de ces revenus est également


distribuée aux habitants pour assurer l'entretien de l'architecture karstique typique de la région et de son paysage culturel. Entre 1999 et 2011, le parc a ainsi investi plus de 430 000 euros de ses propres ressources, en plus de ses propres développements, dans les bâtiments, l'apparence et les infrastructures des trois villages de la zone protégée.

Comme l'explique le Dr Beltram : « Škocjanske jame est un site qui bénéficie de trois labels internationaux. Au fil des ans, la Convention du patrimoine mondial, la Convention de Ramsar et le Programme MAB ont œuvré de concert pour aider le parc à améliorer la visibilité de la région et à sensibiliser l'opinion publique à son importance au niveau local, national et international. Le parc a aussi réussi à convaincre les populations locales, les écoliers et les professionnels de conserver et de protéger la région karstique et son arrière-pays. »

Collaboration future

Nous avons constaté que les AME pouvaient collaborer de manière productive à l'échelle mondiale et à celle des secrétariats

pour créer des synergies favorables à la poursuite de leurs missions, en soutenant notamment leurs objectifs communs, en échangeant leurs connaissances et leurs expériences, en évitant la duplication de leurs efforts et en unissant parfois leurs ressources pour résoudre les problèmes de leurs sites communs. Nous avons également constaté que le lien avec ces conventions permet de rehausser le prestige des sites qui bénéficient du statut d'aire protégée nationale et de multiplier les avantages qu'ils en retirent du fait de la reconnaissance de leur statut international, notamment lorsque plusieurs AME entrent en jeu.

Je me demande pourtant si nous ne pourrions pas aller encore plus loin. Il me semble en effet que, grâce aux enseignements de la grotte de Škocjan et au nouveau Réseau culturel de Ramsar, nous pourrions encourager davantage de synergies entre les AME au niveau des sites. Peut-être pourrions-nous même trouver d'autres moyens de stimuler l'échange de connaissances et de compétences scientifiques, l'échange d'expériences entre les gestionnaires de site et l'identification de solutions qui favoriseraient le financement entre les sites qui bénéficient d'un double label dans un seul pays ou dans plusieurs. 

Les recettes résultant de la vente des billets d'admission au site et par la vente de souvenirs représentent près des deux tiers du budget annuel du parc.



Entrée de la visite des Grottes de Škocjan.

© Paul Asman and Jill Lenoble



Île Fraser (Australie).

© Talisen

Pays	Site Ramsar	Site du patrimoine mondial
Albanie	Butrint, 2003	Butrint, 1992, 1999
Algérie	La Vallée d'Iherir, 2001	Tassili n'Ajjer, 1982
Allemagne	Wattenmeer, Elbe-Weser-Dreieck, 1976 Wattenmeer, Jadebusen & westliche Wesermündung, 1976 Wattenmeer, Ostfriesisches Wattenmeer & Dollart, 1976	La mer des Wadden (avec les Pays Bas), 2009
Andorre	Vall de Madriu-Perafita-Claror, 2013	La Vallée du Madriu-Perafita-Claror, 2004
Argentine	Humedales de Península Valdés, 2012	Presqu'île de Valdés, 1999
Australie	Great Sandy Strait, 1999 Parc National de Kakadu, 1980, 1989	île Fraser, 1992 Parc national de Kakadu, 1981, 1987, 1992
Bangladesh	Sundarbans Reserved Forest, 1992	Les Sundarbans, 1997
Brésil	Mamirauá, 1993	Complexe de conservation de l'Amazonie centrale, 2000
Bulgarie	Srébarna, 1975 (MR)	Réserve naturelle de Srébarna, 1983
Cameroun	Partie camerounaise du fleuve Sangha, 2008	Trinational de la Sangha (avec la République centrafricaine et le Congo), 2012
Canada	Peace-Athabasca Delta, 1982 Whooping Crane Summer Range, 1982	Parc national Wood Buffalo, 1983
Congo	Sangha-Nouabalé-Ndoki, 2009	Trinational de la Sangha (avec le Cameroun et la République centrafricaine), 2012
Costa Rica	Isla del Coco, 1998	Parc national de l'île Cocos, 1997, 2002
Égypte	Wadi El Rayan Protected Area, 2012	Wadi Al-Hitan (La vallée des Baleines), 2005
Espagne	Parque Nacional de Doñana, 1982	Parc national de Doñana, 1994
États-Unis	Parc national des Everglades, 1987	Parc national des Everglades, 1979
Fédération de Russie	Delta du Selenga, 1994	Lac Baïkal, 1996
France	Baie du Mont Saint-Michel, 1994	Mont-Saint-Michel et sa baie, 1979
Hongrie / Slovaquie	Système de grottes Baradla et les zones humides associées, 2001 / Domica, 2001	Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie, 1995, 2000
Hongrie	Hortobágy, 1979	Parc national de Hortobágy - la Puszta, 1999
Inde	Parc national de Keoladeo, 1981	Parc national de Keoladeo, 1985
Japon	Yakushima Nagata-hama, 2005 Miyajima, 2012	Yakushima, 1993 Sanctuaire shinto d'Itsukushima, 1996
Kazakhstan	Système des lacs Naurzum, 2009 Système des lacs Tengiz-Korgalzhyn, (1976) 2007	Saryarka - Steppe et lacs du Kazakhstan septentrional, 2008
Kenya	Lac Bogoria, 2001 Lac Elmenteita, 2005 Lac Nakuru, 1990	Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift, 2011



Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift (Kenya).

© Xiaojun Deng

Pays	Site Ramsar	Site du patrimoine mondial
Liban	Tyre Beach, 1999	Tyr, 1984
Mauritanie	Banc d'Arguin, 1982	Parc national du banc d'Arguin, 1989
Mexique	Humedales del Delta del Río Colorado, 1996 Laguna Ojo de Liebre, 2004 Parque Nacional Bahía de Loreto, 2004 Parque Nacional Cabo Pulmo, 2008 Laguna San Ignacio, 2004 Sian Ka'an, 2003 Sistema Lacustre Ejidos de Xochimilco y San Gregorio Atlapulco, 2004	Îles et aires protégées du Golfe de Californie, 2005 Sanctuaire de baleines d'El Vizcaino, 1993 Sian Ka'an, 1987 Centre historique de Mexico et Xochimilco, 1987
Mongolie	Lac Uvs et ses zones humides environnantes, 2004	Uvs Nuur Basin, 2003 (transfrontière)
Népal	Beeshazar et ses lacs associés, 2003 Gokyo et ses lacs associés, 2007	Parc national de Chitwan, 1984 Parc national de Sagarmatha, 1979
Niger	Parc national du 'W', 1987	Parc national du W du Niger, 1996
Pays-Bas	Waddensee, 1984	La mer des Wadden (avec l'Allemagne), 2009
Philippines	Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, 2012 Parc naturel du récif de Tubbataha, 1999	Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa, 1999 Parc naturel du récif de Tubbataha, 1993
République centrafricaine	Fleuve Sangha situé en République Centrafricaine, 2009	Trinational de la Sangha (avec le Cameroun et le Congo), 2012
République démocratique du Congo	Parc national des Virunga, 1996	Parc national des Virunga, 1979
Roumanie	Delta du Danube, 1991	Delta du Danube, 1991
Royaume-Uni	Île de Gough, 2008 Île Inaccessible, 2008	Îles de Gough et Inaccessible, 1995, 2004
Sénégal	Delta du Saloum, 1984 Djoudj, 1977	Delta du Saloum, 2011 Parc national des oiseaux du Djoudj, 1981
Seychelles	Aldabra Atoll, 2009	Atoll d'Aldabra, 1982
Slovaquie / Hongrie	Système de grottes Baradla et les zones humides associées, 2001 / Domicia, 2001	Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie, 1995, 2000 (transfrontière)
Slovénie	Škocjanske jame, 1999	Grottes de Škocjan, 1986
Suède	Sjaunja, 1974 Laidaure, 1974	Région de Laponie, 1996
Tunisie	Ichkeul, 1980	Parc national de l'Ichkeul, 1980
Yémen	Detwah Lagoon, 2007	Archipel de Socotra, 2008

Satoyama

L'harmonie entre les êtres humains et la nature

Robert Blasiak
Université des Nations Unies, Institut d'études avancées
Secrétariat du partenariat international de l'Initiative de Satoyama

Rizières au Népal.

© Sharada Prasad



Malgré son apparente simplicité, le terme *satoyama* est plus profond qu'il n'y paraît dès lors qu'il s'agit de décrire les interactions qui existent entre l'être humain et les paysages terrestres et marins qu'il habite. Ce mot japonais se compose de deux caractères signifiant « village » (*sato*) et « montagne » (*yama*) tandis qu'un terme apparenté, *satoumi*, fait allusion aux villages et aux océans (*umi*). À eux deux, *satoyama* et *satoumi* décrivent les paysages terrestres et marins traditionnels du Japon où certains villages étaient implantés le long des vallées montagneuses et d'autres le long du littoral et où les interactions étroites et harmonieuses entre l'être humain et son environnement naturel jouaient un rôle important en assurant la qualité des services écosystémiques indispensables au bien-être des populations et à la conservation de la diversité biologique.

Il est important de noter que les mots *satoyama* et *satoumi* ne font pas référence aux éléments naturels que les êtres humains n'ont jamais touchés, mais plutôt à une mosaïque de différents types d'utilisation des terres de longue date façonnée par les interactions entre les communautés et leur environnement. L'un des paysages les plus caractéristiques du Japon mais aussi de nombreux autres pays asiatiques correspond, par exemple, aux rizières en terrasse, un système qui disparaîtrait rapidement, sans l'entretien et l'intervention importante et continue des populations. Or, les rizières favorisent des niveaux de diversité biologique considérables et sont de ce fait un élément important de la mosaïque complexe des diverses utilisations des terres que désignent les termes *satoyama* et *satoumi*.

Des paysages en « mosaïque » terrestres et marins durablement gérés ont été identifiés dans de nombreux sites de par le monde. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que ces sites présentent un certain nombre de points communs. Dans beaucoup d'entre eux, les pratiques et traditions culturelles sont en effet inextricablement liées aux systèmes écologiques au sein desquels vivent les populations. Ces systèmes socio-écologiques couplés, cependant, sont étonnamment diversifiés. Sur la péninsule Ibérique, par exemple, les paysages appelés *dehesas* en Espagne et *montados* au Portugal se sont développés au fil de plusieurs centaines d'années pour aboutir à des systèmes multifonctionnels. Ces vastes paysages aux allures de savane, façonnés à la fois par l'intervention humaine et par la pratique du pâturage, créent des systèmes agro-sylvo-pastoraux d'une grande complexité. En effet, cette même formule d'interactions harmonieuses entre les êtres humains et la nature a créé des paysages « en mosaïque » diversifiés un peu partout dans le monde. Le Malawi possède ainsi des *chitemene*, le Cambodge des *srair-chamkar*, Cuba des *campos monte* et les Philippines des *muyong*. Pour reconnaître les points communs et les différences que présentent ces types de paysages, une nouvelle appellation a été inventée : « des paysages marins et terrestres de production écologique et socio-écologique » (PMTPESE). Les avantages de ces PMTPESE s'étendent bien au-delà de la simple conservation de la diversité biologique : les PMTPESE gérés de manière durable sont le fondement du bien-être social, économique et environnemental des communautés. L'examen minutieux des PMTPESE du monde entier nous offre non seulement une preuve substantielle de l'ingéniosité des générations antérieures, mais il nous enseigne également la manière d'obtenir une meilleure qualité de vie et de trouver de meilleures solutions à certains des problèmes parmi les plus pressants d'aujourd'hui.



Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon (Mongolie).

© François Philipp

L'Initiative de Satoyama, lancée grâce à la collaboration du Ministère de l'environnement du Japon et de l'Institut universitaire des études avancées des Nations Unies, s'attache tout particulièrement à ces PMTPESE. Leur mission vise à favoriser le développement de sociétés en harmonie avec la nature, et l'Initiative a suscité l'intérêt de la communauté internationale. C'est ainsi qu'en octobre 2010, le Partenariat international pour l'Initiative de Satoyama (IPSI) fut lancé à Nagoya (Japon) lors de la dixième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD COP10). Favorisant un esprit inclusif, l'IPSI s'est depuis étendu à 147 organismes membres (chiffre enregistré au mois d'août 2013) et comprend des groupes autochtones et communautaires locaux, des organismes affiliés aux Nations Unies, des institutions universitaires, des ONG et plus encore.

Paysages endommagés et perte d'un monument

La cigogne blanche orientale, qui atteint parfois une taille de 1,50 m et une envergure de plus de 2 m, est un oiseau remarquable. On comprend aisément pourquoi le Japon l'a choisie comme « monument national spécial ». Se nourrissant essentiellement de poissons, de grenouilles et d'autres petits animaux, la cigogne blanche orientale domine la plupart des échassiers par sa taille. Cette visiteuse blanc et noir se rencontrait souvent dans les rizières japonaises.

Mais en dépit de sa grande taille, de la reconnaissance dont elle jouit dans son pays et de la position qu'elle occupe au sommet de la chaîne alimentaire, la cigogne blanche orientale se mit peu à peu à disparaître du paysage japonais. Cet oiseau, autrefois très répandu au Japon, vit sa population s'effondrer rapidement, entraînant, dès 1955, la formation d'un groupe de protection des cigognes, et en 1965 le lancement d'un programme d'élevage en captivité par la ville de Toyooka, une agglomération de 85 000 habitants située dans la préfecture japonaise de Hyogo.

Malgré ces efforts, la toute dernière cigogne blanche orientale fut observée à l'état sauvage en 1971 et cette espèce fut, par la suite, déclarée disparue au Japon. Comment une telle situation avait-elle pu se produire ? Et, avant tout, comment pouvait-on espérer y remédier ?



Il fut plus facile de répondre à la première question qu'à la seconde. Outre une chasse excessive, la principale cause de la disparition des cigognes blanches orientales à l'état sauvage fut la perte de leur habitat. En effet, les pins de Toyooka, qui offraient aux cigognes un site de nidification, furent abattus en 1940 pour fournir le bois indispensable à l'armée japonaise. Puis, les rizières de petite taille furent regroupées pour former de grandes rizières bien drainées qui demeuraient asséchées pendant plusieurs mois de l'année, éliminant ainsi une partie importante de l'habitat des grenouilles et des poissons dont se nourrissaient les cigognes. Par ailleurs, vers la même époque, les agriculteurs se mirent à utiliser des engrais, des herbicides et des pesticides d'une manière généralisée, et les cigognes, qui jouaient le rôle de bio-accumulateurs au sommet de la chaîne alimentaire, furent sérieusement affectées par ces produits chimiques.

Satoyama reprend vie

Le programme d'élevage en captivité de la ville de Toyooka lancé en 1965 fut un combat de longue haleine qui se poursuivit pendant plusieurs générations. Ce ne fut qu'en 2002 que la population de cigognes en captivité parvint enfin à dépasser le nombre de 100 oiseaux. En 2005, cinq cigognes furent relâchées dans la nature pour la première fois depuis trente-quatre ans.

Mais un programme d'élevage réussi ne pouvait constituer que la moitié de la solution. La question qui se posa ensuite fut de savoir dans quel type d'environnement ces cinq oiseaux avaient été relâchés, et surtout comment empêcher ces cinq oiseaux de disparaître à leur tour, à l'instar de leurs ancêtres ?

Fort heureusement, ce chapitre-là de l'histoire des cigognes se révèle plus optimiste. En effet, la ville de Toyooka fit de remarquables efforts pour s'attaquer aux causes qui conduisirent à la disparition des cigognes.

Une pièce maîtresse du puzzle fut la mise en place d'une « méthode agricole sans risques pour la cigogne blanche » promue conjointement par la coopérative agricole du Japon et la Ville de Toyooka. Les agriculteurs participant à ce programme s'engagent désormais à réduire leur utilisation de pesticides de 75 % et à laisser

leurs rizières plus profondément inondées pendant des périodes prolongées afin de permettre aux têtards et aux autres organismes aquatiques de frayer. En 2009, plus de 200 ha (soit près de 7 % des champs de riz de la ville de Toyooka) furent cultivés de cette manière.


La réussite de ces efforts résulta d'un mécanisme de marketing novateur qui allait permettre au riz cultivé par la « méthode agricole sans danger pour la cigogne blanche » de bénéficier d'un label particulier et d'être commercialisé à un prix plus élevé. Ce riz fut, dans un premier temps, vendu par une poignée de magasins, puis ses ventes s'élargirent à tel point qu'on le trouve désormais dans 505 magasins au Japon.

Deux ans après la libération des premières cigognes d'élevage dans la nature en 2005, un poussin naquit naturellement à l'état sauvage. Cette première naissance depuis des décennies récompensa les efforts déployés par la ville de Toyooka. Depuis lors, divers programmes d'éducation locaux, des méthodes agricoles durables ainsi que des mesures environnementales ont permis à la population sauvage de cigognes blanches orientales d'atteindre le chiffre de 83 oiseaux. Ces nouveaux oiseaux, observés dans 33 des 47 préfectures du Japon, offrent un signe d'espoir touchant à la capacité des humains d'obtenir, ou de retrouver, un équilibre plus harmonieux avec la nature environnante.

Ces activités et les enseignements qu'elles apportent sont au cœur de la vision et de la mission de l'IPSI dans le cadre de sa consolidation des connaissances et des meilleures pratiques du monde entier afin de les faire connaître aux parties prenantes qui œuvrent pour créer des sociétés en harmonie avec la nature.

Membres d'une même famille

À certains égards, le 20^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial en 1992 a marqué l'établissement d'un lien de parenté futur avec l'Initiative de Satoyama. C'est en effet à partir de ce moment-là que l'UNESCO a commencé à reconnaître officiellement les interactions importantes entre l'être humain et son environnement naturel, et notamment avec les paysages culturels. En reconnaissant la force et l'importance de ces liens, l'UNESCO a ainsi permis d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial des sites tels que le Paysage culturel de la vallée de l'Orkhon (Mongolie) ou les Rizières en terrasses des cordillères des Philippines.

Mais ce fut à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention, en 2012, que des liens beaucoup plus étroits commencèrent à se tisser entre l'Initiative de Satoyama et l'UNESCO. En mars 2012, l'UNESCO devint membre de l'IPSI, puis, au cours de la même année, ces deux organismes participèrent à la rencontre internationale consacrée à « La protection internationale des paysages » tenue à Florence (Italie) mais aussi à l'atelier d'experts sur « Le patrimoine et le développement durable : de la théorie à la pratique », tenu à Toyama (Japon). Il eût été difficile de trouver un thème d'intérêt partagé et un objectif commun plus appropriés à la rencontre de Florence. La Déclaration de Florence sur le paysage qui en résulte (2012) a demandé avec force que davantage d'efforts soient déployés pour « préserver et améliorer les paysages en tant qu'élément clé du processus de développement durable ». Tenant compte du document final de la rencontre de Toyama (la Proposition de Toyama sur le patrimoine et le développement durable), un partenariat synergique entre l'UNESCO et l'Initiative de Satoyama devrait contribuer au programme de développement international après 2015. 




Viens à *Huatulco*

Il faut que tu le vives!

Inspirez la tranquillité et expirez la paix naturelle à Huatulco

Huatulco, première destination mondialement reconnue avec la certification Earth Check Gold depuis 2010. Sa plage, Chahué, se distingue par la qualité de l'eau, la sécurité et la durabilité écologique.



 facebook.com/oaxtravel


Huatulco
cerca del cielo

www.oaxaca.travel

MÉXICO
LE VIVRE POUR Y CROIRE
visitmexico.com

Forum

Le mercredi 25 septembre, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, s'est jointe au Président du Conseil international des musées (ICOM), M. Hans-Martin Hinz, et à la Sous-Secrétaire d'État américaine à la population, aux réfugiés et aux migrations, Mme Anne Richard, pour présenter une liste rouge des biens culturels syriens en péril.

Voir page **61**

Entretien Page **56**

Organisations consultatives Page **58**

Conventions Page **60**

Ancienne ville de Damas (République arabe syrienne).

© Our Place – The World Heritage Collection

Entretien avec Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique

Le Dr Dias possède plus de trois décennies d'expérience dans l'élaboration des politiques et la coordination de la mise en œuvre des programmes sur la biodiversité aux niveaux national et international. En tant qu'ancien Secrétaire national à la biodiversité et aux forêts du Ministère brésilien de l'environnement, le Dr Dias a été très engagé dans les négociations et la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) depuis son origine.



Braulio Ferreira de Souza Dias.
© CBD Secretariat

Patrimoine Mondial :

En votre qualité de Secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique depuis le début de la Décennie des Nations Unies sur la diversité biologique et depuis les premières années de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, quels avantages voyez-vous à établir une étroite collaboration entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention du patrimoine mondial, notamment par le biais du Groupe de liaison pour la diversité biologique ?

Braulio Ferreira de Souza Dias : Le travail de liaison de ce groupe a été intégré, dans une certaine mesure, aux travaux du Groupe thématique de gestion de la biodiversité (IMG) ainsi que du Groupe de gestion de l'environnement de l'ONU (EMG), au cours desquels tous les membres du Groupe de liaison de la biodiversité, dont le Centre du patrimoine mondial, ont pris acte de leurs mandats respectifs touchant aux objectifs mondiaux de la diversité biologique d'Aichi. (Pour en savoir plus, voir <http://IEG.InforMEA.org/> et cliquez sur chaque objectif en forme de plume.)

Du fait de leur statut d'aire protégée, les sites du patrimoine mondial sont en mesure de contribuer aux trois objectifs de la CDB en assurant la conservation de la diversité biologique, en mettant en application des services écosystémiques (l'utilisation durable) et en suscitant certains avantages grâce à l'exploitation de ressources biologiques, au paiement des services écosystémiques et au partage juste et équitable des avantages qui résultent de l'utilisation des ressources génétiques.

Depuis la publication, en 1995, du rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé *Valeurs culturelles et spirituelles de la diversité biologique*, mais aussi des recherches de Terralingua et d'autres chercheurs, il apparaît désormais que la diversité culturelle et les principales composantes de la diversité biologique sont étroitement corrélées, même si le degré de relation de cause à effet demeure encore incertain.

PM : Les autorités nationales sont soumises à des obligations précises et se doivent d'appliquer des mécanismes de rapport bien définis pour assurer la préservation du patrimoine. Pourrait-on parvenir à une rationalisation plus poussée des prescriptions des conventions et des instruments juridiques régissant leur mise en application ?

BF : Plusieurs décisions prises par la neuvième réunion de la Conférence des parties (COP 9) ont demandé au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique d'assurer une meilleure collaboration entre les conventions et les processus pertinents, notamment dans le cadre de la décision IX/27 sur la coopération entre les accords environnementaux multilatéraux (AEM) et d'autres organismes.

Les AME et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'efforcent de trouver des solutions qui permettraient d'harmoniser les obligations de rapports, et cette question intéresse de nombreux

gouvernements pour des raisons d'ordre économique mais aussi et surtout parce qu'ils reconnaissent de plus en plus de rapports entre les diversités biologique et culturelle. Le Secrétariat dispose d'un Protocole d'accord et collabore étroitement avec de nombreux départements de l'UNESCO, mais, pour l'heure, toute démarche visant à rationaliser les obligations touchant à la teneur des rapports devra évidemment être mise en route par les AME. Cela demeure une prérogative des parties, bien sûr, pour autant qu'elles décident de s'engager sur cette voie, car les deux conventions ont en effet un grand nombre d'États parties en commun. Le Secrétariat travaille également en étroite collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) dans le cadre du programme des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) qui est d'une grande importance, non seulement pour la conservation *in situ* et le patrimoine culturel, mais aussi pour la diversité biologique et génétique.

PM : Les sites du patrimoine mondial protègent la diversité biologique de certains des lieux les plus précieux de notre planète. Or, nous constatons que même de tels lieux sont de plus en plus menacés. Quel rôle pourrait jouer la Convention du patrimoine mondial en vue d'assurer la concrétisation des décisions politiques de la Convention sur la diversité biologique en actions effectives visant à la conservation sur le terrain dans l'ensemble de cet important réseau de sites ? Comment le réseau emblématique des sites du patrimoine mondial pourrait-il contribuer à cet effort ?

BF : Un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en tant que site naturel, ou sur la liste Ramsar ou sur la liste des Réserves de la biosphère, devient invariablement une zone protégée. La mise en place de réseaux d'aires protégées complets, écologiquement représentatifs, efficacement gérés et financièrement sécurisés, représente une stratégie indispensable non seulement pour la conservation de la diversité biologique mais aussi pour assurer la sécurisation des biens et des services, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et pour aider enfin les pays à atteindre leurs objectifs de développement. Cette stratégie est aussi un investissement essentiel visant à assurer la durabilité de l'environnement.

Conscients des rôles critiques que jouent les aires protégées, les parties à la Convention sur la diversité biologique se sont engagées, en février 2004, à prendre des mesures globales et spécifiques connues sous le nom de « Programme de travail sur les aires protégées » (PTAP).

Dans la mesure où il met l'accent sur le partage équitable des coûts et des avantages, tout en reconnaissant différents types de gouvernance et en accordant davantage d'importance à la représentation écologique, à l'efficacité de la gestion et à des avantages multiples et variés, le Programme de travail sur les aires protégées constitue le plan d'action le plus exhaustif créé pour assurer la mise en œuvre effective

de programmes pour les aires protégées. Ce programme est d'ailleurs reconnu comme un cadre ou « modèle » déterminant pour la planification des aires protégées au cours des décennies à venir.

Au cours des vingt dernières années, le mécanisme financier de la CDB, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a investi 1,5 milliard de dollars américains dans des pays en développement et dans des pays à économie transitoire. Ces fonds ont été consacrés à la création ou à la gestion de 2 302 aires protégées couvrant une superficie de 634 millions d'hectares et à l'expansion et à la consolidation de ces aires protégées.

La 10^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Nagoya en 2010, a adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en même temps que les 20 objectifs d'Aichi, dont l'Objectif C. 11 sur les aires protégées [qui prévoit la conservation d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières dans des aires protégées d'ici à 2020].

Dans la mesure où les éléments de l'Objectif C. 11 incorporent les principes du Programme de travail sur les aires protégées, la mise en œuvre effective de ce programme est déterminante pour cet objectif.

La Conférence des parties de la CDB a reconnu que la Convention du patrimoine mondial représente un partenaire important et qu'elle pourra faciliter la mise en œuvre tant de la Convention sur la diversité biologique, que du Programme de travail sur les aires protégées et du patrimoine mondial d'une manière qui permettra de les renforcer tous les trois.

À l'échelle nationale, les Ministères de l'environnement et des forêts constituent des points focaux tant pour la Convention du patrimoine mondial que pour la Convention sur la diversité biologique. Dans certains pays, les points focaux du Programme de travail sur les aires protégées sont aussi devenus les points focaux des sites naturels du patrimoine mondial, ce qui favorise dès lors une mise en œuvre synergique à l'échelle nationale.

Pour ce qui est du Secrétariat, notre collaboration vise à la coordination des capacités, le développement d'activités et la diffusion d'outils, de lignes directrices et de bonnes pratiques qui permettront de faciliter la mise en œuvre effective des programmes concernant les aires protégées.

Lors de la 11^e réunion de la Conférence des parties (COP 11) qui s'est tenue à Hyderabad (Inde), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a organisé, en partenariat avec l'UICN et l'Indigenous Peoples' and Community Conserved Territories and Areas (Aires et territoires protégés des communautés et peuples autochtones ou ICCA), un colloque très prisé consacré aux aires de conservation communautaires. Je pense que nous devrions nous montrer plus attentifs à ces zones afin de leur assurer une meilleure reconnaissance et de soutenir leur gestion. Dans de nombreuses régions du monde, ces aires de conservation communautaires pourraient représenter une aide pour les pays visant à atteindre l'Objectif C.11 d'Aichi.

Les pays utilisent également le Fonds pour l'environnement mondial avec d'autres sources de financement bilatérales afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées, en vue d'assurer la conservation de la diversité biologique et d'atteindre d'autres objectifs.

PM : Le groupe de travail sur la diversité bioculturelle a vu le jour après la Conférence internationale sur la diversité culturelle et biologique : la diversité pour le développement, organisée en 2010 à Montréal par l'UNESCO et la Conférence sur la diversité biologique. Voyez-vous là de nouvelles possibilités de collaboration en faveur du patrimoine culturel ?

BF : Le Programme commun de l'UNESCO et de la CDB sur les liens entre la diversité culturelle et biologique résulte d'une recommandation découlant de la Conférence internationale sur la diversité culturelle et biologique pour le développement (ICBCD), laquelle était elle-même une initiative conjointe du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de l'UNESCO, de la Commission nationale canadienne de l'UNESCO et de l'Université de Montréal, soutenue par le Forum économique des Amériques.

Le Programme commun de l'UNESCO et de la CDB fut approuvé par les membres de l'UNESCO et accueilli par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa dixième session, tenue en octobre 2010 à Nagoya (Japon).

Les membres ont reconnu ce Programme commun comme un « mécanisme de coordination utile pour assurer la mise en œuvre de la Convention et pour mieux faire comprendre, à l'échelle mondiale, le rapport qui existe entre la diversité culturelle et la diversité biologique ». Les États parties et les autres intervenants intéressés furent invités à contribuer et à soutenir la mise en œuvre de ce programme commun.

Le programme commun n'en est encore qu'à ses prémices. Les gouvernements ont demandé que l'on s'efforce de mieux comprendre les liens qui existent entre la diversité biologique et la diversité culturelle et les conséquences qui en résultent dès lors qu'il s'agit d'élaborer une politique. Dans cette optique, le patrimoine culturel est pris en compte par le travail du Programme, même si aucune démarche particulière n'a encore été initiée ou prévue dans un proche avenir dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial.

PM : Le Comité du patrimoine mondial a demandé que tous « les États parties veillent à ce que leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique tiennent pleinement compte de l'importance des sites naturels du patrimoine mondial pour l'accomplissement des objectifs d'Aichi en matière de biodiversité ». Quelles doivent être, selon vous, les priorités qui permettront aux sites du patrimoine mondial de jouer pleinement leur rôle dans le cadre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et que faut-il mettre en place pour garantir cela ?

BF : Même si les pays modifient leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique pour tenir compte des Plans stratégiques pour la diversité biologique 2011-2020 et des objectifs mondiaux d'Aichi, nous nous attendons qu'ils se fixent aussi des objectifs nationaux qui favoriseront la réalisation de ces objectifs globaux. L'incorporation des sites du patrimoine mondial dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique permettra en effet aux pays de soutenir un certain nombre d'objectifs. Par exemple, près de 25 % des presque 1 000 sites inscrits au patrimoine mondial relèvent aujourd'hui de la catégorie « biens naturels ». Ces sites peuvent manifestement jouer un rôle important en favorisant les objectifs concernant les aires protégées (C.5, C.11, C.14 et C.15) en matière de conservation de la diversité biologique ou de restauration, et atténuer les effets du changement climatique. À titre indicatif, dans mon pays, le Brésil, les sites du patrimoine mondial de la Forêt atlantique, le Pantanal, le Cerrado ainsi que les 6 millions d'hectares du Complexe de conservation de l'Amazonie centrale jouent un rôle clé dans la conservation de la diversité biologique du Brésil. D'autres sites inscrits au patrimoine mondial jouent par ailleurs un rôle bien plus important dans la prestation de services écosystémiques aux populations locales et dans le maintien d'une relation étroite entre la société et les paysages culturels. ☞

Les sites du patrimoine mondial : symboles d'inspiration

Célia Zwahlen

Responsable de la communication du patrimoine mondial,
Union internationale pour la conservation de la nature, www.iucn.org



Vous souvenez-vous de votre dernière visite dans un parc national, une réserve naturelle ou une aire protégée ? Quels sentiments cette promenade a-t-elle suscités en vous ? Je suis prête à parier que leur beauté ne vous a pas laissé indifférent. Peut-être avez-vous même éprouvé un moment de rare sérénité ? Serait-il excessif d'imaginer que vous vous êtes senti... transporté ?

« En toute chose naturelle, il y a quelque chose de merveilleux », dit Aristote. S'il en est ainsi de toutes les choses naturelles, nous pouvons assurément en conclure que les sites naturels du patrimoine mondial sont tout à fait exceptionnels et constituent de véritables sources d'émerveillement.

Pris dans leur ensemble, les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et ses paysages culturels représentent plus de 10 % de la surface terrestre et aquatique des aires protégées de notre planète. S'agissant de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, il paraît opportun de réexaminer ce qu'un tel chiffre représente en matière de conservation des lieux les plus emblématiques de la planète.

Susciter des solutions

L'émerveillement ne saurait se restreindre à un seul instant ou un lieu précis : il se répand au-delà de toutes les limites et de toutes les frontières. De même, les éventuels avantages que nous apporte le patrimoine mondial s'étendent bien au-delà du périmètre des sites classés. La précieuse contribution des sites du patrimoine mondial dans le cadre de la conservation des aires protégées mérite donc d'être placée au cœur des débats.

Ces lieux et le personnel qui les gère doivent être soutenus et incités à jouer un rôle de leadership en vue de mettre au point et de promouvoir des normes mondiales pour la gestion des aires protégées. Les sites du patrimoine mondial doivent être élevés au rang de « modèles » dès lors qu'il s'agit de sensibiliser le public, renforcer les capacités

et trouver des solutions aux problèmes que pose la conservation.

Cette question sera au cœur du débat à l'occasion du World Parks Congress de l'IUCN (Congrès mondial des parcs) qui se tiendra à Sydney (Australie) en novembre 2014. Cette importante manifestation mondiale qui ne se réunit qu'une fois tous les dix ans et qui déterminera les priorités des aires protégées en termes de travail, s'attachera cette fois au thème « Parcs, population, planète : susciter des solutions ». L'un des objectifs que devraient, à notre avis, se fixer cette rencontre serait d'assurer la reconnaissance des biens du patrimoine mondial en leur qualité de principales références pour le traitement et la résolution des défis auxquels se trouvent confrontées les aires protégées partout dans le monde.

Au cours de la prochaine décennie et même au-delà, les sites du patrimoine mondial devront relever le défi que pose la conservation des lieux les plus exceptionnels de notre planète et donner l'exemple des meilleures pratiques. Ces sites deviendront ainsi de véritables pierres de touche qui permettront de prendre la mesure de la réussite du mouvement mondial des aires protégées : si nous ne parvenons pas à obtenir des résultats dans ce segment des aires protégées mondialement reconnues, nous aurons manifestement échoué.

Dans un même temps, ces sites pourraient fort bien devenir des laboratoires pédagogiques et un véritable stimulant pour les professionnels des aires protégées.

Favoriser la réussite

En vue de concrétiser ces perspectives, l'IUCN met actuellement au point des stratégies et des actions visant à améliorer le fonctionnement du patrimoine mondial au cours de la prochaine décennie. Le nouveau site Internet Outlook de l'IUCN, un outil majeur destiné à être lancé en mars 2014, a pour vocation de documenter l'état des sites du patrimoine mondial. Le site bénéficiera du soutien d'un rapport complémentaire qui sera lancé avant le Congrès mondial des parcs.

Ce nouvel outil de connaissance vise à améliorer les perspectives de la conservation des lieux les plus emblématiques de la Terre en mettant à disposition un suivi de l'état de conservation de tous les sites naturels et mixtes inscrits au patrimoine mondial. Il fournira des exemples de meilleures pratiques et identifiera les normes que devront appliquer les gestionnaires des biens en question pour s'assurer une qualification d'« excellence ». Cet outil est le fruit de trois ans de travail, mais aussi des quelques exercices pilotes et d'une consultation, notamment par l'intermédiaire des réunions annuelles du Comité du patrimoine mondial.

Un tel outil permettra à l'IUCN de se montrer plus efficace dans l'accomplissement des tâches que lui impose sa qualité d'organisation consultative du Comité du patrimoine mondial, et ce en proposant un suivi proactif. À ce jour, en effet, le suivi des sites a surtout été réactif en signalant les problèmes à mesure qu'ils se présentent. De ce fait, sur les 222 sites inscrits au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, nous savons que 8 % figurent sur la Liste en péril et que 25 % demeurent exposés à de graves problèmes de conservation. Mais le statut d'un grand nombre d'autres sites reste mal connu.

Le site Web touchant à l'état du patrimoine mondial viendra combler cette lacune en recueillant les données les plus fiables mais aussi les évaluations de perspectives de conservation de tous les sites naturels et mixtes figurant sur la Liste du patrimoine mondial. Ces évaluations factuelles prendront la forme d'une évaluation du potentiel que peut avoir tel ou tel site classé au patrimoine mondial de préserver ses valeurs au cours du temps. Une telle estimation tiendra compte de l'état et de l'évolution de ses valeurs universelles exceptionnelles, des périls auxquels le site se trouve confronté et de l'efficacité des mesures de protection et de gestion mises en place.

Les évaluations des perspectives de conservation offriront également une compilation d'informations supplémentaires touchant tant aux questions de conservation qu'aux bénéfices et aux projets éventuellement



L'Australie, hôte du Congrès mondial des parcs 2014, est le pays avec le plus grand nombre de sites naturels du patrimoine mondial. En photo, l'île Macquarie, Tasmanie.

© IUCN Photo Library - Jim Thorsett

liés à un site. Toutes ces informations seront référencées pour permettre aux futures évaluations des perspectives de conservation de puiser dans les bases de données précédentes et de se fonder sur les informations recueillies dans les pages des rapports périodiques que les États parties à la Convention sont tenus de préparer tous les six ans.

Cette approche nous permettra de puiser dans le potentiel, à ce jour largement inexploité, de la Convention du patrimoine mondial qui demeure l'un des instruments de conservation les plus importants et pourtant les plus sous-estimés qui soient. Grâce à celle-ci, nous disposerons de moyens qui nous permettront de sensibiliser l'opinion publique aux sites du patrimoine mondial. Il s'agit, en effet, de présenter ceux-ci comme autant de sites de référence notamment en matière de gestion novatrice destinée à répondre aux menaces les plus graves et à mettre en œuvre de nouvelles bonnes pratiques.

Le patrimoine mondial bénéficie de façon constante d'une reconnaissance au plus haut niveau. Il n'empêche que nous serons plus à même de faire passer des messages encourageants à partir du moment où nous passons d'un suivi simplement réactif qui s'attache aux seuls problèmes, à un suivi proactif qui rend manifestes nos réussites. C'est ainsi seulement que nous pourrons faire reconnaître l'importance de la préservation de notre diversité biologique et de notre patrimoine naturel.

Les expériences, les réussites et les difficultés que l'on rencontre dans le cadre de la pratique quotidienne de la Convention du patrimoine mondial offrent autant d'illustrations des réalités auxquelles se trouvent quotidiennement confrontées les aires protégées. La mise en lumière d'une

initiative qui a porté ses fruits permet de transmettre à d'autres sites de bonnes pratiques en matière de gestion. Elle permet aussi de partager ces enseignements avec les communautés qui habitent l'aire protégée.

Plus fort et plus crédible

Le 40^e anniversaire de la Convention célébré en 2012 a suscité un élan qui nous permet d'envisager désormais un avenir où le patrimoine mondial sera en mesure de dégager son plein potentiel et de s'affirmer comme un véritable exemple en matière de conservation. Pour saisir cette chance unique, la Convention se doit de relever les principaux défis qui sapent la valeur universelle exceptionnelle d'un nombre croissant de sites.

Tout cela devrait être l'expression d'une vision positive qui vise à établir des normes dans l'expectative d'une authentique réussite. En sa qualité de « sentinelle » des aires protégées, la Convention ne saurait se permettre de rabattre ses exigences. Elle se doit au contraire d'évoluer et de rehausser sa crédibilité et son efficacité face aux défis qui pèsent sur la conservation au XXI^e siècle.

Lors du Congrès mondial de la conservation de l'UICN en 2012, des gouvernements, des ONG, des acteurs issus du secteur privé et de la société civile se sont accordés pour dire que le renforcement de la Convention du patrimoine mondial était une priorité mondiale en matière de conservation. Ces participants ont par ailleurs incité l'UICN et l'UNESCO à s'engager encore plus en faveur des États, des sites et des parties prenantes.

Les recommandations que l'UICN a faites au Comité du patrimoine mondial reposent avant tout sur la conviction que les normes les plus strictes doivent être appliquées dans

un respect rigoureux des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention*. Le soutien que l'UICN apportera au patrimoine mondial au cours de la prochaine décennie devra également s'attacher à la recherche de solutions dans un esprit constructif.

De ce fait, l'outil Outlook, sur « état du patrimoine mondial » ne devrait plus représenter un exercice passif de suivi mais plutôt la mise en œuvre d'un outil indispensable visant à renforcer les capacités, à susciter des partenariats, à attirer des investissements et à sensibiliser l'opinion. C'est ainsi seulement que nous serons en mesure de mettre en œuvre l'outil unique que représente la Convention et de prendre à bras-le-corps les graves problèmes auxquels se heurtent les aires protégées. Il s'agit notamment du commerce des espèces sauvages, du développement industriel ou du changement climatique auquel ces sites devront s'adapter.

Nous devons chercher les solutions à tout cela en rendant la Convention du patrimoine mondial toujours plus forte et plus crédible. Le Rapport Outlook sur l'état du patrimoine mondial représente une étape essentielle dans cette direction. Il nous aidera à créer les conditions dans lesquelles tous les sites naturels du patrimoine mondial seront en mesure d'appliquer de bonnes pratiques.

Cette initiative coïncide également avec le développement d'une « Liste verte des aires protégées bien gérées » que l'UICN se propose de lancer à l'occasion du Congrès mondial des parcs. Cette Liste verte offrira une nouvelle norme mondiale de qualité pour les aires protégées et permettra d'encourager tout progrès lié à une gestion efficace et équitable. Nous espérons que les sites du patrimoine mondial qui offrent des perspectives positives et respectent les meilleures normes en matière de protection et de gestion seront largement représentés sur cette liste destinée à assurer une reconnaissance mondiale à la qualité de leur gestion.

Il existe d'innombrables moyens d'assurer un avenir solide aux sites du patrimoine mondial pour leur permettre de jouer un rôle de modèle à l'échelle planétaire. Faisons donc preuve d'audace une fois de plus. Visons un avenir où les sites phares de la Convention du patrimoine mondial ne cesseront d'encourager l'établissement de nouvelles normes qui sauront encore mieux assurer la conservation des trésors naturels de notre planète, et ce au bénéfice des populations qui en dépendent pour leur survie.

L'UNESCO célèbre le dixième anniversaire de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Le 15 octobre 2013, Phoenix Satellite TV a organisé une table ronde sur le thème de « La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans le monde aujourd'hui » à l'UNESCO. Le débat fut suivi par l'inauguration d'une exposition de photos ainsi que par une performance d'artistes de Weinan, une ville de la province du Shanxi (Chine).

Les participants à cette table ronde comprenaient la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, le prix Nobel de littérature nigérien, M. Wole Soyinka, le professeur Homi Bhabha de l'Université de Harvard, l'ancien Ministre français de la culture, M. Renaud Donnedieu de Vabre, le professeur Xu Jialu, Président du Forum Nishan sur les civilisations du monde et

le président de Phoenix Satellite TV, M. Liu Changle. La session était animée par le présentateur vedette de Phoenix TV, M. Jiang Shangyang.

La Directrice générale a ouvert le débat en décrivant la manière dont la Convention de 2003, ratifiée par 155 pays, avait élargi la définition du patrimoine culturel. Le patrimoine culturel immatériel, dit-elle, concerne l'identité et la communauté et il est étroitement liée à la diversité culturelle, et donc, par extension, au développement durable. « C'est notre réponse à la mondialisation », a-t-elle déclaré.

« Le développement de la Chine est étroitement lié à son histoire et à sa culture », a déclaré M. Xu Jialu, qui a également souligné l'importance de la recherche ainsi que la nécessité de créer un cadre au-delà de la Convention susceptible d'aider les

États membres à protéger leur patrimoine immatériel. « Nous devons favoriser la compréhension d'un nouvel humanisme reposant sur des valeurs inhérentes au patrimoine culturel immatériel et faisant partie des programmes des établissements éducatifs du monde entier. Les symboles du patrimoine culturel immatériel apportent de nouvelles valeurs aux sciences humaines d'aujourd'hui. En raison de la migration des peuples, le patrimoine culturel immatériel n'est plus un enjeu purement local », a déclaré M. Homi Bhabha. L'ancien Ministre de la culture et de la communication, M. Renaud Donnedieu de Vabre, a, pour sa part, souligné que, lorsqu'il voyage, il « souhaite découvrir les choses dont les gens sont fiers. Nous devons préserver et envisager la création. En assurant la protection de patrimoine immatériel, nous protégeons les valeurs positives de notre culture, ce qui permet de créer de nouvelles valeurs. »

M. Wole Soyinka a déclaré que l'intolérance constitue « le plus grand défi et la plus grande menace qui pèse actuellement sur les valeurs que défend la Convention. Afin de protéger la diversité, nous devons faire comprendre au monde entier que la diversité culturelle représente notre patrimoine commun. Sa protection est un impératif éthique, indissociable du respect de la dignité humaine ».

Citant le pouvoir des médias contemporains, M. Liu Changle a souligné le rôle considérable qu'ils jouent dans la promotion de la diversité culturelle à travers le monde, ajoutant qu'il était nécessaire de préserver cette diversité pour les générations futures.

La Directrice générale de l'UNESCO a conclu ce débat animé en évoquant les nombreux partenaires et intervenants qui collaborent désormais avec l'UNESCO pour donner forme à un nouvel humanisme, largement fondé sur la dignité humaine. Il ne faut jamais oublier « qu'aucune culture n'est supérieure à une autre », a déclaré Mme Bokova, ajoutant que les efforts en cours ouvrent un nouvel espace dans l'identité humaine.



La fabrication de nattes fines tissées est un savoir-faire traditionnel à Samoa.

© Steven Percival

Préparation de candidatures pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : les pays de la Caraïbe renforcent leurs capacités

Une vingtaine de représentants d'institutions impliquées dans la sauvegarde du patrimoine culturel à Cuba, en République dominicaine

et en Haïti se sont réunis à La Havane, Cuba, du 7 au 11 octobre afin de renforcer leurs capacités dans la préparation de candidatures aux listes de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Cet atelier complétait la formation, que les participants avaient déjà reçue dans leurs pays respectifs, touchant à la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Ces deux activités furent rendues possibles par

la généreuse contribution de la Norvège au Fonds du patrimoine culturel immatériel en faveur d'un projet régional de renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Deux membres du réseau des facilitateurs de l'UNESCO, Adriana Molano Arenas de Colombie et Fabián Bedon Samaniego de l'Équateur, ont animé ces sessions en insistant sur le fait que l'élaboration des candidatures était un processus à la fois de mobilisation d'un large éventail d'acteurs impliqués dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel – et, au premier chef, les communautés – et dans la conception de plans de sauvegarde

adaptés aux contextes et aux conditions de pratiques spécifiques d'un élément du patrimoine culturel immatériel donné.

Outre la formation théorique touchant aux procédures de candidature, les participants ont mis en pratique les connaissances acquises au moyen d'exercices d'évaluation de fausses candidatures et d'une visite de terrain à Regla, où ils ont eu l'occasion d'échanger avec des musiciens traditionnels de cette commune située au pied de la baie de La Havane et de mieux comprendre les modes de transmission de leur pratique aux jeunes générations.

Pour en savoir plus, merci de consulter : www.unesco.lacult.org

Présentation à New York de la liste rouge des antiquités syriennes en péril

Le mercredi 25 septembre, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, s'est jointe au Président du Conseil international des musées (ICOM), M. Hans-Martin Hinz, et à la Sous-Secrétaire d'État américaine à la population, aux réfugiés et aux migrations, Mme Anne Richard, pour présenter une liste rouge des biens culturels syriens en péril.

Cette manifestation avait pour cadre le Metropolitan Museum of Art de New York, et le Directeur du musée, M. Thomas Campbell, ainsi que la Présidente du World Monuments Fund, Mme Bonnie Burnham, y ont également pris la parole.

Depuis 2000, l'ICOM, œuvrant en étroite partenariat avec l'UNESCO, a publié 12 listes rouges de biens culturels en péril partout dans le monde.

Les listes rouges de l'ICOM facilitent le travail de la police, des agents des douanes et de tous les autres professionnels concernés par la protection du patrimoine culturel dans le monde entier en les aidant à identifier les catégories d'objets particulièrement exposés à des achats, des transactions et des exportations illicites. La liste rouge syrienne contient des objets représentatifs des principales périodes de l'histoire du pays : la préhistoire et l'Antiquité, la période islamique et le Moyen Âge ainsi que la période ottomane.



Crac des Chevaliers (Syrie) en 2010.

© yeowatzip

En se disant profondément bouleversée et attristée par la perte de si nombreuses vies humaines en Syrie depuis le début du conflit, Mme Irina Bokova a évoqué la destruction tragique et irréversible du patrimoine sans pareil de la Syrie, de la ville d'Alep au site du Crac des Chevaliers inscrit au patrimoine mondial.

« À l'UNESCO, nous pensons qu'il n'y a pas à choisir entre sauver des vies et sauver le patrimoine culturel. La protection du patrimoine est indissociable de la protection des populations, parce que le patrimoine est porteur de l'identité des peuples. Il procure aux gens la force et l'assurance dont ils ont besoin pour faire face à l'avenir – il est un vecteur de cohésion sociale et de

redressement. C'est pourquoi sa protection doit faire partie intégrante de toute action humanitaire », a déclaré Mme Irina Bokova.

Mme Bokova a tout particulièrement remercié le Département d'État américain pour son soutien financier qui a permis d'établir la liste rouge. Elle a également rendu hommage à l'engagement constant de ce pays dans la lutte contre le trafic des biens culturels, notamment dans le cadre de la Convention de 1970 de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, et elle a exprimé l'espoir que les États-Unis continueront de s'engager pleinement auprès de l'UNESCO.

« Le patrimoine irremplaçable de la Syrie ne peut être protégé que par une réponse internationale coordonnée », a souligné la Directrice générale. En rappelant les actions menées par l'UNESCO en cette matière – et notamment l'organisation de réunions et de formations techniques ainsi que l'approbation d'un plan d'action visant à prévenir de nouvelles pertes et à réparer les dommages subis par le patrimoine culturel syrien –, Mme Bokova a appelé à une coopération active de la part des pays voisins de la Syrie, ainsi que des partenaires de la police et des douanes, pour renforcer la lutte contre le trafic des biens culturels.

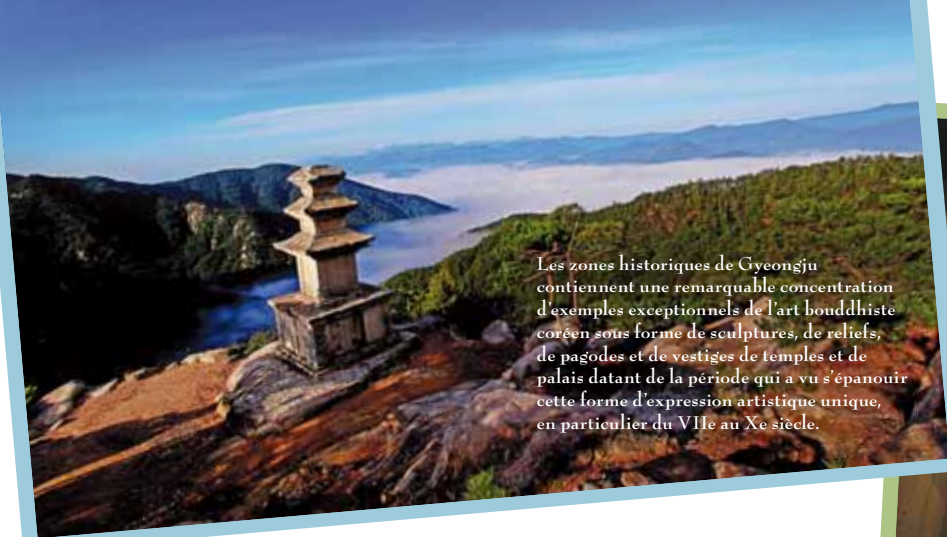
Patrimoine mondial de l'UNESCO dans les parcs nationaux de Corée

Parc national de Gayasan (Temple d'Haehinsa Janggyeong Panjeon, les dépôts des tablettes du Tripitaka Koreana)



Le Temple de Haeinsa, dans le parc national de Gayasan, abrite la collection la plus complète de textes du canon bouddhiste, gravés sur 80 000 tablettes de bois datant du XIII^e siècle. Les bâtiments de Janggyeong Panjeon ont été construits pour accueillir les tablettes de bois, qui sont vénérés comme des œuvres d'art exceptionnelles.

Parc national de Gyeongju (Zones historiques de Gyeongju)



Les zones historiques de Gyeongju contiennent une remarquable concentration d'exemples exceptionnels de l'art bouddhiste coréen sous forme de sculptures, de reliefs, de pagodes et de vestiges de temples et de palais datant de la période qui a vu s'épanouir cette forme d'expression artistique unique, en particulier du VII^e au Xe siècle.



Parc national de Gyeongju (Grotte de Seokguram)

La Grotte de Seokguram et temple Bulguksa forment un ensemble d'architecture religieuse d'une valeur exceptionnelle.

Parc national de Gyeongju (Temple Bulguksa)



KNPS

KOREA NATIONAL PARK SERVICE

Jong-Kwan Choi, Director
Partnership Dept.
Korea National Park Service
Taeyoung Bldg. 4th FL, 144 Mapo-ro
(Gongdeok-dong), Mapo-gu,
Seoul, Republic of Korea
Tel: +82-2-3279-2800
Fax: +82-2-3279-2833
Website: www.knps.or.kr

Nouvelles

Les partenaires du projet Grottes de Škocjan, visant à établir un programme de surveillance des sites du patrimoine mondial en Europe du Sud-Est, ont tenu leur premier atelier du projet en septembre 2013. La Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie et la Slovénie participent à ce projet.

Voir page **64**

Préservation Page **64**

Sites en péril Page **68**

Promotion Page **70**

Gamzigrad-Romuliana, palais de Galère (Serbie).

© 2009 Anne Chen / Ancient World Image Bank (AWIB)

Partenaires de suivi

Tous les partenaires du projet des Grottes de Škocjan, dont le but consiste à établir un programme de surveillance des sites du patrimoine mondial d'Europe du Sud-Est, ont assisté à leur premier atelier de projet dans le parc de Škocjanske jame – Grottes de Škocjan (Slovénie), du 9 au 13 septembre 2013.

Ce projet de suivi fut conçu pour faire de la surveillance un outil efficace pour la gestion des aires protégées en abordant tous les aspects des caractéristiques liées à la valeur universelle exceptionnelle et au développement durable. Son objectif est de développer et de tester des méthodes et des outils susceptibles d'être utilisés par les sites d'autres sous-régions.

Les sites de six pays participent à ce projet, dont, notamment, l'Abbaye bénédictine millénaire de Pannonhalma et son environnement naturel (Hongrie) ; Gamzigrad-Romuliana, palais de Galère (Serbie) ; le Centre historique de Sighișoara et Sites villageois avec églises fortifiées de Transylvanie (Roumanie) ; le Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar et le Pont Mehmed Pacha Sokolović de Višegrad (Bosnie-Herzégovine) ; les Parc national de Pirin et Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie) ; ainsi que Ljubljansko barje palafittes (partie slovène du bien en série transnational) et les Grottes de Škocjan (Slovénie).

L'atelier de formation de septembre a souligné les liens qui existent entre les sites naturels et culturels. Des conférences sur la communication ont été tenues afin d'aider



Centre historique de Sighișoara (Roumanie).

© Jason Rogers

les participants à mieux comprendre le processus d'engagement des communautés locales dans le cadre du suivi des sites du patrimoine mondial.

Les participants ont été formés à la gestion et à la surveillance des sites et ont examiné des indicateurs de suivi fondés sur la Déclaration de la valeur universelle exceptionnelle de chaque bien. Ils ont également été formés en matière de gestion efficace et de l'importance de la création de partenariats avec les communautés locales et d'autres représentants du public. Lors d'une visite des grottes de Škocjan, des questions de gestion concernant la conservation du site, la sécurité des visiteurs et les projets de développement furent soulevées.

L'importance des connaissances et du renforcement des capacités dans le cadre de la gestion du patrimoine mondial, ainsi

que la nécessité de préparer et de mettre en œuvre un suivi dans le cadre de l'exercice des rapports périodiques furent également soulignées. Enfin, plusieurs études de cas concernant des sites culturels et naturels furent présentées.

En raison de la variété des défis que présente la gestion des valeurs naturelles et culturelles et des exigences techniques, le séminaire conclut qu'il serait difficile de convenir d'un ensemble limité d'indicateurs couvrant à la fois tous les sites, leur suivi et leur interprétation. Les participants décidèrent donc de préparer un questionnaire individuel pour chaque site. L'atelier choisit des thèmes clés qui seront présentés dans le questionnaire, dont notamment la crédibilité du site, une présentation claire de la valeur universelle exceptionnelle, les avantages et la valeur ajoutée et la participation des communautés locales. Ce questionnaire sera testé en décembre 2013. Les résultats du questionnaire seront comparés et publiés sur la page internet du projet : <http://mwh.park-skocjanske-jame.si>. Dans le cadre de l'étape suivante, chaque site du patrimoine mondial devra préparer un programme de suivi qui sera partagé avec le groupe du projet et plusieurs experts.

La page Internet du projet, réalisée avec le soutien de la Commission nationale slovène de l'UNESCO, offre une plate-forme permettant de favoriser la communication entre les sites participants et de renforcer le réseau de sites du patrimoine mondial au niveau sous-régional.



Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar (Bosnie-Herzégovine).

© Bryan Pocius

Communautés locales de Nouvelle-Calédonie

Pour la toute première fois, l'ensemble des communautés locales participant à la gestion des Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (France), un site marin exceptionnel classé au patrimoine mondial, s'est réuni, du 5 au 6 juillet 2013, afin de s'entretenir de questions de conservation et de préservation.

L'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial a donné lieu à une nouvelle manière d'assurer sa conservation. Suite à cette inscription en 2008, des comités de gestion locaux, dont le nombre est désormais de 13, furent mis en place dans l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie afin de conseiller au jour le jour les provinces chargées de la prise de décision. Cette approche sans précédent requiert la participation de la population calédonienne

dans la gestion des lagunes au moyen d'une structure organisationnelle exhaustive et fournit des connaissances indispensables, non seulement au niveau provincial, mais également au Centre du patrimoine mondial. Depuis 2011, l'organisation de « Conservation des aires naturelles » a assuré la coordination de ces comités indépendants et a servi de point de contact pour toute question liée au patrimoine mondial.

L'engagement sérieux et dévoué de la population locale et d'un grand nombre de bénévoles issus des communautés joue un rôle important dans la gestion de ce site en série complexe et offre un exemple de bonnes pratiques dans le cadre d'un système de gestion participatif.

Les Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés est un site en série composé de six groupes marins illustrant la diversité principale des récifs coralliens et des écosystèmes associés de l'archipel de l'océan Pacifique français de Nouvelle-Calédonie et constitue l'un des trois plus grands systèmes récifaux au monde.

Attaque contre les rangers de Pang Sida

Le 11 juillet 2013, trente à quarante braconniers de palissandre ont attaqué huit rangers de Pang Sida au sein du Complexe forestier de Dong Phrayayen-Khao Yai classé au patrimoine mondial (Thaïlande), blessant un ranger. Cette attaque s'est soldée par l'arrestation de deux braconniers.

L'attaque s'est produite une semaine après la fin du stage de formation des rangers en matière de surveillance et d'application de la loi, financé par le Fonds de réponse rapide (RRF) pour le patrimoine mondial. Les enseignements de ce stage, suivi par 22 rangers du parc national de Pang Sida et 21 rangers du Service des parcs nationaux travaillant dans le parc national de Thap Lan, se sont révélés fort utiles lors de l'attaque.

Après que les rangers eurent ordonné aux braconniers de s'immobiliser et de poser leurs armes à terre, ceux-ci ont ouvert le feu sur l'équipe de patrouille avec des armes automatiques, blessant un ranger à l'épaule et à la main. Les rangers, dont les armes anciennes ne pouvaient rivaliser avec les armes automatiques de leurs agresseurs, parvinrent néanmoins à capturer deux braconniers, tandis que les autres prirent la fuite dans la forêt. Les deux hommes qui furent libérés sous caution peu de temps après leur arrestation profitèrent de leur libération pour quitter la Thaïlande. La vétusté des armes des rangers pose un important problème de sécurité dans le cadre de l'application de la loi et place ces derniers dans des situations potentiellement dangereuses.

La formation dispensée aux rangers du 30 juin au 7 juillet 2013, dédiée aux seules tactiques, réunissait des chefs d'équipe du site ainsi que des moniteurs de la Marine royale thaïlandaise. Les rangers furent formés dans les domaines suivants : protection du parc, secourisme, navigation, maniement des armes et tactiques de patrouille. Le matériel et la formation fournis, notamment dans le cadre de l'administration des premiers soins, furent employés par les rangers, suite à l'attaque du site.

Ce stage fut suivi d'une opération de terrain de trois jours au cours de laquelle les participants furent évalués lors d'une véritable patrouille. Les patrouilles effectuées dans le cadre de l'« exercice de terrain » documentèrent par ailleurs les signes récurrents du braconnage de palissandre.



Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés (France).

© Bryan Pocius

Le Karst dinarique : le processus en amont en pratique

La 4^e réunion du Karst dinarique dans le cadre du projet pilote pour le processus en amont intitulé « Proposition en série du Karst dinarique » impliquant la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Italie, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie, s'est tenue à Ljubljana (Slovénie), le 1^{er} octobre 2013, à la lumière de la soumission de cet important projet de proposition sérielle transfrontalière sous-régionale à la liste indicative avant le 1^{er} février 2014.

Le Karst dinarique est l'un des dix projets pilotes originaux choisis pour évaluer le processus en amont relatif à toute proposition à l'inscription. Il est tenu pour l'un des projets les plus performants, offrant un exemple de bonnes pratiques dans le cadre de cette approche expérimentale des candidatures.

L'idée du processus en amont remonte à la 32^e session du Comité du patrimoine mondial, lorsqu'il fut décidé d'engager une réflexion sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial. En 2011, le Comité a pris note de la sélection de dix projets pilotes choisis pour explorer des approches créatives et de nouvelles formes d'orientation susceptibles d'être fournies aux États parties dans le cadre de l'examen des candidatures avant leur soumission. L'un de ces projets a déjà joué un rôle clé dans l'inscription de l'Erg du Namib (Namibie) sur la Liste du patrimoine mondial lors de la 37^e session du Comité tenue en juin 2013 au Cambodge.

Même si elle n'a pas encore trouvé sa place dans les *Orientations devant guider la mise*

en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, l'idée du processus en amont a bien avancé, et plusieurs États parties ont demandé un appui en amont, indépendamment du fait que leurs projets fassent partie ou non des dix projets originaux.

L'inclusion d'un projet dans cette approche expérimentale n'implique pas nécessairement son inscription sur la Liste du patrimoine mondial. L'objectif principal du processus en amont est de réduire le nombre de biens qui se heurtent à des difficultés importantes au cours du processus d'inscription. Le soutien en amont est entièrement financé par les États parties qui sollicitent une telle assistance. En raison de son caractère expérimental et volontaire, le processus en amont n'est pas financé par le Centre du patrimoine mondial ni par les Organisations consultatives. Ces derniers répondent toutefois aux demandes de conseils émises par les États parties. L'étape finale, suite à cette première phase d'expérimentation, devra mener à l'inscription du processus dans les *Orientations*.

Le Karst dinarique est une vaste région d'Europe du Sud-Est couvrant une superficie de 60 000 km². Il constitue un type géomorphologique caractéristique du paysage des montagnes dinariques. Son nom, qui fait référence à une caractéristique naturelle, provient du plateau de Karst situé au-dessus du golfe de Trieste et des montagnes de Dinara, une spectaculaire chaîne de montagnes de calcaire située à la frontière de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie.

La 4^e réunion du Karst dinarique fut extrêmement fructueuse en ce qui concerne l'éventuelle soumission du Karst dinarique à l'inscription sur les listes indicatives des six pays impliqués. En tant qu'exemple de bonnes pratiques, ce projet pourrait servir de modèle au cadre formel du processus, en vue de son insertion dans les *Orientations*.

Modernités dans le monde arabe



Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage (Maroc).

© Keith Laverack

Une deuxième réunion d'experts sur un programme thématique visant à sauvegarder le patrimoine des modernités urbaines et architecturales dans le monde arabe s'est tenue à Rabat (Maroc) du 27 au 29 mai 2013.

Suite au deuxième cycle de l'exercice des rapports périodiques des États arabes (2008-2010), il a paru indispensable de prendre en considération des catégories ignorées ou marginalisées du patrimoine, dont notamment le patrimoine culturel produit dans le monde arabe entre le milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin des années 1970. Une première réunion d'experts s'était tenue au siège de l'UNESCO en décembre 2012.

Lors de cette deuxième réunion, les experts ont poursuivi leur réflexion sur une définition du mandat du programme et ont défini des mesures prioritaires à prendre à court terme. Les discussions se sont attachées aux quatre grandes questions : les connaissances du patrimoine des modernités, sa reconnaissance, sa protection et sa conservation.

La réunion a également décidé que le titre du nouveau programme serait « Patrimoine des modernités urbaines et architecturales dans le monde arabe ».

Cette deuxième réunion d'experts a confirmé les attentes que soulève le programme thématique auprès des personnes impliquées au quotidien dans la sauvegarde du patrimoine urbain et architectural des modernités dans le monde arabe.



Montagnes Dinara (Bosnie-Herzégovine).

© Brian Eager

Célébration des villes et du développement

La ville de Lyon (France) et l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) ont organisé, du 22 au 24 mai 2013, une réunion portant sur les villes et les sites historiques du patrimoine mondial. Cette réunion fut organisée en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de l'accord de coopération France-UNESCO, avec le Conseil de l'Europe, la Direction de la gouvernance démocratique, la Culture et la diversité, le Ministère français de la culture et de la communication, le Comité français de l'ICOMOS, le Comité international sur les villes historiques et villages (CIVVIH), le Getty Conservation Institute, l'Association des biens français du patrimoine mondial et l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Ce rassemblement s'est déroulé à l'occasion de la célébration du quinzième anniversaire de l'inscription du Site historique de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial et de l'élaboration d'un plan de gestion pour le site.

La discussion s'est appuyée sur l'initiative d'études de cas « Villes historiques en développement : les clés pour comprendre et agir », un projet rassemblant des études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques et documentant les compétences de la ville dans le développement urbain en soulignant les projets urbains axés sur le patrimoine.

Elle visait à poursuivre la dynamique, la méthodologie et les analyses mises en œuvre par le biais de la compilation d'études de cas. Les études de cas, portant sur la reconversion des monuments et des sites à de nouveaux usages, contribuent à la préservation et à la valorisation du patrimoine. D'autres études de cas portant sur le rôle que jouent les habitants dans le partage des valeurs patrimoniales, mais aussi sur l'appropriation sociale ou sur la gouvernance, s'attachent aux questions de civisme. D'autres, enfin, offrent des exemples de stratégies appliquées par des autorités locales en vue de mettre en œuvre un projet d'aménagement global.

La réunion s'adressait principalement aux maires et aux élus, ainsi qu'à des organes de gestion des villes du patrimoine mondial et des villes historiques, en mettant surtout l'accent particulier sur la région européenne.

Cette réunion était destinée à contribuer au débat sur les méthodes opérationnelles susceptibles de favoriser l'interaction entre les valeurs et le patrimoine, les projets urbains et les attentes des habitants, tout en identifiant des initiatives concrètes. Les notes conceptuelles et le programme sont disponibles en ligne : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/1009/>.

La réunion de Lyon a su encourager d'autres partenariats ville-ville et a favorisé la poursuite d'études de cas en tant qu'outils pour les villes. Les conclusions de la réunion et les études de cas furent présentées lors du Congrès mondial de l'organisation des villes du patrimoine mondial tenu à Oaxaca (Mexique) du 18 au 22 novembre 2013.

Les délibérations seront bientôt disponibles en ligne.

Bermudes : taxes sur l'essence en faveur du patrimoine



Ville historique de St George et les fortifications associées, aux Bermudes (Royaume-Uni).

© djLicious

Afin de préserver la Ville historique de St George et fortifications associées, aux Bermudes (Royaume-Uni), inscrites au patrimoine mondial en 2000, le Parlement des Bermudes a adopté le 6 octobre 2013 une loi pour taxer tous les produits pétroliers passant par les quais de St George à raison d'un quart de cent par litre. Le produit de cette taxe, qui constitue un exemple de financement durable, servira à protéger le statut de site du patrimoine mondial de la ville et à maintenir le site aux normes énoncées dans les critères de sa désignation.

Fondée en 1612, la ville de St George constitue un exemple exceptionnel d'établissement urbain anglais précoce dans le Nouveau Monde. Ses fortifications associées illustrent graphiquement le développement du génie militaire anglais du XVII^e au XX^e siècle, adapté en fonction de l'évolution de l'artillerie au cours de cette période.

Le Ministre de la sécurité publique des Bermudes, Michael Dunkley, cité dans *La Gazette royale*, a déclaré que les dégâts infligés par l'ouragan Fabian en 2003 sur le quai de la ville n'avaient toujours pas été réparés. Le financement, a-t-il ajouté, servira à « revitaliser St George en un centre qui sera une source de fierté pour les Bermudes ».



Site historique de Lyon (France).

© Keith Laverack

Sauvegarde du patrimoine culturel malien

Afin de sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la sauvegarde du patrimoine culturel du Mali menacé par la destruction de quatorze mosquées à Tombouctou par des troupes de rebelles armées au début de l'année, l'UNESCO a participé à une manifestation organisée parallèlement au débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil social et économique des Nations Unies (ECOSOC-a) qui s'est tenu à Genève du 15 au 17 juillet 2013.

Tout au long de cette manifestation, le stand d'exposition de l'UNESCO a présenté ses activités de terrain, notamment au moyen d'un kit d'information consacré à ses actions au Mali. Une fiche d'information offrait par ailleurs un aperçu chronologique des principales actions de l'UNESCO. Un « Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali » mis au point avec un groupe de partenaires techniques et adopté par le Gouvernement malien fut également présenté.

Le « Passeport du patrimoine » du Mali ainsi qu'une carte illustrée comportant de brèves descriptions et les coordonnées géographiques des biens culturels, des bibliothèques et des musées de la région du Nord étaient également exposés. Cette carte, élaborée par l'UNESCO en collaboration avec la Direction nationale du patrimoine culturel au Mali et le Centre international pour l'architecture de terre (CRAterre), fut conçue pour permettre aux forces armées et aux ONG intervenant au Mali ainsi qu'aux communautés locales et internationales de reconnaître à quel point il importait de sauvegarder le patrimoine culturel malien.

Le stand de l'UNESCO permit également de mieux faire connaître le manuel de référence du patrimoine mondial intitulé *Gérer les risques de catastrophe pour le patrimoine mondial* ainsi que la nouvelle publication *Patrimoine et résilience*.

Le stand, qui a bénéficié d'un flux régulier de visiteurs tout au long de cette manifestation, insistait sur l'importance



que revêt la culture dans le développement et la prospérité du Mali ; et offrait un argumentaire persuasif en faveur de la prise en compte de la culture dans le cadre d'activités d'assistance humanitaire.

Les premiers travaux de réparation et de reconstruction du patrimoine culturel de Tombouctou ont démarré en août 2013 et un membre du Centre du patrimoine mondial fut envoyé au Mali en vue d'assurer l'intérim du Bureau de l'UNESCO à Bamako dès septembre 2013 et de superviser la mise en œuvre du « Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali ». Le 28 septembre, un attentat à la bombe survenu dans un camp militaire de Tombouctou a endommagé la mosquée Djingareyber, qui avait déjà été gravement endommagée durant le conflit armé dans le nord du Mali. Œuvrant en étroite collaboration avec les autorités nationales du Mali, l'UNESCO continue à prendre des mesures de réhabilitation d'urgence pour la mosquée Djingareyber ainsi que pour d'autres sites du patrimoine de Tombouctou.

La protection des Everglades

Le 28 août 2013, le Parc national des Everglades (États-Unis d'Amérique) inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO vit la date du rétablissement de son débit naturel d'eau douce se rapprocher lorsque l'État de la Floride annonça l'octroi d'une subvention de 90 millions de dollars affectée à la construction d'un pont afin de remplacer une longueur de berme routière de 4,1 km qui longe le périmètre nord du parc.

Le Parc national des Everglades constitue la plus grande réserve naturelle sous-tropicale du continent nord-américain. Situé à la pointe sud de la Floride, le site est décrit comme « un fleuve d'herbe qui s'écoule imperceptiblement de l'intérieur des terres vers la mer ». L'exceptionnelle diversité de ses habitats aquatiques offre un refuge à de nombreux oiseaux et reptiles, ainsi qu'à diverses espèces menacées comme le lamantin.

En 2010, à la demande de l'État partie, le bien se retrouva sur la Liste du patrimoine mondial en péril (il y avait déjà figuré de 1993 à 2007), en raison de la détérioration continue de son écosystème aquatique du



Parc national des Everglades (États-Unis d'Amérique).

© Alan Sandercock

fait, notamment, des altérations du schéma hydrologique, de la croissance urbaine et agricole adjacente, de l'augmentation de la pollution en éléments nutritifs provenant des activités agricoles pratiquées en amont du site, et de la protection et de la gestion de la baie de Floride qui avaient provoqué une réduction importante de la diversité biologique marine et estuarienne.

L'engagement financier de l'État de Floride sur une période de trois ans s'accompagnera d'un budget de 90 millions de dollars en fonds fédéraux pour la construction d'un pont.

Long de 4,1 km ce pont représentera une solution partielle au problème du débit d'eau fraîche des Everglades et remplacera un remblai routier faisant figure de barrage sur ce que l'on appelle le sentier de Tamiam. Cette route, construite en 1928, interdit l'écoulement naturel de l'eau douce vers le sud à travers l'actuel parc national.

Lors de sa 37^e session, tenue au Cambodge en juin 2013, le Comité a reconnu les progrès réalisés sur le site suite à la mise en œuvre de mesures correctives, mais a souligné les reports continus de la finalisation du plan de gestion général et a demandé que l'État partie soumette un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien avant le 1^{er} février 2014.



Mise en place d'un Observatoire international du patrimoine culturel syrien

Depuis le début du conflit en Syrie en mars 2011, le patrimoine culturel syrien d'une richesse inestimable a souffert de destructions alarmantes. En juin 2013, la 37^e session du Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire les six sites de la République arabe syrienne sur la Liste du patrimoine en péril, et le 29 août l'UNESCO a organisé une réunion technique de haut niveau à laquelle participaient Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS, INTERPOL, l'OMD et la Commission européenne. À cette occasion un plan d'urgence a été mis en place pour aider le peuple syrien à préserver son patrimoine exceptionnel et prévenir des pertes supplémentaires.

Dans ce cadre, plusieurs activités sont envisagées. Elles comprennent une campagne multimédia de sensibilisation des populations, la formation de la police et des services douaniers aux risques de trafic illicite des biens culturels, la formation des professionnels du patrimoine à la prise de mesures d'urgence sur les monuments et sites historiques et la mise en place d'un Observatoire international du patrimoine culturel syrien.

Le travail sur l'observatoire a d'ores et déjà été engagé. Il se présente comme un outil de préservation du patrimoine syrien et consiste en une plateforme Internet de référence sur la situation du patrimoine syrien qui sera hébergée sur le site de l'UNESCO et devrait être accessible au public dès le début de l'année 2014. Il prévoit de rassembler, à l'aide des réseaux de parties prenantes et d'acteurs du patrimoine, toutes les informations permettant de suivre et d'évaluer l'évolution de l'état de conservation des sites et la sauvegarde des objets et expressions culturels, ainsi que de préparer les mesures à prendre sur le terrain immédiatement après la cessation du conflit.

En effet, la collecte de documentation précise sur le patrimoine est indispensable à la prévention des risques et à la programmation efficace des mesures d'urgence et des actions futures. Elle se doit de réunir et d'analyser l'information disponible – cartes, images, descriptions – sur les biens culturels avant et durant le conflit, sur les dommages encourus et les pillages, ainsi que sur la rupture de l'expression et de la transmission des valeurs culturelles immatérielles.

Par ailleurs, l'observatoire sera également utilisé pour diffuser le travail des partenaires institutionnels de l'UNESCO, tels que la liste rouge de l'ICOM sur les biens culturels syriens en péril, avertir le grand public sur le trafic illicite et les objets volés, et alerter les parties engagées dans le conflit des menaces qui pèsent sur le patrimoine syrien, support de l'identité des populations et vecteur de réconciliation et de paix.



Citadelle de l'Ancienne ville d'Alep (République arabe syrienne).

© yeowatzup

« Camps d'action pour la jeunesse » du patrimoine mondial et Club des jeunes gardiens

Les camps d'action jeunesse d'Indonésie et de Malaisie, qui se sont déroulés au cours de l'été 2013 dans le cadre du Programme d'éducation du patrimoine mondial, ont permis aux jeunes de mieux comprendre l'importance de la conservation et de la préservation du patrimoine mondial.

L'Indonésie a accueilli le premier camp d'action international du 27 août au 9 septembre 2013, à Taman Jaya, dans le Parc national de Ujung Kulon. Dix jeunes venus de cinq pays ont participé à cette manifestation organisée par l'Indonesia International Work Camp (IIWC) dans le but de soutenir la mission du parc qui consiste à renforcer sa conservation et à sensibiliser la communauté locale de Banten à la valeur du bénévolat.

Cette rencontre a conduit à la création d'un Club des jeunes gardiens (YGC) à Ujung Kulon (YGC-UK), regroupant des jeunes de 15 à 17 ans issus de la communauté locale. Ces derniers ont participé à deux jours de formation et

œuvré en collaboration avec les rangers du Parc national de Ujung Kulon et le bureau de l'UNESCO de Jakarta. Ils ont ensuite participé à la construction d'une clôture dans la partie orientale du parc afin de séparer le bétail domestique, porteur de maladies, des rhinocéros présents dans l'aire de conservation et d'étude du rhinocéros de Java. Les jeunes ont également planté des végétaux destinés à nourrir les rhinocéros de la région. Les formations en intérieur portaient sur le partage des connaissances et se sont terminées par des séances de questions-réponses durant lesquelles les jeunes ont manifesté un vif intérêt pour le Club des jeunes gardiens et le rôle qu'ils pourraient jouer dans la conservation du parc.

Le rôle du Club des jeunes gardiens de Ujung Kulon est d'encourager les jeunes des communautés locales à contribuer à la préservation du parc national et à coopérer avec le Bureau du parc national dans la mise en œuvre d'actions aux effets durables. Le club servira également à sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de préservation du parc. Le tout premier Club des jeunes gardiens de l'Indonesia International Work Camp (IIWC), appelé « YGC-Borobudur » a été formé en Indonésie, en 2009, pour soutenir l'initiative des Volontaires du patrimoine mondial.

La Malaisie a accueilli, du 16 au 29 août 2013, le tout premier camp de travail de bénévoles du patrimoine mondial dans

le site de Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette manifestation a réuni 87 jeunes provenant de trois pays pendant deux semaines. Les jeunes participants ont organisé des séances de formation et d'échange culturels dans la partie centrale de la ville classée. Ils ont également assisté à des conférences et rencontré la population locale. Les jeunes, qui ont tout particulièrement apprécié les interactions avec la communauté locale, se sont livrés à des travaux de topographie et de réparation des bâtiments historiques et ont visité des écoles locales pour parler du patrimoine.

Cette rencontre, surnommée « MA-CHN-DO » en l'honneur des trois pays participants (Malaisie, Chine, Indonésie), a été organisée par le Bureau du patrimoine mondial de Melaka (MWHBSB), le Centre de formation de la société chinoise pour l'éducation (CSETC) et l'Indonesia International Work Camp (IIWC). Cette collaboration visait à soutenir et à suivre les recommandations du « Premier forum régional du patrimoine mondial d'Asie et Pacifique pour les gestionnaires de sites et les ONG de jeunesse : relier les réseaux », tenu en août 2012 à Séoul (République de Corée).

MA-CHN-DO est désormais un projet permanent. L'activité suivante se déroulera en Chine en 2014 et sera suivie par une autre activité en Indonésie en 2015.



Les bénévoles peignent une maison sur le site du patrimoine mondial de Malacca (Malaisie).

© Irene Liu@UNESCO/CSETC

Le patrimoine pour les enfants version tablette

En juillet 2013, l'opérateur de téléphonie mobile japonais NTT DoCoMo a lancé une nouvelle initiative qui permet aux enfants d'une école élémentaire d'utiliser des tablettes tactiles dans le cadre du projet du patrimoine mondial naturel « UNESCO Kids » (enfants de l'UNESCO).

Ce projet, conçu en 2006 par Evergreen Digital Contents et Dentsu, agissant conjointement et en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, met à la disposition des salles de classe de l'école élémentaire Ushikawa à Toyohashi (préfecture d'Aichi) 45 tablettes destinées à former les enfants au patrimoine mondial.

Ces outils permettent aux enfants de rechercher l'emplacement du site de Shiretoko inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO sur une carte interactive, de regarder des vidéos d'ours en train de chasser, d'entendre le cri des cerfs japonais et de rechercher en ligne des informations sur l'écotourisme. Le tout à l'aide d'une petite tablette tactile de poche.

L'enseignement du patrimoine mondial à l'aide de tablettes, avec un support visuel et audio, se distingue des méthodes d'apprentissage classiques reposant sur des images et des mots.

La combinaison unique du patrimoine mondial et de la tablette permet de mieux capter l'attention des enfants et de les inciter à vouloir en savoir plus.

Grâce à leur compréhension de l'importance que revêt la conservation du patrimoine mondial, les enfants de l'école élémentaire Ushikawa s'intéressent désormais à la préservation de la beauté de la nature dans leur ville.

NTT DoCoMo est également responsable de la promotion des programmes d'éducation au patrimoine mondial naturel et ce notamment au moyen d'un site i-mode, offrant des renseignements au sujet des biens du patrimoine mondial par un service de téléphonie mobile.

Bref aperçu de l'état de conservation

Le Centre du patrimoine mondial, avec le soutien du Gouvernement flamand, a mis au point un système d'information en ligne permettant de visualiser sur une seule page l'évolution de l'état de conservation d'un bien du patrimoine mondial au fil des ans.

Cet outil de gestion en ligne sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et sur les facteurs affectant leur valeur universelle exceptionnelle depuis 1979 rend publiques les données de plusieurs milliers de rapports établis par le Secrétariat de l'UNESCO et les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial. Il représente l'un des systèmes de surveillance les plus exceptionnels et exhaustifs parmi les conventions internationales, reposant sur un réseau mondial de plusieurs centaines de sites. Cet outil sans équivalent est intégré à toutes les autres bases de données du Centre du patrimoine mondial concernant les propositions d'inscription, l'assistance internationale, les missions, les décisions du Comité du patrimoine mondial, les documents statutaires, etc.

Par ailleurs, l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'une des organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial) met au point un outil de connaissance des biens du patrimoine mondial naturel pour aider à suivre leur état de conservation grâce à des évaluations en ligne. Des synergies entre ces deux systèmes pour assurer leur complémentarité sont actuellement en cours d'application.

Le système d'information du Centre du patrimoine mondial est mis à la disposition de toutes les parties prenantes de la Convention du patrimoine mondial (États parties, gestionnaires de site, UNESCO, organisations consultatives, ONG) ainsi qu'aux chercheurs, étudiants et membres du public intéressés, à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/soc>.

Walter Santagata (1945-2013)



© International Research Centre on the Economics of Culture and World Heritage Studies, Turin

Toute la communauté du patrimoine mondial déplore le décès de Walter Santagata, éminent universitaire italien, qui nous a quittés le 14 août 2013.

Nous garderons de M. Santagata le souvenir d'une personnalité intellectuelle et visionnaire, dont les travaux en faveur de l'innovation et de la culture influencèrent fortement l'avancement de la mission fondamentale de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Durant de nombreuses années, M. Santagata fut le principal moteur de la création du Programme international de formation en gestion du patrimoine mondial, lequel conduisit à l'établissement du Programme directeur « Le patrimoine mondial au travail », une initiative de formation et de renforcement des capacités unique en son genre, désormais basée à Venaria Reale, Turin, faisant partie du site du patrimoine mondial des Résidences des Savoie.

Le professeur Santagata joua également un rôle clé dans la création du Centre de formation et recherche internationales de catégorie 2 de l'UNESCO sur l'économie de la culture et du patrimoine mondial aussi basé à Turin (Italie), approuvé en 2011 par la Conférence générale de l'organisation. Il joua aussi un rôle important dans le cadre du Congrès international sur la « Culture, clé du développement durable », tenu en mai dernier à Hangzhou.

Walter Santagata enseignait les finances publiques et l'économie de la culture à l'Université de Turin. Il était également le directeur du Centro Studi Silvia Santagata-EBLA ainsi que membre du Conseil ministériel d'études du Ministère français de la culture (depuis 2009), après avoir occupé plusieurs postes au sein du Ministère italien de la culture, dont notamment le mandat de Président du Comité scientifique et technique pour l'économie de la culture et le poste de membre du Conseil supérieur pour le patrimoine culturel et les paysages.

Le décès de Walter Santagata nous affecte tous profondément.

Le produit des enchères de Jaeger-LeCoultre soutient les Îles atlantiques brésiliennes

Du 23 au 26 avril 2013, la manufacture horlogère de luxe suisse Jaeger-LeCoultre, partenaire du Centre du patrimoine mondial depuis 2008, a organisé sa quatrième vente aux enchères annuelle en ligne au profit de sites marins du patrimoine mondial. Cette année, Jaeger-LeCoultre a mis aux enchères une montre inspirée de la Memovox Deep Sea de 1959 : Prototype n° 1 de la montre Jaeger-LeCoultre Deep Sea Chronograph Cermet.

Le produit de la vente aux enchères en ligne a été intégré à un don de 20 000 dollars américains que Jaeger-LeCoultre a versé aux Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'atol das Rocas. Ces îles font partie d'un vaste système montagneux sous-marin d'origine volcanique. Leurs eaux jouent un rôle clé dans l'élevage et l'alimentation du thon, du requin, de la tortue et de divers mammifères marins. Ces îles abritent également la plus grande concentration d'oiseaux marins tropicaux de l'Atlantique ouest. Baia de Golfinhos possède par ailleurs

une population exceptionnelle de dauphins résidents et, à marée basse, l'atol das Rocas offre un paysage marin spectaculaire composé de lagunes et de bassins de marée particulièrement poissonneux.

Ce don sera voué à la protection de ce site marin exceptionnel. L'achat d'un bateau pneumatique entièrement équipé permettra d'améliorer le programme de surveillance du site visant à évaluer l'état de conservation de ses richesses marines exceptionnelles et à lutter contre les activités illégales de pêche, notamment en interceptant rapidement les bateaux qui pêchent sans autorisation.

En collaboration avec l'*International Herald Tribune*, Jaeger-LeCoultre poursuit le partenariat innovant Tides of Time avec le Centre du patrimoine mondial. Ce partenariat offre à la fois un soutien financier au Programme marin du Centre du patrimoine mondial et une campagne médiatique internationale de plusieurs années en mettant en avant les besoins de conservation des sites marins du patrimoine mondial à travers des articles de l'*International Herald Tribune* et des articles mis en ligne par le *New York Times*.

L'objectif global du partenariat Tides of Time est d'aider à défendre et à protéger les sites marins du patrimoine mondial qui présentent une valeur universelle exceptionnelle tout en nécessitant une intervention pour assurer leur transmission aux générations futures.

1 000 nouvelles espèces



À l'occasion de la Journée mondiale des océans célébrée le 8 juin 2013, le Programme du patrimoine mondial marin a mis en ligne un bulletin signalant la découverte de 1 000 nouvelles espèces dans divers sites marins du patrimoine mondial, depuis l'inscription de ces derniers sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette année, le thème de la Journée mondiale des océans était : « Ensemble, nous avons le pouvoir de protéger l'océan. » Ce message reflète l'esprit de la Convention du patrimoine mondial dans le cadre de la protection des sites marins exceptionnels inscrits sur la Liste. Ce thème a par ailleurs incité le Centre du patrimoine mondial à s'associer au portail de données sur la biodiversité marine mondiale de l'UNESCO (le système « Ocean Biogeographic Information System » ou « OBIS »), en étroite collaboration avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI), afin de faire connaître certains des trésors que cachent les océans de notre planète découverts au fil du temps grâce à leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Ce bulletin a atteint plus de 5 000 défenseurs des océans à travers le monde.



Îles atlantiques brésiliennes : les Réserves de Fernando de Noronha et de l'atol das Rocas (Brésil).



© Ricardo Polisel Alves

Carte du patrimoine mondial 2013-2014

La toute dernière version de la carte du patrimoine mondial, produite par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et National Geographic Maps, avec le concours du Qatar, hôte en 2014 de la 38^e session du Comité du patrimoine mondial, est désormais disponible en version papier et électronique. La version papier peut être commandée pour une somme modique destinée à couvrir les frais d'expédition (<http://whc.unesco.org/en/map/>) tandis que la version électronique est téléchargeable gratuitement sur le site Web du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/en/wallmap/>). Le produit des ventes sera entièrement consacré à la préservation et à la promotion des sites du patrimoine mondial.

Cette carte constitue un outil de sensibilisation clé permettant de présenter le concept du patrimoine mondial et de communiquer à grande échelle les travaux de l'UNESCO dans ce domaine. Initialement disponible en anglais, en français et en espagnol, elle est désormais publiée dans plus d'une dizaine d'autres langues grâce au soutien des magazines locaux de National Geographic. Une version en arabe sera également disponible avant la session du Comité au Qatar.

Cette carte couleurs grand format (78 cm par 50 cm/31 po de 20 po) présente les 981 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et comporte une brève explication de la Convention du patrimoine mondial et de ses programmes de conservation. Elle comprend également de superbes photographies d'une sélection de sites accompagnées de légendes explicatives.



Téléchargez la nouvelle application Patrimoine Mondial



Disponible pour les tablettes iPad, Android et Kindle Fire, cette nouvelle application vous permet de feuilleter le magazine *Patrimoine Mondial*.

Magnifiquement illustrée, cette revue trimestrielle publiée depuis 1996 en anglais, français et espagnol, est la publication officielle de l'UNESCO dédiée aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et leur conservation. Grâce à l'application vous pouvez non seulement lire des articles exclusifs écrits par des experts mais également voir des vidéos des sites les plus spectaculaires du monde filmés par NHK et TBS.

Pour son lancement, cette application présente les trois derniers numéros du magazine et sera complétée progressivement. Pour l'iPhone et les smartphones Android, l'application sera disponible début 2014.

Le magazine *Patrimoine Mondial* est publié par le Centre du patrimoine mondial, PFD Publications et les Éditions UNESCODownload:the World Heritage magazine app from iTunes, Amazon and Google Play.

<https://itunes.apple.com/us/app/world-heritage-review/id718120903?mt=8>

<http://www.amazon.com/MAZ-Digital-Inc-Heritage-Review/dp/B00FLQ175U>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.maz.worldheritage>

Application « Atlas » répertoriant les sites du patrimoine mondial

Le 29 octobre 2013, Collins a lancé l'application « Atlas » des sites du patrimoine mondial pour iPhone et iPad. Cette application possède un globe pré-installé ainsi que dix autres globes à télécharger. Elle offre à l'utilisateur des cartes physiques ainsi que d'importantes informations sur le programme Mémoire du Monde de l'UNESCO et divers thèmes tels que le développement, l'économie, l'environnement, les communications et bien plus encore. Chaque globe permet à l'utilisateur d'afficher des informations thématiques présentées à travers des graphismes et des cartes d'une grande qualité esthétique.

Cette application permet à l'utilisateur de :

- Découvrir l'emplacement des 981 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Obtenir des informations sur les critères d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial
- Lire une description détaillée de chaque site
- Afficher plus de 650 magnifiques photographies
- Suivre des liens Web pour découvrir davantage d'informations et de photographies.

Le lien suivant vous dirigera vers votre iTunes Store local lorsque l'application sera disponible dans votre pays :

smarturl.it/atlasbycollins

Veillez noter que cette application est disponible dans les pays suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

Le cas du patrimoine mondial disparu, 10^e épisode

Une série de bandes dessinées du patrimoine mondial mettant en vedette le patrimoine mondial, Rattus Holmes et Felis Watson, les fameux détectives pour animaux de compagnie de Sherlock Holmes et du Dr Watson, sera bientôt publiée. Les fins limiers ont préservé les sites du patrimoine mondial du diabolique Moriarty, qui prévoit de les voler pour un parc à thème interplanétaire. Ces vignettes font partie d'une série copubliée par l'UNESCO et Edge Group (Royaume-Uni) qui présente d'autres aventures d'Holmes et Watson dans *Rattus Holmes in the Case of the Spoilsports* (sur le dopage dans le sport) et *Rattus Holmes and the Case of the World Water Crisis*. Cette aventure sera également disponible sur le site du Centre du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org>. Pour plus d'informations sur Edge Group et son travail, écrivez à edgesword@yahoo.com.

L'histoire se poursuit dans le prochain numéro de *Patrimoine Mondial*...



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AFFECTE LES SITES NATURELS DU PATRIMOINE MONDIAL.

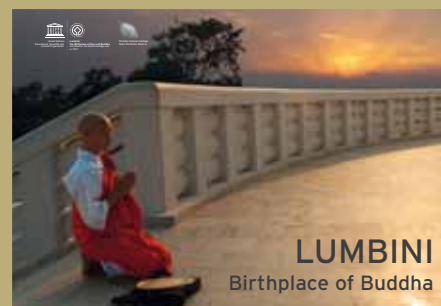
Viens à **Puerto Escondido**

Il faut que tu le vives!

Inspirez l'adrénaline et expirez l'amusement à Puerto Escondido

Surfez sur les vagues de Zicatela, détendez-vous dans la tranquillité de Bacocho ou jouez au milieu de la plage dans une atmosphère inoubliable.





Préservation de ce qui est exceptionnel : l'avenir du patrimoine mondial en Australie
Comité australien de l'Union internationale pour la conservation de la nature (ACIUCN)
Uniquement disponible en anglais
<http://aciucn.org.au/index.php/publications-world-heritage/>

Cette publication présente les résultats d'un colloque tenu par ACIUCN en août 2012, en partenariat avec l'Autorité de gestion des tropiques humides et avec le soutien de l'Australian Conservation Foundation, dans le but d'évaluer la gestion actuelle des sites australiens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et d'identifier les possibilités d'amélioration. Plus de 100 experts issus des communautés gouvernementale, universitaire et autochtone ont participé à cette rencontre. Cet ouvrage comprend le « communiqué de Cairns », une déclaration faite par les participants au colloque, décrivant plusieurs étapes clés afin d'améliorer la gestion de ces biens australiens emblématiques. Sa publication fut soutenue par le Ministère australien du Développement durable, de l'environnement, de l'eau, des populations et des communautés. Elle peut être téléchargée dans son intégralité ou par chapitre en cliquant sur le lien ci-dessus.

Célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial : les actes de l'Événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire, novembre 2012 à Kyoto, Japon
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Anglaise et française
Disponible en ligne uniquement

Ce document fournit le récit vivant d'un événement historique de trois jours, organisé par le gouvernement du Japon et par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, à Kyoto, au Japon, du 6 au 8 novembre 2012. Lors de l'Événement de clôture, les défis auxquels la Convention a été confrontée et les problèmes clés actuels pour la communauté du patrimoine mondial ont été discutés. Les thèmes discutés durant le débat furent : Comment la communauté du patrimoine mondial a surmonté les défis des premières années ; le développement durable et le patrimoine mondial ; la prévention des désastres et la reconstruction ; le renforcement des capacités et la communication ; et l'engagement de la société civile et des partenariats public-privé. La production de la publication a été financée par le Fonds en dépôt japonais.

Série du Patrimoine mondial N° 36
Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre : Délibérations du Colloque international sur la conservation du patrimoine mondial de l'architecture de terre du 17 au 18 décembre 2012
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Anglais et français en un seul volume

Depuis des temps très anciens, les populations du monde entier utilisent la terre comme un matériau de construction fondamental. L'architecture de terre exprime la capacité humaine à créer un environnement construit au moyen de ressources disponibles sur le plan local. Les résultats obtenus sont tout aussi variés que les monuments, les villes historiques, les maisons familiales et les sites archéologiques. Non seulement ces lieux offrent à leurs communautés des atouts économiques, écologiques et culturels mais leur construction et leur conservation apportent une contribution positive à l'économie locale. Cette publication expose les données d'un colloque organisé par l'UNESCO ayant réuni des experts de l'architecture en terre du monde entier, parmi lesquels figuraient des gestionnaires de sites du Patrimoine mondial. Elle offre un état des lieux de la conservation des sites du Patrimoine mondial d'architecture de terre à travers des études de cas détaillées ainsi que plusieurs exemples concrets en matière de gestion et de conservation.

La newsletter de l'EPA
École du Patrimoine Africain
Anglais ou français selon le numéro
Abonnements : <http://www.epa-prema.net/en/the-epa-newsletter.html>

L'École du Patrimoine Africain (EPA) est une université de troisième cycle spécialisée dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel. Située à Porto-Novo (Bénin), elle forme des professionnels du patrimoine provenant de vingt-six pays d'Afrique subsaharienne. La newsletter de l'EPA est un bulletin électronique trimestriel qui offre des informations sur l'EPA et son réseau à travers des articles, des actualités et des interviews.

Lumbini, lieu de naissance du Bouddha
Publications de l'UNESCO/
Alliance pour la protection des sites du patrimoine oriental
Uniquement disponible en anglais
<http://publishing.unesco.org>

Lumbini se situe au Népal, dans les plaines fertiles du Terai. Le site est universellement reconnu comme le lieu de naissance du Bouddha. Il fut inscrit en 1997 sur la Liste du Patrimoine mondial. Représentant l'un des sites sacrés les plus importants dans le cadre de la vie du Bouddha et du chemin vers l'Éveil, le Jardin sacré de Lumbini constitue un centre de pèlerinage bouddhiste depuis le III^e siècle av. J.-C. *Lumbini, lieu de naissance du Bouddha* est une publication conjointe de l'UNESCO et de l'ONG parisienne Alliance de protection des sites du patrimoine culturel asiatique qui adopte une approche originale pour capturer l'essence intemporelle de ce site. Huit photographes du monde entier (dont trois Népalais) nous offrent leur vision unique pour nous faire découvrir le Jardin sacré et communiquer son message d'harmonie à tous les peuples, sans distinction de religion, à la manière des pèlerins d'antan. Le résultat est une collection de plus de deux cents photographies représentant sept thèmes distincts, accompagnées de textes rédigés par des personnalités nationales et internationales en népalais, chinois, anglais et français.

Comprendre le patrimoine : Perspectives des études du patrimoine
Série Etudes du patrimoine Volume 1
Publié par Marie-Theres Albert, Roland Bernecker et Britta Rudloff
Uniquement en anglais
De Gruyter
<http://www.degruyter.com/view/product/204345>

Cette publication développe des études du patrimoine à travers une perspective tendant vers le développement humain tout en apportant une contribution. Les principaux mobiles académiques et intérêts de recherche de ce repositionnement d'études du patrimoine en tant que discipline universitaire sont examinés par des penseurs de renommée internationale ainsi que par des professionnels du patrimoine. Les questions centrales traitent de la protection durable et de l'utilisation du patrimoine, avec un accent particulier sur le patrimoine mondial culturel et le patrimoine mondial culturel immatériel. Cette publication questionne également les relations qui existent entre le patrimoine et la mémoire et la manière dont ceux-ci pourraient enrichir mutuellement nos connaissances du patrimoine.

Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières
Directeur de la publication : Amarewar Galla Original anglais copublié par UNESCO Publishing/Cambridge University Press
Version française publiée par les Editions UNESCO
Disponible en anglais et français <http://www.publishing.unesco.org>

La version française de cet ouvrage, publié en anglais en 2012 à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, vient de sortir. Il offre une présentation thématique très détaillée d'une sélection de sites classés au patrimoine mondial tout en soulignant la valeur universelle exceptionnelle de chacun dans le contexte du développement durable. Vingt-six sites présentant une spécificité thématique, typologique et régionale y sont examinés à tour de rôle du point de vue des avantages qu'ils présentent aux communautés locales et aux écosystèmes. La publication de cet ouvrage a été rendue possible grâce au concours financier du Gouvernement japonais à travers le Fonds en dépôt japonais.

Réflexions sur la conservation préventive, la maintenance et la surveillance par la Chaire UNESCO de PRECOM³OS
Uniquement en anglais
Koenraad Van Balen t Aziliv Vandesaede KU Leuven Publishers
<http://www.acco.be>

La Chaire UNESCO sur la Conservation préventive, la maintenance et la surveillance des monuments et sites (PRECOM³OS) fut inaugurée en mars 2009 au Centre international Raymond Lemaire pour la Conservation à la K.U. Leuven (Belgique). Un état des lieux sur la conservation préventive et les modes de gestion du patrimoine dans un contexte international fut présenté à cette occasion. En 2012, un séminaire thématique fut organisé par le Centre international permettant d'exposer la perspective internationale du patrimoine mondial dans le cadre du potentiel de développement de stratégies pour la préservation du patrimoine axées sur une conservation préventive. Cette publication rassemble les principales contributions de ces deux événements et les analyse afin d'identifier les tendances d'éveil observées à travers les activités de la Chaire UNESCO de PRECOM³OS. Elle vise à encourager davantage de collaborations internationales ainsi que le développement d'activités de recherche dans le domaine de la conservation préventive des monuments et des sites.



Pour commander :

Pour les livres et les publications édités par d'autres éditeurs que l'UNESCO, veuillez contacter l'éditeur directement ou passer votre commande dans une librairie.

Pour commander auprès des Éditions UNESCO, rendez-vous sur le site web (<http://publishing.unesco.org>), ou écrivez à l'adresse suivante :

Éditions UNESCO

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Fax : +33 1 4568 5737
E-mail:
publishing.promotion@unesco.org

Pour obtenir des copies des *Cahiers du patrimoine mondial*, contactez le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO par e-mail (wh-info@unesco.org) ou par courrier à l'adresse suivante :

Centre du patrimoine mondial

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
<http://whc.unesco.org/>

20 au 24 janvier

Réunion du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et des Organisations consultatives de la Convention du patrimoine mondial.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.
Informations : r.veillon@unesco.org

28 au 31 janvier

Atelier Africa Nature.

Limbe, Cameroun.
Informations : b.diawara@unesco.org

31 janvier au 8 novembre

Appel à communications pour la 18^e Assemblée générale et le Symposium scientifique de l'ICOMOS: « Patrimoine et paysages en tant que valeurs humaines ».

Florence, Italie.
Informations : secretariat@icomos.org

4 au 6 février

Signature officielle de jumelage entre Banc d'Arguin / mer des Wadden.

Mer des Wadden, Allemagne.
Informations : f.douvere@unesco.org

24 au 26 mars

Utilisation du patrimoine culturel et naturel pour le développement durable – Synergie pour le développement.

Bergen, Norvège.
Informations : bente.krossoy@adm.uib.no

14 et 15 mai

2^e réunion de l'UNESCO Réseau UNITWIN pour l'archéologie subaquatique.

Kemer, Turquie.
Informations : u.guerin@unesco.org

Première semaine de juin

5^e réunion du Conseil consultatif scientifique et technique de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.
Informations : u.guerin@unesco.org

2 au 5 juin

5^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.
Informations : r.samadov@unesco.org

9 au 15 juin

Forum des jeunes sur le patrimoine mondial en parallèle à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial.

Doha, Qatar.
Informations : c.quin@unesco.org

15 au 25 juin

38^e session du Comité du patrimoine mondial.

Doha, Qatar.
Informations : r.veillon@unesco.org



SENSATION EXTRAORDINAIRE À TRAVERS LES CONTINENTS

Laissez-nous découvrir et expérimenter ensemble un tout nouveau monde plein de merveilles. En tant que membre de l'Alliance SkyTeam, nous nous engageons à être votre compagnon de confiance sur plus de 900 destinations à travers le monde avec une flotte moderne et un service de classe mondiale.





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du
patrimoine mondial



PUBLISHING
FOR DEVELOPMENT

Chers amis du patrimoine mondial,

La revue *Patrimoine Mondial* est éditée conjointement par l'UNESCO et Publishing for Development et est publiée quatre fois par an en anglais, français et espagnol. Un point sur l'actualité et des dossiers offrent aux lecteurs une information détaillée sur la préservation des sites naturels et culturels les plus importants au monde. La publication est conçue pour diffuser et mettre en valeur l'action et l'engagement de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial, notre héritage du passé, notre responsabilité pour le présent et notre devoir pour les générations futures.

En vous abonnant à *Patrimoine Mondial* vous contribuez à la prise de conscience concernant la nécessité de préserver notre héritage commun.

BULLETIN D'ABONNEMENT PATRIMOINE MONDIAL

Formules d'abonnement :

Durée : 1 an (quatre numéros) 2 ans (huit numéros)
Édition : française anglaise espagnole

Le coût de l'abonnement annuel est de 27 € (54 € pour deux ans) pour l'Europe et de 37 US\$ (74 US\$ pour deux ans) pour le reste du monde, frais d'envoi inclus.

Coordonnées :

Nom _____ Téléphone _____
Organisation _____ Fax _____
Adresse _____ E-mail _____
Code postal _____
Ville, province _____
Pays _____

Règlement :

Chèque (à l'ordre de DL SERVICES)

Virement bancaire

Titulaire bancaire : DL SERVICES
N° de compte : 001-4460599-33
Nom de la banque : FORTIS BNP
Code Swift : GEBABEBB
Code Iban : BE79 0014 4605 9933

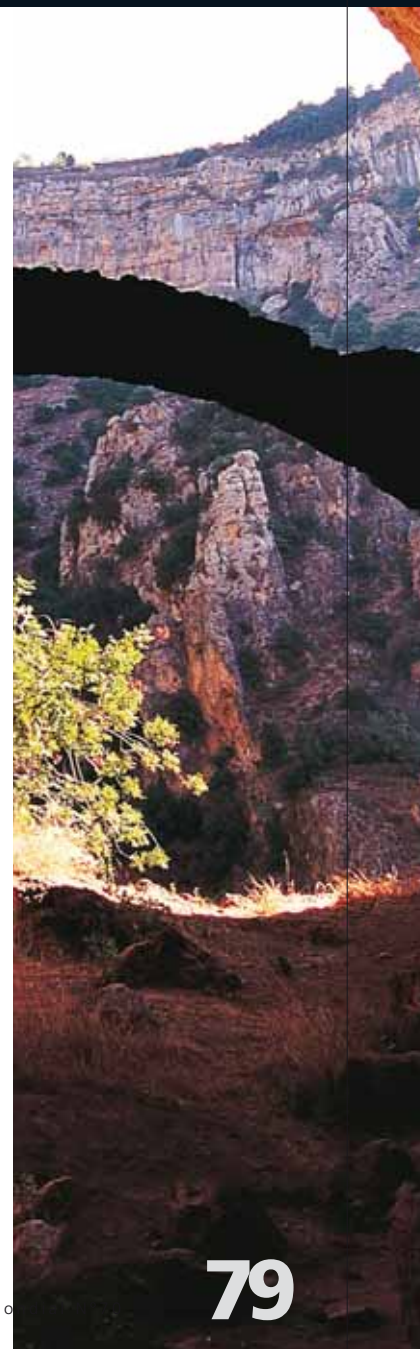
Carte bancaire

Visa ou Mastercard N° de carte bancaire :/...../...../...../
Date de validité :/...../
Code de sécurité :

Date et signature :

Où retourner votre bulletin d'abonnement :

DL SERVICES
Avenue du Roi 202
B 1190 Bruxelles (Belgique)
Tel : +32 2 538 43 08 • Fax : +32 2 538 08 41
E-mail : subscriptions@dl-servi.com



Protection des processus naturels à travers les parcs nationaux autrichiens



© National Park Donau-Auen – Kracher

La protection des processus se produisant naturellement dans l'environnement constitue une grande priorité pour les parcs nationaux d'Autriche. L'évitement de toute intervention humaine permet en effet de protéger certains éléments particulièrement sensibles de la diversité biologique dans les zones centrales des parcs nationaux. Outre la conservation, cette approche offre également de précieuses données scientifiques et permet d'appréhender la nature sous un nouvel angle.

L'Autriche compte actuellement 6 parcs nationaux (tous de catégorie II selon le classement de l'UICN). Des positions communes sur les questions clés de la gestion des aires naturelles furent élaborées à travers la « Stratégie autrichienne des parcs nationaux ».

Gestion des scolytes (*Ips typographus* et *Pityogenes chalcographus*)

Un cadre uniforme favorisant une approche harmonisée en cas d'apparition de scolyte est désormais disponible à travers tous les parcs nationaux autrichiens grâce au « Document de prise de position du Comité d'experts en gestion des scolytes » www.nationalparksaustria.at. Ce document tient à la fois compte de l'obligation de ne pas altérer les processus naturels des parcs nationaux et de la nécessité de protéger les environs des parcs.

En règle générale, il est recommandé de diviser les aires de protection des processus en zones centrales, exemptes de toute intervention humaine, aussi vastes et cohérentes que possible et en zones d'intervention périphérique. Si des zones d'intervention sont nécessaires, elles doivent avant tout servir à assurer la protection des zones voisines et à encourager l'adhésion des populations. La largeur recommandée des zones d'intervention de scolyte est de 500 mètres. Toute déviation en amont ou en aval doit être techniquement justifiée et déterminée en fonction du site concerné.

Dans les cas où, pour des raisons précisément énoncées, le niveau de protection des forêts ne peut pas être établi dans les forêts adjacentes aux parcs nationaux, il est recommandé de négocier des accords avec les propriétaires des sites voisins.

Gestion du gibier onglé

Des objectifs, principes et normes communs pour la gestion du gibier onglé dans les parcs nationaux de l'Autriche sont désormais disponibles à travers les « Principes d'orientation pour la gestion du jeu des onglés dans les parcs nationaux d'Autriche » www.nationalparksaustria.at.

En règle générale, les parcs nationaux renferment des réserves de gibier importantes et cohérentes qui, dans l'idéal, devraient comprendre toute la zone centrale avec 75 % de la superficie du parc national. Les mesures requises dans le cadre de la gestion

du gibier onglé sont prises en dehors des réserves de chasse, respectivement à l'extérieur des parcs nationaux. Aucune mesure de gestion du gibier onglé n'est prise dans les réserves de chasse, autrement dit pas de tir, pas d'infrastructure de chasse, pas d'alimentation, pas de sels minéraux, etc.

Dans certaines conditions, des exceptions peuvent être accordées pour une durée et un territoire limités. Les interventions sont uniquement autorisées dans les réserves de chasse dans des circonstances exceptionnelles ne se produisant pas habituellement chaque année.

Bien sûr, un site n'ayant jamais été affecté par l'homme est difficile à imaginer en raison des interventions passées à travers les parcs nationaux d'Autriche. On peut néanmoins prendre l'état actuel d'un site comme point de départ et empêcher toute intervention subséquente au niveau des processus naturels de ses zones centrales. Cette approche implique l'abstention de toute intervention dans ces zones, l'observation de leur développement, la consignation de données dans des documents scientifiques et l'exploitation des connaissances acquises.

L'objectif consiste à faire avancer et à promouvoir la mise en œuvre du « Document de prise de position du Comité d'experts en gestion des scolytes » et des « Principes d'orientation pour la gestion du jeu des onglés dans les parcs nationaux d'Autriche ». Les efforts visant à assurer une gestion de parc national acceptée dans les régions et respectant les critères internationaux devront se poursuivre.



lebensministerium.at

Federal Ministry of Agriculture, Forestry,
Environment and Water Management



© National Park Gesäuse – Pötscher




Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique (Japon).

© Guilhem Vellut

Dossier : Patrimoine mondial et tourisme durable

Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable a pour vocation d'aider les sites inscrits au patrimoine mondial à gérer le tourisme de manière à protéger leur valeur universelle exceptionnelle tout en servant les intérêts des communautés locales, pour le bien de tous sur le long terme.

Ce numéro explorera ce thème à travers plusieurs sites du patrimoine mondial comme la Zone des canaux concentriques du XVII^e siècle à l'intérieur du Singelgracht à Amsterdam (Pays-Bas), le Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila (Mexique) et Fujisan, lieu sacré et source d'inspiration artistique (le mont Fuji, Japon). Nous découvrirons également comment contribuer à la préservation de ces sites pour le bien des générations de demain à travers la création de partenariats, l'engagement de divers intervenants et d'autres aspects relatifs à la gestion du tourisme. 



Zone des canaux concentriques du XVII^e siècle à l'intérieur du Singelgracht à Amsterdam (Pays-Bas).

© Jorge Lastar



Paysage d'agaves et anciennes installations industrielles de Tequila (Mexique).

© Mickaël Thomassin

L'essence de l'Espagne

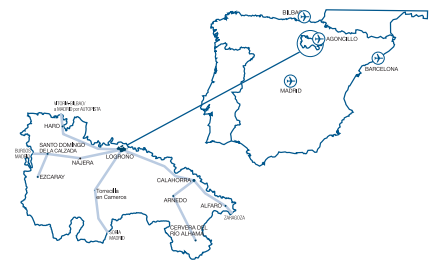


Bienvenu dans La Rioja. Vous êtes maintenant au cœur de la plus petite région d'Espagne, véritable concentré culturel et géographique de notre pays. La Rioja combine toutes les merveilles de notre territoire : une lumière incroyable, des paysages de rêve, des habitants chaleureux, des traditions et monuments anciens ainsi qu'une gastronomie incomparable. La Rioja est le point de rencontre de toutes les cultures qui ont traversé l'Espagne, un parfait résumé du pays.

Vous trouverez ici tout ce que vous souhaitez: des ruines romaines et celibériques, des monastères du Ve siècle créés à partir d'ermitages dans des grottes, des « bodegas » centenaires et plus modernes, des pressoirs, des chemins où vous pourrez admirer les traces des dinosaures et celles des pèlerins du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le paysage de La Rioja est une œuvre patchwork, une mosaïque de vignobles qui contrastent avec des canyons singuliers et d'impressionnantes montagnes.

Saviez-vous que le village de San Millán de la Cogolla est le berceau de la langue espagnole? Et que le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle traverse notre région sur 65 km? Vous croiserez toujours quelqu'un prêt à vous aider à découvrir d'autres curiosités de la région, des expériences riches et surprenantes.

Nous vous attendons dans La Rioja.



www.lariojaturismo.com
info@lariojaturismo.com